



REPUBLIQUE DU TCHAD
Programme des Nations Unies pour le Développement



Agora Consulting
Etudes - Conseil - Formation
Inventer demain...



**REALISATION DE L'ETUDE DE PERCEPTION SUR LA
TRANSITION ET LE DIALOGUE NATIONAL AU TCHAD**

REFERENCE RFP N° 10/TCD10/09/2021/RFP

Pays : REPUBLIQUE DU TCHAD

RAPPORT FINAL

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	3
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES GRAPHIQUES	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
1. INTRODUCTION.....	7
1.1 Contexte et justification de la mission	7
1.2 Objectifs et résultats de l'étude	8
1.3 Méthodologie.....	9
1.3.1 Etape 1 : Lancement de l'étude.....	9
1.3.2 Etape 2 : Définition de l'échantillonnage	9
1.3.3 Etape 3 : Formation des enquêteurs	29
1.3.4 Etape 4 : Collecte des données.....	30
1.3.5 Etape 5 : Traitement, apurement des données	32
1.3.6 Etape 6 : Analyse des données.....	33
1.4 Difficultés rencontrées.....	35
2. CONTEXTUALISATION	36
2.1 Défis sécuritaires.....	36
2.2 Défis à la paix, à l'unité et à l'intégrité territoriale	36
2.3 Défis à la cohésion sociale et au développement	37
2.4 Défis aux libertés fondamentales et à l'Etat de droit	39
2.5 Défis liés à l'organisation du dialogue et de la réconciliation nationale.....	43
3. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA TRANSITION	45
3.1 Réalisations en faveur de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale.....	45
3.2 Travaux préalables à la tenue du Dialogue National Inclusif.....	47
4. RESULTATS DES ENQUÊTES TERRAIN BASEES SUR LES PERCEPTIONS DE LA TRANSITION ET LE DIALOGUE	60

4.1	Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés.....	60
4.2	Source d'information sur la transition en cours	62
4.3	Perception de la paix et de la sécurité pendant la période de transition	62
4.4	Respect des droits et de l'état de droit pendant la période de transition.....	64
4.5	Perception de la transition.....	64
4.6	Séquence des réformes institutionnelles.....	68
4.7	Participation et représentativité des jeunes et femmes dans les instances de décision	76
4.8	Perception du Dialogue National Inclusif.....	78
5.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	80
5.1	Sur la transition, la paix, la sécurité et le dialogue national inclusif	80
5.2	Sur le bilinguisme	82
5.3	Sur le mandat présidentiel.....	83
5.4	Sur la laïcité.....	83
5.5	Sur la forme de l'Etat.....	84
5.6	Sur la détermination de la circonscription électorale	85
5.7	Sur la Jeunesse.....	85
5.8	Sur les femmes	86
6.	BIBLIOGRAPHIE.....	89
7.	ANNEXES.....	90

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte du Tchad	8
Figure 2 : Processus de stockage des données collectées.....	32

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Communes enquêtées	12
Tableau 2 : Programme de formation des enquêteurs.....	29
Tableau 3 : Journée type d'enquête dans une commune	32
Tableau 4 : Evaluation de la Transition Axe Renforcement de la Sécurité et de la Défense	57
Tableau 5 : Evaluation de la Transition Axe Dialogue, Consolidation de la Paix et de l'Unité Nationale	58
Tableau 6 : Evaluation de la Transition Axe Renforcement de la Bonne Gouvernance et de l'Etat de droit.....	59
Tableau 7 : Taux de réalisation des enquêtes par province.....	60
Tableau 8 : Répartition des enquêtés par sexe selon l'âge, le statut matrimonial, le niveau d'instruction et l'activité	61
Tableau 9 : Répartition des enquêtés par sexe sur la satisfaction du traitement de la transition par les médias.....	62
Tableau 10 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation de la transition	68
Tableau 11 : Sujet à inscrire en priorité à l'ordre du jour du Dialogue National Inclusif	69
Tableau 12 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation du dialogue national inclusif	76
Tableau 13 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation des obstacles qui empêchent la participation des jeunes et des femmes au dialogue	78

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des enquêtés selon leur satisfaction du traitement des questions de transition par les médias	62
Graphique 2 : Répartition des enquêtés selon leur perception de l'insécurité dans leur localité.....	63
Graphique 3 : Répartition des enquêtés selon leur perception de la situation sécuritaire pendant la période avant la transition.....	63
Graphique 4 : Répartition des enquêtés selon leur perception de la situation sécuritaire dans les mois à venir	64
Graphique 5 : Création des conditions de paix, de sécurité et de droit pendant la période de transition	64
Graphique 6 : Répartition des enquêtés selon la connaissance de la durée de transition	65
Graphique 7 : Répartition des enquêtés selon leur accord sur le report de la transition	65
Graphique 8 : Répartition des enquêtés selon leur degré de satisfaction de la transition.....	66
Graphique 9 : Répartition des enquêtés selon leur attente après la transition	66
Graphique 10 : Opinion des enquêtés sur la possibilité de doter le pays des institutions légitimes et crédibles pendant les dix-huit (18) mois de la transition	67

Graphique 11 : Répartition des enquêtés selon leurs différents degrés d'appréciations des Séquence des réformes clés	69
Graphique 12 : Participation des autorités de la transition aux prochaines élections présidentielles.....	70
Graphique 13 : Répartition des enquêtés selon leur aspiration sur la forme de l'Etat.....	71
Graphique 14 : Répartition des enquêtés selon leur participation à des rencontres antérieures au dialogue national inclusif	71
Graphique 15 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation des résultats obtenus aux rencontres antérieures au dialogue national inclusif	72
Graphique 16 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation de la composition des membres du CODNI.....	72
Graphique 17 : Répartition des enquêtés selon l'appréciation des travaux du CODNI	73
Graphique 18 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation de la prise en compte des problèmes des tchadiens dans les résultats publiés par le CODNI	73
Graphique 19 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation des recommandations des travaux du CODNI	73
Graphique 20 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation du bilinguisme comme un problème pour la population	74
Graphique 21 : Répartition des enquêtés selon le choix de détermination de la circonscription électorale	75
Graphique 22 : Répartition des enquêtés selon leur proposition de la durée de renouvellement du mandat présidentiel	75
Graphique 23 : Répartition des enquêtés selon leur proposition de la durée d'un mandat présidentiel.....	76
Graphique 24 : Opinion des enquêtés sur les obstacles qui empêchent la participation des femmes aux instances de gouvernance	77
Graphique 25 : Répartition des enquêtés selon leur opinion de la participation des jeunes au processus de dialogue national inclusif.....	77
Graphique 26 : Répartition des enquêtés selon le profil de personnalités devant diriger le présidium du Dialogue National Inclusif.....	78
Graphique 27 : Opinion des enquêtés sur l'apport du Dialogue National Inclusif en faveur de la paix, la stabilité et la sécurité.....	79

SIGLES ET ABBREVIATIONS

APLFT :	Association pour la Promotion des Libertés fondamentales
CBLT :	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEEAC :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CER :	Communauté Economique Régional
CMT :	Conseil Militaire de Transition
CNT :	Conseil National de Transition
CODNI :	Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif
COPAX :	Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale
DNI :	Dialogue National Inclusif
FFOM :	Force Faiblesse Opportunité Menace
FDS :	Forces de Défense et de Sécurité
HAMA :	Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel
ICG :	International Crisis Group
IDH :	Indice de Développement Humain
INSEED :	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
MGF :	Mutations génitales féminines
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD :	Objectifs de développement durable

PAM :	Protocole d'Assistance Mutuelle
PCMT :	Président du Conseil Militaire de Transition
PMT :	Premier Ministre de Transition
PNA :	Pacte de Non-Agression
PESTEL :	Politique Economique Socioculturel Environnementale Technologique Ecologique et Légal
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGPHA :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SGG :	Secrétariat Général du Gouvernement
UA :	Union Africaine
UNICEF :	United Nations International Children's Emergency Fund
UNHCR :	United Nations Refugee Agency
VBG :	Violences basées sur le genre

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification de la mission

« *La perception est l'art de voir au travers des choses* » disait Steve Lambert¹. L'étude de perception de la transition et du dialogue national au Tchad est de ce point vue importante en ce sens qu'elle permet d'apporter au Gouvernement, aux acteurs institutionnels ainsi qu'aux partenaires internationaux des outils de prise de décisions fiables, grâce aux informations collectées sur les attentes et aspirations des populations.

Pays fragile² et vulnérable, avec une superficie de 1 284 000 km², le Tchad est le 5^{ème} pays plus vaste d'Afrique. Situé au cœur du continent, il a une population estimée à 16,6 millions d'habitants en 2019³. La valeur de l'Indice de Développement Humain (IDH) du Tchad pour 2019 s'établit à 0.398 ; ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible », et au 187^e rang parmi 189 pays et territoires. Il faut néanmoins constater qu'entre 2000 et 2019, l'IDH du Tchad a progressé, passant de 0.293 à 0.398 (soit une hausse de 35.8 %). A titre d'illustration des progrès réalisés par le Tchad pour chacun des indicateurs de l'IDH, entre 1990 et 2019, l'espérance de vie à la naissance au Tchad a augmenté de 7.2 années, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 1.2 années et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 4.2 années. Le Revenu National Brut par habitant du Tchad a progressé de près de 57.3 % entre 1990 et 2019. Dans un effort de mise en œuvre de ses ambitions de développement, le Tchad s'est doté d'un certain nombre d'instruments de planification du développement, au rang desquels le document intitulé Vision 2030, le Tchad que nous voulons, qui vise à faire du pays « une nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de vie agréable pour le bien-être de tous ». Le Plan National de Développement 2017-2021 en constitue l'une des articulations, pour la période de référence.

¹ Acupuncteur, Auteur, Libre-penseur, Canada, Campbellton Nouveau Brunswick

² Selon l'OCDE, « Un Etat est fragile lorsque les instances étatiques n'ont pas la capacité et/ou la volonté politique d'assumer les fonctions essentielles requises pour faire reculer la pauvreté et promouvoir le développement, ni d'assurer la sécurité de la population et le respect des droits de l'homme ».

³ Du point de vue démographique, la population du Tchad qui était estimée à près de 3 millions d'habitants au moment de l'indépendance en 1960 a atteint 6 279 931 habitants au 1^{er} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH1) de 1993 et 11 038 873 habitants au dernier recensement de 2009 (RGPH2). Cette population a atteint 15 778 417 habitants en 2017 et atteindra 16 244 513 habitants en 2020 selon les projections de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED, 2014). Cf. CODNI 2021 : Rapport des Travaux de la Thématique 4 : Politiques Publiques Sectorielles, p. 153.

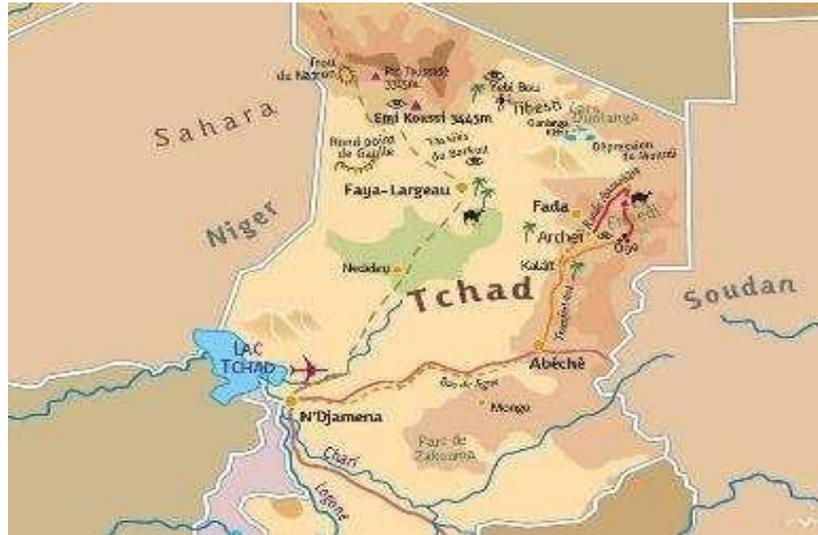


Figure 1 : Carte du Tchad

Depuis son indépendance le 11 août 1960, le Tchad est caractérisé par une longue période d'instabilité et de soubresauts politiques. Le pays a connu un long conflit entre le Nord et le Sud, l'occupation d'une partie du territoire par l'armée libyenne, plusieurs interventions de l'armée française, des régimes autoritaires, et une multitude de groupes armés qui fluctuent entre lutte armée sporadique et négociation de paix.

Le décès le 19 avril 2021 du Président Idriss Déby Itno, tout juste réélu et tombé alors qu'il combattait l'un des groupes armés sus-évoqués, est venu compromettre davantage la stabilité du pays. Le 20 avril au matin, la Constitution a été suspendue, un Conseil Militaire de Transition (CMT) a été mis en place, et une Charte de la Transition a été publiée. Cette dernière prévoit à côté du CMT, la mise en place d'un Conseil National de Transition (CNT) de 93 membres « *issus de toutes les classes de la société* », chargé du pouvoir législatif et d'examiner le projet de nouvelle Constitution. La Charte prévoit également un gouvernement de transition, et fixe une durée de 18 mois pour adopter une Constitution et organiser des élections.

Le succès de cette période de transition passe par la capacité des dirigeants à rendre compatible leurs décisions avec les aspirations des populations. Partie prenante majeure, la population présente une grande importance dans le maintien de la paix au Tchad. Ce constat appelle une étude de perception avant, pendant et après la Transition, afin de combler les éventuels fossés. C'est tout l'objet de cette étude qui a permis de générer des informations sur le sentiment et les désirs du peuple tchadien sur la Transition.

1.2 Objectifs et résultats de l'étude

☛ Objectifs

L'étude de sondage public vise les objectifs suivants :

- Déterminer l'état de l'opinion publique (données) sur les réformes clés et les étapes du processus de transition avant de se lancer dans la mise en œuvre. Cela permet d'informer les parties

prenantes sur les stratégies de mise en œuvre appropriées à concevoir.

- Fournir une évaluation informative du processus de transition, en identifiant les risques et les opportunités.
- Développer des indicateurs mesurables à utiliser pour développer et évaluer le soutien à la transition.

☛ Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus :

- Une base de données /informations fournies sur les attentes et priorités des populations par rapport à la transition est disponible.
- Des indicateurs précis pour apprécier l'évolution de la transition et la mise en œuvre des différentes priorités sont fournis.
- Les potentiels risques et défis auxquels la transition devrait faire face sont connus.

1.3 Méthodologie

L'étude de perception de la transition et du dialogue a été menée suivant un processus en six (6) étapes : lancement de l'étude (étape 1) ; définition de l'échantillonnage (étape 2) ; formation des enquêteurs (étape 3) ; collecte des données (étape 4) ; traitement et nettoyage des données (étapes 5) ; et analyse des données (étapes 6).

1.3.1 Etape 1 : Lancement de l'étude

Cette étape a été un préalable à la réalisation de l'étude de perception sur la transition et le dialogue national au Tchad.

But de la phase : Phase la plus importante de cette étude, les objectifs de cette étape ont été de collecter, saisir, traiter, nettoyer et analyser les données primaires et secondaires des enquêtes. Plus précisément, il consiste à :

- Déterminer l'état de l'opinion publique (données) sur les réformes clés et les étapes du processus de transition avant de se lancer dans la mise en œuvre ;
- Fournir une évaluation informative du processus de transition, en identifiant les risques et les opportunités ;
- Développer des indicateurs mesurables à utiliser pour développer et évaluer le soutien à la transition.

1.3.2 Etape 2 : Définition de l'échantillonnage

Il a été question de déterminer à partir des zones géographiques à couvrir et de la taille de la population retenue, la taille de l'échantillon à couvrir (nombre de départements et de communes). En effet, **la méthode**

probabilité proportionnelle à la taille (PPS) à travers l'échantillonnage aléatoire simple⁴ est utilisée sur la base de critères garantissant la représentativité de chaque zone géographique.

☛ Critères d'échantillonnage

Cinq critères ont été retenus à savoir : i) la représentativité des zones géographiques, ii) l'accessibilité géographique de ladite zone, iii) le poids démographique, iv) le genre, v) la représentativité de l'échantillon tant en zone rurale qu'en zone urbaine, zones à fort taux d'instabilité et des réfugiés et zones à forte prévalence de pauvreté.

La procédure d'échantillonnage s'est déroulée en quatre sous-activités :

- Détermination du nombre de départements et communes à retenir dans l'échantillon final en fonction de la taille de la population. Cela a permis de retenir le nombre total de départements-communes-villages/quartiers à sélectionner dans chaque province.
- Dégrossissement du nombre de département et de communes sur la base de la taille de la population retenue.
- Choix des départements et des communes qui vont servir d'échantillon final, en tenant compte de la répartition géographique et de la nécessité d'assurer une meilleure représentativité territoriale lors de la réalisation du sondage ;
- Tirage aléatoire et à probabilité égale pour chaque échantillon préalablement sélectionné, conformément au nombre de départements et de communes retenus.

☛ Taille de l'échantillon

L'échantillonnage construit sur la base des zones géographiques et de la taille de la population retenues a permis d'atteindre les objectifs prescrits dans les termes de référence et les résultats escomptés de la mission. L'approche de "la contrainte de précision" a été utilisée pour déterminer la taille optimale de l'échantillon dans chaque province et obtenir une bonne estimation des résultats de l'étude. Pour un modèle d'enquête fondé sur un échantillon aléatoire simple, la taille d'échantillon requise a été calculée sur la base de la formule suivante :

Où

$$n = \frac{z^2 \hat{P}(1 - \hat{P})}{e^2 + \frac{z^2 \hat{P}(1 - \hat{P})}{N}}$$

- **n**= taille d'échantillon requise pour garantir la fiabilité des résultats avec un degré de confiance 1-p
- **z** = (U_{1-p/2}) niveau de confiance à 95% (valeur type de 1,96) correspondant à la fractile (U_{1-p/2}) d'ordre 1-p/2 de la loi normale centrée réduite (N (0,1));
- **p**=proportion estimative des paramètres à évaluer ou le taux estimé d'intériorisation par l'opinion publique (elle est fixée à 0,5=50% lorsque la valeur du paramètre est inconnue)
- **e** = marge d'erreur

⁴Un échantillon est constitué selon une méthode de la probabilité proportionnelle à la taille (PPS) quand chaque individu de la population concernée a une probabilité connue (et non nulle) d'appartenir à l'échantillon. Cela implique d'avoir une liste de tous les individus de la population pour pouvoir tirer au sort l'échantillon avant même de commencer le terrain. Chaque individu de la population a une probabilité donnée connue d'avance et non nulle d'appartenir à l'échantillon.

Tirage de l'échantillon

L'échantillonnage construit sur la base des zones géographiques et de la taille de la population retenues, a permis d'atteindre les objectifs prescrits dans les termes de référence et les résultats escomptés de la mission. L'approche de "la contrainte de précision" a été utilisée pour déterminer la taille optimale de l'échantillon dans chaque province et obtenir une bonne estimation des résultats de l'étude.

Le tirage de l'échantillon a été effectué de façon indépendante d'une strate (province) à l'autre. Les départements et les communes ont été sélectionnés à partir d'un tirage aléatoire à probabilité égale. Sur les 420 communes que comptent le Tchad selon la loi N°006 / PCMT / 2021 portant restructuration des unités administratives et des collectivités autonomes, seules 213 sont considérés comme échantillon soit 65%.

Selon l'INSEED, le pourcentage des adolescents et des jeunes (15 à 24 ans) en 2015 est de 18,26%. Dans le cadre de l'étude nous avons enquêté mille-trois-cent-huit (1308) jeunes sur sept-mille-deux-cents (7200) enquêtés prévus.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de départements et communes, qui ont fait l'objet d'échantillonnage.

Tableau 1 : Communes enquêtées

☛ Province Barth el Gazel

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation Population par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Barh el Gazel	Moussoro	Barh el Gazel Nord	Salal	Salal	16 075	18 425	10	3	7
				Mondjouro	20 150	23 096	13	4	9
				Dourgoulanga	25 666	29 418	16	5	11
		Barh el Gazel Sud	Moussoro	Moussoro	80 208	91 933	50	15	35
				Am silep	32 121	36 817	25	8	18
		Barh el Gazel Ouest	Chadra	Chadra	54 072	61 976	37	11	26
		Kleta	Michemire	Michemire	28 974	33 209	21	6	15
Total:					274 349	314 454	172	52	120

☛ Province de Batha

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Batha	Ati	Batha Est	Oum-Hadjer	Oum-Haddjer	101017	129 301	71	21	50
				Amsack	37231	47 655	26	8	18
				Assartini	30032	38 441	23	7	16
				Am-Naimoun	18896	24 187	21	6	15

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
		Batha Ouest	Ati	Ati	62383	79 850	44	13	31
				Koundjourou	66228	84 771	46	14	32
		Fitri	Yao	Yao	91507	117 128	64	19	45
				N'Djamena Bilala	18896	24 187	12	4	8
		Ouadi Rimé	Djedaa	Abou-Hadjilidj	25925	33 184	21	6	15
				Assountaya-Dar-Hamida	4200	5 376	10	3	7
		Assinet	Assinet	Assinet	30032	38 441	21	6	15
Haraze	Haraze	Haraze	1320	1 690	4	1	3		
Total:					518042	624 209	363	109	254

☛ Province de Chari-Baguirmi

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Chari-Baguirmi	Massenya	Baguirmi	Massenya	Massenya	97 397	132 020	78	23	55
				Mandéla	49 177	66 659	36	11	25
		Chari	Mandellia	La Loumia	29 819	40 419	22	7	15
				Koundoul	38 871	52 689	29	9	20
				Lougoun (Logone Gana)	17 380	23 558	13	4	9

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
		Loug Chari	Bouso	Bouso	58 096	78 748	43	13	30
				Kouno	29 441	39 907	21	6	15
				Bogomoro	25 028	33 925	19	6	13
				Bä Illi	45 242	61 325	33	10	23
				Mogo	27 996	37 948	21	6	15
		Dourbali	Dourbali	Mai Aïch	34 536	46 813	26	8	18
				Dourbali	77 787	105 439	58	17	41
				Ligna	47 656	64 597	35	11	25
Total:					586 752	784 047	434	130	304

☛ Province de Ennedi-Est

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Ennedi-Est	Amdjarass	Amdjarass	Amdjarass	Amdjarass	20 850	22 133	12	4	8
				Kaoura	15 093	16 022	11	3	8
		Wadi-Hawar	Bahai	Bahai	27 891	29 607	16	5	11
		Itou	Itou	Itou	1 056	1 121	3	1	2
		Nohi	Nohi	Nohi	1 479	1 570	2	1	1
		Bao	Bao	Bao	1 864	1 979	3	1	2
		Mourdi	Djona	Djona	1 608	1 707	3	1	2
Total:					80 551	74 138	50	15	35

☛ Province de Guéra

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Guéra	Mongo	Bahr-Signaka	Chinguil	Malakondjo	5 630	7 124	11	3	8
				Chingil (ou Chinguil).	20 240	25 610	14	4	10
		Guéra	Mongo	Mongo	73 627	93 162	51	15	36
				Baro	48 158	60 935	33	10	23
				Niergui	50 855	64 348	37	11	26
		Abtouyour	Bitkine	Bitkine	115 089	145 624	80	24	56
				Bang-Bang	52 344	66 232	38	11	27
		Mangalmé	Mangalme	Mangalmé	33 267	42 093	23	7	16
				Bitchotchi	20 532	25 980	14	4	10
				Eref	25 152	31 825	17	5	12
				Kouba Margni	15 956	20 189	11	3	8
		Garada	Melfi	Melfi	43 840	55 472	30	9	21
				Goguimil	10 350	13 096	7	2	5
				Ali-Dinar	15 808	20 002	11	3	8
				Mokofi	39 492	49 970	27	8	19
				Amkarouma	11 770	14 893	10	3	7
Total:					520 029	736 555	414	124	290

☛ Province de Hadjer-Lamis

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Hadjer-Lamis	Massakory	Dababa	Bokoro	Bokoro	18 262	24 473	13	4	9
				Gama	14 295	19 157	10	3	7
		Dagana	Massakory	Massakory	27 954	37 461	20	6	14
				Tourba	7 032	9 424	10	3	7
		Haraze Al Biar	Massaguet	Massaguet	19 876	26 636	15	5	11
				Mani	4 991	6 688	7	2	5
		Ngoura	Ngoura	Moïto	2 712	3 634	4	1	3
		Total:					107 906	127 473	79

☛ Province de Kanem

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Kanem	Mao	Kanem Nord	Nokou	Nokou	90 965	108 617	59	18	41
				Nchono	29 662	35 418	23	7	16
		Kanem-Centre	Mao	Mao	153 176	182 900	100	30	70
				Kekedina	22 807	27 233	20	6	14
		Kanem-Sud	Mondo	Mondo	63 357	75 652	41	12	29

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
				Amdoback	25 889	30 913	17	5	12
		Kanem-Ouest	Rig-Rig	Rig-Rig	31 498	37 610	21	6	15
				Saada	21 580	25 768	14	4	10
		Kanem-Est	Djara	Djara	12 630	15 081	10	3	7
Total:					398 745	539 191	305	92	214

☛ Province de Lac

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Lac	Bol	Fouli	Liwa	Liwa	44 294	55 723	30	9	21
				Daboua	15 454	19 442	11	3	8
				Kaiga-Kindjiria.	10 830	13 625	7	2	5
		Kaya	Baga-Sola	Baga-sola	38 917	48 959	27	8	19
				Ngouboua	15 454	19 442	11	3	8
		Mamdi	Bol	Bol	112 489	141 515	77	23	54
				Kangalam	11 744	14 774	17	5	12
		Wayi	Ngouri	Ngouri	106 978	134 582	74	22	52
				Dibinentchi	7 900	9 938	14	4	10

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
		Kouloukime	Kouloudia	Doum-Doum	62 166	78 207	43	13	30
				Kouloudia	6 800	8 555	13	4	9
Total:					471 692	544 763	324	97	227

☛ Province de Logone Occidental

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Logone Occidental	Moundou	Dodjé	Beinamar	Beinamar	31 119	44 898	25	8	18
				Beissa	15 893	22 930	13	4	9
				Laoukassy	21 954	31 675	17	5	12
				Tapol	37 396	53 954	29	9	20
		Lac Wey	Moundou	Moundou	150 114	216 581	118	35	83
				Bah	16 084	23 206	13	4	9
				Deli	20 290	29 274	16	5	11

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter		
				Mbalkabra	41 178	59 411	42	13	29		
				Mballa Banyo	58 320	84 143	46	14	32		
				Ngondong	33 396	48 183	26	8	18		
		Ngourkosso	Benoye			Benoye	63 296	91 322	50	15	35
						Bebalem	16 832	24 285	13	4	9
						Bekiri	23 315	33 638	18	5	13
						Bourou	13 242	19 105	20	6	14
						Saar Gogne	30 967	44 679	24	7	17
		Guéni	Krim-Krim			Krim Krim	25 712	37 097	20	6	14
						Bao	43 353	62 549	34	10	24
						Doguindi	16 839	24 295	19	6	13
		Total:					689 043	951 224	543	163	380

☛ Province de Logone Oriental

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
	Doba	La Pendé	Doba	Doba	106 402	160 578	88	26	62

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Logone Oriental				Kara	42 348	63 910	35	11	25
		Monts de Lam	Mbaïbokoum	Baïbokoum	18 685	28 199	25	8	18
				Mbaïkoro	62 636	94 528	52	16	36
				Bessao	78 184	117 993	64	19	45
				Mbitoye	11 917	17 985	10	3	7
				Laramanaye (ou Larmanaye)	47 568	71 788	39	12	27
		La Nya pendé	Gore	Goré	60 484	91 280	50	15	35
				Donia	14 930	22 532	12	4	8
				Yamodo	9 427	14 227	8	2	6
				Békan	23 249	35 087	19	6	13
		Nya	Bebidja	Bébédjia	42 335	63 891	35	11	25
				Béboni	21 095	31 836	17	5	12
				Komé	38 933	58 756	32	10	22
				Mbikou	17 110	25 822	14	4	10
				Miandoum	21 467	32 397	18	5	13
		Kouh-Est	Bodo	Bodo	52 926	79 874	44	13	31
				Bédjo	12 660	19 106	10	3	7
				Béti	35 764	53 974	29	9	20
		Kouh-Ouest	Beboto	Béboto	25 624	38 671	21	6	15
				Baké	16 821	25 386	20	6	14
Total:					779 340	1 147 818	642	193	449

☛ Province de Mandoul

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Mandoul	Koumra	Barh Sara	Moissala	Moissala	49 252	68 687	38	11	27
				Beboro	29 942	41 757	23	7	16
				Bekourou	28 949	40 372	22	7	15
				Bouna	66 273	92 424	50	15	35
		Mandoul Occidental	Bedjondo	Bédjondo	52 223	72 830	40	12	28
				Bébopen	25 221	35 173	19	6	13
				Békamba	28 355	39 544	22	7	15
				Peni	48 899	68 195	37	11	26
		Mandoul Oriental	Koumra	Koumra	92 644	129 201	71	21	50
				Bessada	20 899	29 146	16	5	11
				Bédaya	22 058	30 762	17	5	12
		Goundi	Goundi	Goundi	15 632	21 800	14	4	10
				Dobo	22 002	30 684	17	5	12
		Taralnass	Peni	Mouroumgoulaye	32 761	45 689	25	8	18
				Ngangara	14 612	20 378	11	3	8
		La Moul	Dembo	Dembo	42 835	59 738	34	10	24
		Total:					536 897	826 380	456

☛ Province de Mayo-Kebbi Est

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Mayo-Kebbi Est	Bongor	Mayo-Boneye	Bongor	Bongor	69 787	104 731	57	17	40
				Kim	21 994	33 007	18	5	13
				Koyom	19 943	29 929	16	5	11
				Rigaza	31 167	46 773	26	8	18
				Gam	20 757	31 151	17	5	12
				Moulkou	50 538	75 844	41	12	29
				Samga	21 782	32 689	18	5	13
		Kabia	Gounou-Gaya	Gounou	112 842	169 345	92	28	64
				Bérem	55 099	82 689	45	14	32
				Djodo Gassa	60 885	91 372	51	15	36
		Mont-Lilli	Fianga	Fianga	42 606	63 940	35	11	25
				Hollom-Garnès	55 439	83 199	45	14	32
				Kéra	40 184	60 305	33	10	23
				Tikem	55 930	83 936	46	14	32
				Youé	33 772	50 683	28	8	20
		Mayo-Lemié	Guelendeng	Guelenden	37 242	55 890	31	9	22
				Katoa	18 140	27 223	15	5	11
				Nanguï Goto	26 669	40 023	22	7	15

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Total:					775 715	1 162 730	636	191	445

☛ Province de Mayo-Kebbi Ouest

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Mayo-Kebbi Ouest	Pala	Lac Léré	Léré	Léré	89 237	120 959	68	20	48
		Mayo-Dallah	Pala	Lame	81 906	111 022	61	18	43
				Pala	108 374	146 899	80	24	56
				Torrock	49 981	67 748	37	11	26
		Mayo-Binder	Binder	Binder	54 901	74 417	44	13	31
		El Ouaya	Lagon	Lagon	71 532	96 960	53	16	37
				Bissi-Mafou	5 630	7 631	10	3	7
		Nanaye	Gagal	Gagal	10 268	13 918	8	2	6
				Keni	25 382	34 405	19	6	13
				Salmata	24 942	33 808	18	5	13
Total:				522 153	707 770	398	119	279	

☛ Province de Moyen-Chari

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Moyen-Chari	Sarh	Sarh-Kôh	Sarh	Sarh	131 068	179 697	98	29	69
				Koumogo	57 929	79 422	43	13	30
				Moussa Foyo	36 648	50 245	27	8	19
				Balimba	57 550	78 902	43	13	30
		Grande Sido	Maro	Maro	32 909	45 119	25	8	18
				Danamadji	34 028	46 653	25	8	18
				Djéké-Djéké	18 606	25 509	14	4	10
				Sido	21 495	29 470	16	5	11
		Lac-Iro	Kyabe	Kyabe	174 195	238 825	130	39	91
				Bohobe	24 921	34 167	19	6	13
				Boum-Kébir	18 380	25 199	14	4	10
				Ngondei	12 370	16 960	9	3	6
				Roro	17 669	24 225	13	4	9
				Baltoubaye	13 059	17 904	10	3	7
				Dindjebo	17 819	24 430	13	4	9
				Alako	12 575	17 241	10	3	7
		Korbol	Korbol	Singako	12 201	16 728	9	3	6
Korbol	23 580			32 329	18	5	13		
		Gnillim	14 700	20 154	14	4	10		

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Total:					734 319	1 003 178	550	165	385

☛ Province de Ouadaï

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Ouaddaï	Abéché	Djourouf Al Ahmar	Am-Dam	Am Dam	81 528	118 961	65	20	46
				Magrane	36 071	52 633	29	9	20
				Haouiche	16 017	23 371	13	4	9
		Assongha	Adré	Adré	15 361	22 414	12	4	8
				Hadjer Hadid	87 161	127 180	69	21	48
				Molou	15 938	23 256	15	5	11
				Borota	49 669	72 474	40	12	28
		Ouara	Abéché	Abéché	18 067	26 362	14	4	10
				Amleyouna	65 031	94 889	52	16	36
				Gueri	19 465	28 402	16	5	11
				Marfa	38 237	55 793	30	9	21
		Abougoudam	Abougoudam	Abougoudam	10 916	15 928	16	5	11

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
				Marchoud	8 740	12 753	6	2	4
Total:					473 026	674 417	377	113	264

☛ Province de Tandjilé

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Tandjilé	Laiï	Tandjilé-Est	Laiï	Laiï	94 694	135 087	74	22	52
				Déréssia	50 113	71 490	39	12	27
		Tandjilé Ouest	Kélo	Kélo	74 793	106 697	58	17	41
				Bakchoro	66 056	94 233	51	15	36
				Bologo	55 025	78 497	43	13	30
				Dogou	27 273	38 907	21	6	15
				Kolon	48 474	69 151	38	11	27
		Tandjilé-Centre	Béré	Béré	63 870	91 115	50	15	35
				Delbian	24 137	34 433	27	8	19
		Manga	Dono-Manga	Dono-Manga	62 446	89 083	49	15	34
				Guidari	36 744	52 418	37	11	26

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
		Manbague	Dafra	Dafra	47 643	67 966	37	11	26
				Nangassou	10 120	14 437	9	3	6
Total:					515 099	943 515	533	160	373

☛ Province Tibesti

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
Tibesti	Bardaï	Bardaï	Bardaï	Bardaï	14 386	14 559	13	4	9
		Aouzou	Aouzou	Aouzou	3 544	3 587	2	1	1
		Zouar	Zouar	Zouar	2 252	2 279	3	1	2
		Emi-Koussi	Yebibou	Yébibou	3 859	3 906	2	1	1
		Wour	Wour	Wour	1 498	1 516	3	1	2
Total:					41 405	25 847	23	7	16

☛ Province de N'Djamena

Province	Chef-lieu	Noms du Département	Chef-Lieu	Noms des Communes	Population détaillé 2014	Extrapolation par commune 2020	Effectif de personnes à enquêter par commune	Nombre de femmes à enquêter	Nombre d'hommes à enquêter
N'Djamena	N'Djamena	N'Djamena	N'Djamena	1 ^{er} arrondissement	75 203	130 346	71	21	50
				2 ^{ème} arrondissement	59 260	102 713	56	17	39
				3 ^{ème} arrondissement	40 928	70 939	39	12	27
				4 ^{ème} arrondissement	72 067	124 911	68	20	48
				5 ^{ème} arrondissement	100 948	174 969	96	29	67
				6 ^{ème} arrondissement	45 500	78 863	43	13	30
				7 ^{ème} arrondissement	223 231	386 917	211	63	148
				8 ^{ème} arrondissement	184 641	320 031	175	53	123
				9 ^{ème} arrondissement	75 593	131 022	72	22	50
				10 ^{ème} arrondissement	74 047	128 343	70	21	49
Total:					951 418	1 649 053	901	270	631

1.3.3 Etape 3 : Formation des enquêteurs

Une formation de deux (02) jours a été organisée selon la méthode andragogique de formation. Celle-ci a pour principaux objectifs de :

- Partager les enjeux de l'étude et les résultats à atteindre ;
- Assurer le renforcement des capacités des enquêteurs en matière de techniques de collecte des données et de communication sur le terrain ;
- S'assurer la cohérence et l'appropriation par les enquêteurs de toute la démarche ;
- Permettre aux enquêteurs de s'approprier le protocole d'enquête ainsi que les outils de collecte des données élaborés ;
- Harmoniser la compréhension, l'utilisation et l'exploitation des outils de collecte des données.

Il s'agissait plus précisément de présenter les aspects méthodologiques et organisationnels de l'enquête et d'expliquer la méthode de remplissage des questionnaires. Mais aussi, de partager les enjeux de l'étude et les résultats à atteindre, d'assurer le renforcement des capacités des enquêteurs en matière de techniques de collecte des données et de communication sur le terrain, de s'assurer la cohérence et l'appropriation par les enquêteurs de toute la démarche, de permettre aux enquêteurs de s'approprier le protocole d'enquête ainsi que les outils de collecte des données élaborés et d'harmoniser la compréhension, l'utilisation et l'exploitation des outils de collecte des données. Après la formation théorique, une simulation a été effectuée. La simulation consistait à faire un jeu de rôles entre les agents enquêteurs sous la supervision des formateurs.

Au total, trente (38) stagiaires de terrain ont été recrutés et formés. A l'issue de la formation et le pré test sur le terrain, 36 agents enquêteurs ont été retenus définitivement pour la collecte de données sur le terrain.

Tableau 2 : Programme de formation des enquêteurs

☛ Jour 1

<i>Heure</i>	<i>Activité</i>	<i>Responsable</i>
8h30 – 8h45	Arrivée et installation des participants	Expert statisticien / Expert analyste politique
8h45 – 9h00	Présentation des participants et modalités pratiques	Expert statisticien / Expert analyste politique
9h00 – 9h45	Présentation du projet	Expert statisticien / Expert analyste politique
9h45 – 10h00	Présentation de l'objectif de la formation	Expert statisticien / Expert analyste politique
10h00 – 10h30	Module 1 : Planification d'une enquête	Expert Statisticien
10h30 – 12h30	Module 2 : Prise en main de Kobo Collect	Expert Statisticien
12h30 – 13h30	Pause	
13h30 – 16h30	Module 2 : Prise en main de Kobo Collect Jeux de rôle	Expert Statisticien

☛ Jour 2

Heure	Activité	Responsable
8h30 – 8h45	Arrivée et installation des participants	Expert statisticien / Expert analyste politique
8h45 – 10h	Module 3 : Présentation de l'échantillonnage et déploiement sur le terrain	Expert Statisticien
10h00 – 15h00	Module 4 : Pré-test Jeux de rôle (arrivée dans la commune, et choix du lieu de début de l'enquête)	Expert Statisticien
15h00 – 17h30	Restitution	Expert Statisticien / Expert analyste politique

Concernant la méthode andragogique de formation :

Le brainstorming et l'étude de cas sont des approches adaptées pour animer les ateliers faisant intervenir des adultes ; ce sont des outils d'animation utilisés en **andragogie**. Le Consultant aura recours principalement à ces méthodes tout le long de l'atelier de renforcement des capacités des enquêteurs, notamment parce que :

- ❖ Le brainstorming demande que les participants aient déjà une certaine connaissance préalable des enquêtes de terrain ;
- ❖ L'étude de cas et le brainstorming font intervenir la formation action.

1.3.4 Etape 4 : Collecte des données

Les enquêtes de perception, menées à différents moments, ont fourni des informations solides sur les processus de transition, en soutenant l'investissement international dans la transition et la gouvernance élargie après la transition.

Cette activité a porté essentiellement sur :

- Les attentes et priorités des populations par rapport à la transition,
- Les indicateurs précis pour apprécier l'évolution de la transition et la mise en œuvre, des différentes priorités,
- Les potentiels risques et défis auxquels la transition devrait faire face.

☛ Mécanisme de gestion de la collecte de données sur le terrain

- L'expert statisticien et l'analyste politique jouent le rôle de superviseur
- La charge de la collecte des données revient à dix-huit (18) équipes de deux (02) à trois (03) personnes réparties dans dix-huit (18) provinces du Tchad⁵
- L'expert Statisticien est considéré comme le Desk Central. Il a pour responsabilité de valider et capitaliser les données reçues du terrain

⁵ A l'issue de la réunion de cadrage du 22 décembre 2021, le PNUD a recommandé que cinq (05) provinces sur les vingt-trois (23) que compte le Tchad ne soient pas prises en compte. Il s'agit de Borku, Ennedi Ouest, Sila, Salamat, et Wadi Fira.

- La répartition de charge de travail est faite en tenant compte de l'état des routes dans les différentes zones d'étude, et la distance entre les communes

☛ Méthode de collecte des données

La collecte des données sur le terrain a été assurée par trente-six (36) agents enquêteurs. La durée et le nombre de jours de travail des agents enquêteurs sont proportionnels à la taille de l'échantillon attribuée à chaque enquêteur. Chaque agent enquêteur avait eu la charge d'interroger le nombre de personnes de 15 ans et plus dans sa zone de responsabilité.

Comme méthode de collecte de données, il a été privilégié :

- **Les questionnaires fermés** remplis par les enquêteurs, sont composés de huit (8) sections (voir annexe) dont les deux premières renseignent sur les variables d'identification de l'enquêté et ses caractéristiques sociodémographiques et économiques (sexe, âge, instruction, ...), ainsi que les coordonnées géographiques. Les autres sections concernent notamment les sources d'informations sur la transition, la perception de la transition, les séquences de réformes institutionnelles, la participation et la représentativité des jeunes et femmes dans les instances de gouvernance, la perception de la paix et de la sécurité pendant la période de transition et la perception du dialogue national inclusif. Cet outil a permis de recueillir des données quantitatives sur la perception et la transition nationale au Tchad. Un circuit de remontée des fiches d'enquêtes a été mis en place ; ce qui a permis non seulement de vérifier les variables de données mais aussi, de rendre efficace et efficient le traitement et l'analyse des données. Le logiciel KoBoCollect a été utilisé comme outil de collecte mobile.
- **Les entretiens libres**, composés de petits groupes (5 à 15 individus) composés de membres représentatifs d'un groupe dont on souhaite connaître les convictions, les pratiques ou les opinions (sur les dix-huit (18) entretiens libres prévus, 10 ont été réalisés). En posant d'abord quelques questions, puis en structurant le débat, le facilitateur/enquêteur a pu obtenir, par exemple, des renseignements sur l'état de l'opinion publique sur les réformes clefs et les étapes du processus de transition, ou encore avoir une évaluation informative du processus de transition, en identifiant les éventuels risques ainsi que les opportunités. La fiche d'entretien comportait essentiellement les mêmes informations mais plus synthétisées que celles du questionnaire individuel du fait de la nature du public auquel elle est adressée.
- **Les observations directes** ont été faites au même moment que l'administration des questionnaires et les entretiens libres. Elles ont consisté à observer les comportements et les attitudes face à une question.

Tableau 3 : Journée type d'enquête dans une commune

HORAIRE	ACTIVITÉ
8h00-8h15	Briefing entre les experts
	Définition des objectifs de la journée
8h15-8h30	Confirmation des rendez-vous avec les personnes stratégiques et les bénéficiaires
	Vérification de la disponibilité et de la qualité des outils de collecte des données
	Déploiement des experts sur le terrain
8h30-13h30	Réalisation de l'enquête quantitative
13h30-14h00	Pause
14h00-16h00	Organisation des entretiens libres
16h00-16h30	Débriefing des experts

1.4.5 Etape 5 : Traitement, apurement des données

Des mesures spécifiques ont été prises afin qu'aucune donnée importante ne soit inexacte ou manquante. Ainsi, pour assurer une bonne gestion de ces données, il a été notamment décidé de la mise en place de processus efficaces pour l'enregistrement cohérent des données, leur stockage sécurisé, leur nettoyage, leur transfert, leur présentation ainsi que leur accessibilité à des fins de vérification et d'utilisation par autrui.

La synchronisation et la centralisation des données sur KoBoCollect au jour le jour a permis à la fois d'assurer la disponibilité et la sécurisation des données recueillies en temps réel. Ceci a permis également d'assurer un suivi précis (complétude de l'échantillon) et un contrôle qualité (score de mesure anthropométrique) de la collecte de données.

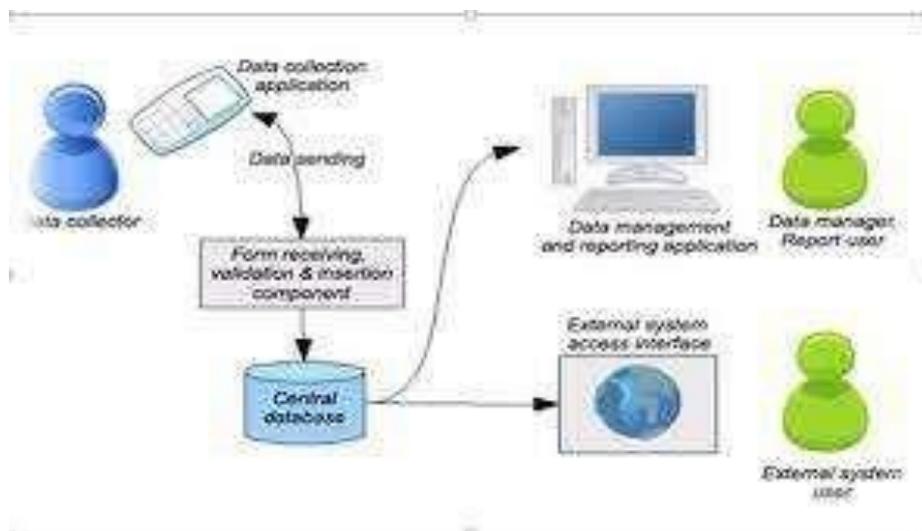


Figure 2 : Processus de stockage des données collectées

Le Choix d'une enquête basée sur la méthode de la probabilité proportionnelle à la taille se justifie par le fait que celle-ci est l'un des indicateurs de perception les plus importants de la façon dont une mesure, une loi ou une politique répond à la nécessité qui justifie sa mise en œuvre. En effet, cette méthode d'enquête ne vise pas seulement à vérifier l'atteinte des résultats, elle permet également de déterminer le niveau de pénétration des effets de la mesure, la loi ou la politique au sein d'un groupe cible spécifiquement visé par ces dernières.

En effet, les mesures, les lois ou les politiques performantes à l'issue de l'enquête de perception basée sur cette méthode sont celles qui ont non seulement une couverture élevée au niveau des cibles identifiées, mais aussi des taux de succès des actions en faveur des individus du groupe cible élevé. La méthode de la probabilité proportionnelle à la taille privilégie ainsi l'analyse qualitative mais se base sur des données quantitatives qui lui sont essentielles pour déterminer des taux à priori précis de couverture. Les sources de données nécessaires à l'implémentation de cette méthode sont les suivantes :

1. Les données de suivi de routine de la mesure ;
2. Les données d'évaluation périodique de la mesure ;
3. Les données issues des cartes d'implantation des actions du programme sur le territoire ;
4. La Liste des input set des obstacles pour chaque action et les informations détaillées sur la façon dont ils affectent la couverture des cibles
5. Les informations recueillies auprès des bénéficiaires.

Certains des aspects de la qualité des données qui ont guidé l'activité de nettoyage sont :

- La **validité** : les données sont pertinentes par rapport aux enjeux de l'enquête et servent à réaliser un état des lieux de la participation citoyenne ainsi que les mécanismes de remontée du feedback des populations bénéficiaires ;
- La **fiabilité** : les données sont mesurées et collectées de manière cohérente en fonction de définitions et de méthodes normalisées ;
- L'**exhaustivité** : tous les éléments des données sont inclus conformément aux définitions et méthodes spécifiées ;
- La **précision** : les données sont suffisamment détaillées ;
- L'**intégrité** : les données sont protégées de tout biais ou de toute manipulation délibérée ;
- L'**actualité** : les données sont à jour et les informations sont disponibles à temps.

1.3.6 Etape 6 : Analyse des données

Nous aurons pour le cas de cette étude l'analyse des données quantitatives et qualitatives.

Analyse des données quantitatives

Elle s'est faite à l'aide du logiciel SPSS. Elle nous permettra de définir des pourcentages en fonction des résultats obtenus sur le terrain.

Analyse des données qualitatives

Elle a été réalisée en combinant deux méthodes : la méthode d'analyse **PESTEL** (Politique Economique Socioculturel Environnemental Technologique Ecologique et Légal) et l'analyse **FFOM** (Force Faiblesse Opportunité et Menace).

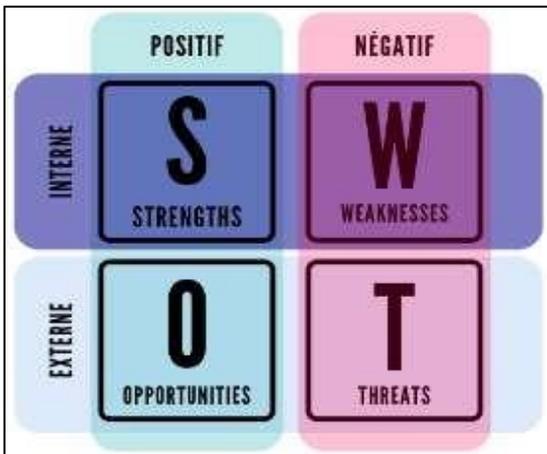
S'agissant des méthodes d'analyse et d'interprétation des données

Le traitement des données s'est fait au fur et à mesure qu'elles ont été collectées sur le terrain. Chaque consultant a mené des enquêtes, échanges et consultations avec les sources d'information préalablement identifiées et a produit le rapport y afférent.

L'analyse et l'interprétation des données sont réalisées en combinant plusieurs méthodes d'analyse, notamment la méthode d'analyse des contenus (méthode la plus répandue pour étudier les entretiens ou les observations qualitatives qui obéit à un traitement sémantique et/ou statistique) et la méthode interprétative (méthode nouvelle d'analyse qualitative fondée sur un système d'explication qui va au-delà des données et

Au regard de la complexité de l'élaboration de stratégies pour les projets de développement et des enjeux sociaux, politiques, environnementaux, économiques et stratégiques des thématiques spécifiques à la collecte des données, il a été préconisé pour l'analyse des données, d'emprunter aux sciences sociales la méthode d'analyse PESTEL, et de la combiner à l'analyse SWOT. Cette combinaison de méthode a permis de faire ressortir les éléments d'analyse avec une meilleure acuité en évitant de faire des développements basés sur les expériences personnelles mais plutôt les résultats des données collectées.

La méthode d'analyse PESTEL (Politique, Economique, Socioculturel, Technologique, Ecologique, Légal) a permis d'analyser l'impact de l'environnement macro-économique sur le système. L'analyse PESTEL est utilisée pour prendre du recul sur l'environnement de l'organisation et identifier de potentielles opportunités et menaces dans le cadre d'une analyse SWOT.



L'analyse SWOT (Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats) aussi appelée matrice Forces Faiblesses

Opportunités Menaces est un outil qui vise d'une part, à procéder à l'analyse interne d'un système afin d'identifier ses forces et ses faiblesses et d'autre part, à réaliser une analyse externe dans le but d'identifier les opportunités pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs de l'organisation et les menaces pouvant compromettre l'aboutissement des résultats escomptés. Cette matrice se présente généralement comme ci-contre :

Au croisement des colonnes et des lignes sont constituées quatre (4) cases destinées à recevoir les informations pertinentes du champ des enquêtes envisagées.

1.4 Difficultés rencontrées

Comme pour la plupart des enquêtes empiriques, les résultats issus de cette étude sont extrapolables à l'ensemble de la population du Tchad, vu la taille de son échantillon. Ils peuvent se rapporter à l'ensemble de la population de chaque province concernée.

Malgré la formation et la simulation, certains agents enquêteurs avaient eu du mal, surtout pendant les premiers jours de la collecte à administrer le questionnaire lorsque l'enquêté (e) ne maîtrise pas bien les questions. L'autre majeure difficulté est la non disponibilité de la lettre d'information du Ministère du Dialogue national, ce qui a causé un retard de trois (3) avant de commencer la collecte. Par conséquent, les autorités locales refusaient de signer l'ordre de mission des agents enquêteurs établi par le Cabinet Agora Consulting qui n'a pas malheureusement son représentant au Tchad.

2. CONTEXTUALISATION

Le Gouvernement de Transition a élaboré, en juillet 2021, une Feuille de Route⁶ qui a intégré le document la Vision 2030⁷, cadre de référence en matière de politique nationale de développement socio-économique du Tchad jusqu'en 2030. Cette Feuille de Route de la transition a été élaboré dans un environnement sociopolitique marqué par de nombreux défis liés à la défense et à la sécurité, à la paix, à l'unité nationale, à la cohésion sociale, à l'intégrité territoriale, à la cohésion sociale, au développement, au respect des libertés fondamentales.

2.1 Défis sécuritaires

L'une des missions d'un Gouvernement est d'assurer la sécurité des personnes et des biens, garantir la stabilité du pays et défendre son intégrité territoriale. A cet égard, le renforcement des Forces de Défense et de Sécurité est apparu comme fondamental pour la résolution des problèmes de paix, de l'unité nationale, de la démocratie et de la bonne gouvernance⁸. Malgré les hauts faits d'armes qui leurs sont unanimement reconnus à travers le monde, les Forces de Défense et de Sécurité peinent à rallier les opinions de leurs concitoyens. L'absence de cohésion sociale et de réconciliation nationale a été préjudiciable à leur mutation en une Armée véritablement républicaine. Partant, elles ne peuvent échapper à la léthargie générale qui caractérise l'ensemble des démembrements de l'Etat depuis l'accession du pays à l'indépendance. Entre autres maux qui en sont la cause principale, il faut citer le népotisme et la priorisation des proches, le non-respect de la hiérarchie, les recrutements irréguliers, l'attribution fantaisiste des grades et l'immixtion des hommes politiques dans les prises de décisions. A cela s'ajoutent les comportements non professionnels de certains agents des forces de l'ordre, la tentation fréquente du gain facile, l'inertie à répondre promptement dans les conflits⁹.

Ces nombreux dysfonctionnements résultent de la disparition du noyau qui formait initialement les FDS professionnelles ; ce noyau étant issu de la décolonisation, pour être adapté aux réalités nationales, puis réaménagé d'un régime à l'autre. Les tristes périodes allant de l'indépendance aux événements de 1979 sont marquées par des armées sans formation orthodoxe et à la poursuite d'intérêts divergents. C'est dans le souci de rétablir l'ordre des choses que les recommandations de la CNS de 1993 ; des Etats généraux des FDS de 2007 ; des deux fora nationaux inclusifs consécutifs, ont produit des propositions de réforme des Forces de Défense et de Sécurité ; sans oublier les résolutions de la réforme de 2011 qui n'a pas répondu aux attentes en la matière. Néanmoins, l'Ordonnance N°002 du 31 Août 2021¹⁰ portant Statut Général des Militaires des Forces de Défense et de Sécurité dont les Décrets d'application sont en cours de confection, est le début d'un processus qui permettra de relever les défis sécuritaires, et de créer les conditions de la paix et de l'unité nationale.

2.2 Défis à la paix, à l'unité et à l'intégrité territoriale

Les facteurs suivants constituent une source d'insécurité qui met en péril la paix, l'unité nationale et l'intégrité du territoire au Tchad :

⁶ La Feuille de Route est un document de référence pour le Gouvernement de Transition et les Partenaires au Développement. Elle a été adoptée par Décret n°220/PCMT/PMT/SGG/2021 du 06 Août 2021.

⁷ Le document de Vision 2030 élaboré en cohérence avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine « L'Afrique que nous voulons » et les Objectifs de Développement Durable (ODD 2016-2030) auxquels le Tchad a souscrit. Il est élaboré à partir d'une analyse approfondie, participative et consensuelle qui a permis de confronter les enjeux et les défis de développement, les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités pour une projection vers l'avenir souhaité par les Tchadiens.

⁸ Synthèse des Rapports du Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif, Sous-comité thématique 1 : Paix, Cohésion Sociale et Réconciliation Nationale, Décembre 2021, pages 22 à 29.

⁹ Idem, page 22.

¹⁰ Ordonnance N°002/PCMT/2021 du 31 août 2021 Portant Statut Général des Militaires des Forces de Défense et de Sécurité.

- l'abus des forces de sécurité ;
- la prolifération et la circulation d'armes légères ;
- l'existence des politico-militaires et des partis politiques à connotation ethnique, religieuse et régionaliste plutôt qu'idéologique ;
- la sous/représentation de certaines régions au gouvernement et dans l'armée ;
- le manque de contrôle civil sur les forces de sécurité ;
- l'éruption périodique de violence ; les violences interethniques et intercommunautaires¹¹ ;
- l'armée et les services de sécurité politisés ;
- l'impunité et la corruption au sein des forces de sécurité ;
- l'environnement d'insécurité avec des « coupeurs de route » ;
- certains éléments des forces d'ordre et de sécurité agissant pour leur propre compte plus que pour assurer la sécurité de la population.

En effet, la sécurité des personnes et de leurs biens reste un enjeu clef de la démocratie et de l'Etat de droit. Cela se décline en termes de protection des personnes et des biens ainsi qu'en termes de tranquillité. Cette protection attendue des FDS est en prise à des comportements antisociaux qui couvrent un vaste éventail allant de la menace verbale sur la route ou dans l'espace public à l'agression physique et aux vols simples ou aggravés.

Par ailleurs, le Tchad, en tant que membre de l'Union Africaine (UA), bénéficie du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, un principe inscrit dans la Charte de l'Union Africaine¹². Il appartient également aux grands ensembles sous-régionaux tels que la Communauté Economique Régionale (CER), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT). Tous les pays voisins du Tchad appartiennent à au moins une de ces organisations qui disposent des instruments de paix et de sécurité : Pacte de Non-agression (PNA) ; Protocole d'Assistance Mutuelle (PAM) ; Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX). Ainsi, sur le plan des principes, les menaces géopolitiques et d'ordre géostratégique de type conventionnel devraient être minorés car le Tchad ne court pas de risques majeurs d'invasion par un pays limitrophe. Par contre, comme ailleurs, le pays reste toujours exposé aux menaces de nouvelles générations (menaces terroristes), et les menaces des rébellions qui, depuis 1965, se relayent au Tchad.

En outre, la participation des Forces de Défense et de Sécurité dans les opérations au-delà des frontières n'est pas sans impact sur les capacités des Forces devant mener leurs missions régaliennes et sur le budget de l'Etat. Ces opérations extérieures, qui génèrent des pertes en vies humaines et en moyens matériels, doivent toujours être contrôlées car aucune Armée au monde n'est dimensionnée pour faire la guerre au profit d'un pays tiers.

2.3 Défis à la cohésion sociale et au développement

La promotion de la cohésion sociale nationale est nécessaire pour la préservation des acquis de développement du Tchad. Le pays reste confronté au défi démographique, où les populations survivent uniquement par les

¹¹Des conflits intercommunautaires sanglants ont lieu dans plusieurs Provinces depuis le début de la Transition notamment dans le Ouaddaï et au Moyen-Chari à Sandana (12 morts)

¹²Au Caire, en 1964, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a adopté la résolution AGH/Res16 dite intangibilité des frontières coloniales pour mettre en fin aux divergences entre ceux qui présentent les frontières coloniales comme un atout et d'autres comme un atout.

revenus précaires tirés de l'agriculture et de l'élevage en milieu rural. L'accès aux ressources naturelles essentielles aux moyens de subsistance est structurellement de plus en plus source de conflits et d'accaparations entraînant une crise larvée du monde rural, propice à la dissémination des idéologies d'extrémismes religieux et/ou de conflits interreligieux, voire l'accentuation de la traditionnelle opposition entre les régions du nord et du sud du pays. La cohésion sociale nécessite par conséquent d'être renforcée (depuis le niveau communautaire, via les autorités traditionnelles, jusqu'au niveau central), de manière à atténuer les facteurs qui pourraient entraîner l'implosion et l'instabilité du pays, avec ses conséquences¹³.

La cohésion et l'équilibre territorial du pays dépendent aussi du faible niveau de développement humain. Le Tchad est confronté à une urbanisation galopante. Cette urbanisation, soutenue par un taux de croissance démographique de 3,5%¹⁴ par an et des migrations internes, se fait de façon anarchique et entraîne une augmentation de la pauvreté avec des conséquences sociales qui, si elles ne sont pas traitées, ont le potentiel d'engendrer certaines formes de violence et de radicalisme poussées par une marginalisation des plus vulnérables et notamment la jeunesse. Cela contribue à des phénomènes d'instabilité. Pour l'ensemble des indicateurs qui se rattachent au capital humain, le Tchad est placé en dessous de la moyenne des pays de la sous-région.

En matière d'éducation, les statistiques disponibles du système tchadien montrent que moins de quatre enfants sur dix ont achevé leur scolarité primaire. Cette proportion est, de surcroît, nettement inférieure chez les filles en raison de la persistance de normes sociales discriminantes. Le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) est de 26%¹⁵ avec une forte disparité en défaveur des femmes. Entre 2010 et 2014, le pays a consacré en moyenne, l'équivalent de 2,9% du PIB à l'éducation, contre 4,8% pour les autres pays d'Afrique subsaharienne¹⁶. La durée moyenne de scolarisation est de 1,9 an, dont 1 an pour les femmes et 2,9 ans pour les hommes¹⁷. Une problématique importante existe aussi en ce qui concerne l'éducation en milieu nomade qui concernerait entre 5,5 et 8,5% de la population tchadienne sur laquelle il faudrait élargir les projets pilotes existants.

L'insécurité alimentaire et la sous-nutrition restent très préoccupantes et limitent tout effort de développement. Cette situation est le résultat d'un accès très réduit de la population aux services de base. En termes de retard de croissance, 39,8% des enfants de moins de 5 ans sont touchés, ce qui est très supérieur à la moyenne de la région Afrique (29,1%). Au total, 20% de la population souffre d'une sous-alimentation chronique avec 43% des cas de mortalité infantile associés à la sous-nutrition. Les enfants de 0-5 ans et les femmes en âge de procréer (entre 15 et 49 ans), ayant des besoins nutritionnels spécifiques sont particulièrement vulnérables à la malnutrition. La malnutrition limite le développement cognitif des enfants et leur capacité de production économique à l'âge adulte. Les pertes économiques dues à la sous-nutrition chez l'enfant ont été évaluées à 9,5% du PIB du Tchad. Le pays est confronté à des crises alimentaires et climato-agrologiques de plus en plus

¹³ Programme Indicatif Multi annuel 2021-2027 en faveur de la République du Tchad, Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale - Europe dans le Monde, pages 8 à 10.

¹⁴ Selon <https://www.populationdata.net/pays/tchad/publication> du 11 mars 2020.

¹⁵ Données de la Banque mondiale : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.ADT.LITR.ZS?locations=TD>

¹⁶ PNUD : Rapport sur le développement humain, 2016.

¹⁷ Contre respectivement 4,2 et 6 ans en moyenne pour les autres pays d'Afrique subsaharienne. Source : Rapport sur le développement humain 2016, PNUD.

récurrentes et longues sur une partie de son territoire. Ces crises consomment progressivement la capacité des systèmes alimentaires à fournir des services socio-économiques et environnementaux de base à la population.

En matière de biodiversité, le Tchad est exposé à des risques importants en matière de braconnage et trafics pour le financement d'activités illicites et terroristes, et d'autres risques liés à l'augmentation de la pression démographique. Les réservoirs de biodiversité du Tchad, qui constituent encore un atout singulier dans toute la sous-région, sont des zones fragiles et stratégiques pour la stabilité du pays. L'agriculture et l'élevage fournissent des moyens de subsistance à 78% de la population, mais ils sont totalement dépendants des aléas climatiques. De part les réalités économiques, sociales et environnementales du Tchad, l'accompagnement des populations dans les mutations des systèmes agricoles et alimentaires restent un défi important.

Enfin, en dépit du potentiel en ressources énergétiques considérables du pays, le secteur de l'énergie reste sous-développé et constitue un goulot d'étranglement pour tout entrepreneuriat et initiative de digitalisation. L'officialisation de la réduction des tarifs d'accès à l'internet de 30%, suite à un accord entre les autorités de la transition et les opérateurs de téléphonie mobile, apparaît comme une réalisation importante¹⁸. Quant au taux d'accès à l'électricité et d'énergie domestique propre, il est parmi le plus faible au monde (8% et 4% respectivement). Le prix de l'électricité est l'un des plus élevés au monde, et sa couverture est l'une des plus faibles.

2.4 Défis aux libertés fondamentales et à l'Etat de droit

Le Tchad a consacré dans ses différentes législations des droits fondamentaux et des libertés dont l'exercice est garanti à tout citoyen, dans les conditions et les formes prévues par la loi. Tous les régimes, depuis les indépendances, ont proclamé leur attachement au respect de ces droits humains au nombre desquels, il y a la liberté d'expression, de pensée et de conscience ; l'interdiction des traitements inhumains dégradants ; les libertés syndicales et associatives ; l'interdiction des violences faites aux femmes ; la protection de la petite enfance.

☛ La liberté d'expression, de pensée et de conscience

La liberté d'expression, de pensée et de conscience constitue le fondement d'un régime démocratique. Elle implique que la population peut, toutes les fois que le besoin se fait sentir, se prononcer librement dans un sens ou dans un autre sur tous les actes posés par les pouvoirs publics dans les domaines de la vie publique. Cette liberté est indispensable pour la promotion du débat public et le développement de la démocratie qui est fondée sur le respect de la personne humaine et de l'Etat de droit. Dans le cadre du processus démocratique et médiatique, de nombreux organes et entreprises de presse (journaux, radios, télévision et media en ligne) on vu le jour. Un cadre juridique approprié a été créé afin d'en assurer l'encadrement et éviter toute éventuelle dérive¹⁹.

Les libertés d'opinion, d'expression, de communication et de presse sont garanties à tous par la loi. Elles ne peuvent être limitées que par le respect des libertés et des droits d'autrui, et par l'impératif de sauvegarder l'ordre public et les bonnes mœurs. Pour autant, les gouvernements qui se sont succédé ont souvent mis en

¹⁸ Cette décision fait suite à la promesse faite par le Président du Conseil Militaire de Transition lors de la clôture du Forum National de la Jeunesse le 29 décembre 2021.

¹⁹ L'ordonnance n°025 portant régime de la presse écrite et média électronique et l'ordonnance n°16/PR/2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) ont été adoptés le 26 novembre 2018 ; Loi n°31 du 3 décembre 2018 portant régime de la presse.

avant des arguments du respect des valeurs culturelles nationales, de l'ordre public et de la vie des citoyens pour tenter d'instaurer un contrôle politique des media tchadiens. L'argument du contrôle politique jouera également un rôle décisif dans le mouvement en faveur du maintien du monopole. Ainsi les pouvoirs publics ont tenté de légitimer le contrôle direct sur les médias considérés comme un moyen efficace de propagande²⁰. Pour beaucoup de spécialistes de la presse, les textes qui régissent l'exercice de la liberté de presse sont considérés comme parmi les plus libéraux de la sous-région. Mais des velléités de restriction et de contraintes persistent par rapport à la liberté d'expression. Comme preuve, la répression des manifestations se soldant par les pertes en vies humaines sans que des enquêtes sérieuses et des poursuites judiciaires ne soient engagées ; les coupures d'internet ; les opposants et défenseurs des droits humains empêchés de manifester librement²¹.

☛ Les traitements inhumains et dégradants

Le Tchad a introduit, dans son ordonnancement juridique, une série de textes proscrivant les actes de tortures, les traitements inhumains et dégradants. Mais, la situation reste préoccupante malgré les dénonciations et les plaidoyers des Associations de Défense des Droits de l'Homme en faveur de la protection des droits de l'Homme. Les atteintes aux droits fondamentaux et la question de l'injustice restent le lot quotidien des Tchadiens. La population est objet d'enlèvements, d'arrestations arbitraires, de séquestrations, de tortures, d'intimidations, de menaces physiques pour leurs opinions ou pour leur appartenance politique ou associative, d'humiliations, de bastonnades, de dispersion des manifestations par gaz lacrymogènes et quelque fois par usage d'armes à feu par les forces de l'ordre. A cela s'ajoutent les assassinats, bavures policières et douanières, détentions illégales, exécutions extrajudiciaires, notamment dans le cadre des conflits agriculteurs/éleveurs, tortures et traitements cruels, inhumains et dégradants appliqués de manière systématique dans les commissariats de polices et les brigades de gendarmerie, disparitions forcées, traite des personnes.

☛ Les libertés syndicales et associatives

La liberté d'association et la liberté syndicale sont reconnues. Pour autant, les relations entre les pouvoirs publics et certaines organisations de la société civile ont souvent été tendues. Les gouvernants éprouvent du mal à accepter d'être critiqués sur leurs méthodes de gestion peu transparentes. Les dénonciations de détournement de deniers publics, de gabegies, de népotisme, de corruption et de violations des droits de l'Homme sont considérées comme des attaques partisans tendant à mettre en péril l'unité et la cohésion nationales. Les organisations de défense des droits de l'homme traînent aussi des faiblesses notamment le manque de professionnalisme, l'incapacité technique, le manque de transparence dans la gestion des ressources.

☛ La protection de la petite enfance

La protection de l'enfance est un terme générique qui est utilisé pour désigner les efforts déployés en vue d'assurer la protection des enfants contre des actions ou des situations qui risquent de compromettre gravement leur développement sanitaire ainsi que leur bien-être. Les dimensions de la protection de l'enfance sont les mesures et les structures qui préviennent et répondent aux abus physiques, sexuels, émotionnels ou psychologiques ; à l'exploitation sexuelle commerciale ; à la traite des enfants ; au travail des enfants ; aux violences familiales en milieu scolaire et dans la communauté ; ainsi qu'aux pratiques traditionnelles néfastes

²⁰ CODNI, Rapport du sous-comité 3 « Droits et Libertés Fondamentales », 126 pages.

²¹ Communiqué de Presse de Amnesty International du 28 avril 2021 en réaction à la mort d'au moins cinq manifestants le 27 avril 2021.

telles que la mutilation génitale féminine (aussi appelée excision) et le mariage d'enfants. L'engagement à assurer que l'enfant n'est pas seulement un bénéficiaire de la protection des adultes mais qu'il est un sujet de droit au même titre que les adultes a conduit le Tchad à adopter des séries de lois²² et à ratifier des Conventions, des Chartes et des Protocoles au bénéfice de l'enfant. Malgré cela, la situation des enfants est loin d'être reluisante car il manque une stratégie de prise en charge globale de l'enfant, conduisant à un faible investissement sur l'enfance, considérée comme l'étape cruciale pour l'adulte de demain. La non déclaration des enfants à la naissance est une des limites à la protection de la petite enfance. L'état-civil est un puissant outil de gestion de la population puisqu'il permet à l'Etat d'individualiser ses ressortissants et aux individus de prouver leur identité et leur situation juridique. Un enfant, non enregistré à sa naissance, risque d'être exclu de la société, de se voir refuser le droit à une identité officielle, à un nom, à une nationalité. De même, il sera difficile d'établir l'âge d'un enfant non enregistré à la naissance ainsi que de déterminer les dispositions qui lui sont applicables s'il se retrouve en contact ou en conflit avec la loi. L'enregistrement de la naissance sans suivre la procédure légale appropriée est très répandu au Tchad. Les disparités sont très importantes selon les caractéristiques des enfants et de leurs milieux. Selon l'INSEED, les naissances d'enfants de mères ayant un niveau d'éducation avancé sont les plus déclarés (70%), suivi des enfants nés de milieux riches (46%). Les enfants vivant en milieu urbain (42%) sont beaucoup plus déclarés que ceux de mère analphabète (12%). Les enfants nés en milieu rural (5%) sont déclarés plus que les enfants nés de milieux pauvres (5%). Au niveau des structures d'encadrement, le Tchad compte au total 330 structures d'encadrement de la petite enfance dont 52 jardins d'enfants publics plus ou moins fonctionnels et 120 privés tous implantés en zone urbaine, 158 structures d'encadrement non formel (Centre d'éducation communautaire rurale et péri urbaine) et les garderies communautaires à travers le pays ainsi qu'une seule crèche non fonctionnelle à N'Djamena pour accueillir les enfants abandonnés. Il n'existe aucune structure pour les enfants de moins de 2 ans, à part la crèche de N'Djamena dont les activités sont suspendues depuis 2008 alors qu'il n'y a aucun orphelinat public. Il en est de même pour les garderies qui sont communautaires ou privés. Pourtant le rôle des crèches et garderies n'est plus à démontrer pour ces petits enfants et pour les mamans travailleuses.

Le droit d'accès à l'éducation est par ailleurs obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans au Tchad. Pourtant très peu d'enfants sont scolarisés. Selon l'UNICEF, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire demeure très faible (par exemple 45% pour les garçons et 37% pour les filles en 2015) avec de grandes disparités entre les régions.

En ce qui concerne le mariage des jeunes filles (moins de 18 ans), il reste encore une pratique courante au Tchad. La pauvreté et les considérations socioculturelles sont les principales causes des mariages d'enfants. Ils sont souvent des mariages arrangés sans le consentement des enfants. Le mariage précoce d'enfants a des répercussions négatives sur leur santé, leur développement et le plein exercice de leurs droits. Précocement mariées, les filles abandonnent l'école et se trouvent généralement limitées dans leurs interactions sociales. Elles risquent aussi une grossesse précoce qui est dangereuse pour leur santé et leur futur enfant.

L'exploitation sexuelle et viol constituent une difficulté en matière de protection de la petite enfance. La tranche d'âge majoritaire des victimes est fixée de 10 à 15 ans. Les causes des abus et exploitation sexuels sont liées à la vulnérabilité des enfants, à la pauvreté et à un manque d'éducation. Il y a aussi l'exploitation sexuelle des

²²Loi n°7/PR/99 du 6 avril 1999 portant procédure de poursuite et jugement des infractions commises par les mineurs de 13 à moins de 18 ans ; Loi n°6/PR/2002 du 15 avril 2002 portant promotion de la santé de reproduction qui interdit le mariage précoce, les mutilations génitales féminines et les actes de torture ; Ordonnance n°001/PR/2014 du 4 février 2014 portant interdiction et répression de l'enrôlement et de l'utilisation des enfants dans les conflits armés ; etc.

enfants à des fins commerciales. C'est une forme de coercition et de violence exercée contre les enfants et équivaut à un travail forcé et à une forme contemporaine d'esclavage. Les victimes d'exploitation sexuelle sont souvent exposées aux traumatismes, à la rupture de leur scolarité et à la transmission des IST/VIH/SIDA.

Les enfants de la rue, pour leur part, sont des enfants en « situation de rue » qui comprennent différentes catégories d'enfants. La distinction entre « les enfants de la rue » et les « enfants dans la rue » est fréquemment soulevée. Les enfants dans la rue ne sont pas nécessairement sans parents ou liens familiaux, mais pour une raison ou une autre, ils passent tout leur temps dans la rue/ Les enfants de la rue n'ont pas de parents, ni de famille et leur lieu familial est la rue. Les enfants se trouvent en situation de rue pour plusieurs raisons. Il s'agit pour la plupart d'enfants qui vivent dans la pauvreté, d'enfants abandonnés ou orphelins du VIH/SIDA. En outre, les droits, l'accès aux soins de base et les besoins primaires des enfants en situation de rue sont négligés. L'ampleur du phénomène des enfants de la rue se remarque dans plusieurs villes du pays (Abéché, Kélo, Bongor, Moundou, Ndjamena, Doba, Sarh, ...). Les enfants de la rue sont victimes de la brutalité policière, et lorsqu'un mineur est repris pour une infraction déjà commise, il est maltraité par la police. Les enfants en situation de la rue courent le risque de subir la torture et la flagellation quand ils sont arrêtés par les policiers.

L'âge minimum d'emploi est fixé à 14 ans pour certains travaux d'apprentissage. Toutefois, le phénomène du travail des enfants demeure particulièrement inquiétant. En raison d'une situation économique précaire, les familles font travailler leurs enfants. Ces enfants, généralement non scolarisés, font face à des conditions de vie difficiles : longues heures de travail, salaire minime, etc. En outre, ces enfants se retrouvent dans les marchés, les bars et autres lieux publics de la capitale ou des grandes villes où ils sont parfois contraints de mendier ou voler. Ils encourent particulièrement les risques liés à la prostitution, la discrimination, la maltraitance, etc.

La traite d'enfants est aussi un problème au Tchad. Il se manifeste par l'exploitation du travail des enfants bouviers et des enfants domestiques. Les enfants bouviers sont des enfants engagés par les éleveurs pour garder les troupeaux. Les provinces dans lesquelles ils sont originaires sont celles du Mandoul, du Batha, du Moyen Chari et du Logone Oriental. Ces enfants sont souvent confiés par leurs parents aux éleveurs en échange d'une somme d'argent. Ainsi, les enfants bouviers sont privés de leur droit à l'éducation et leur rémunération se résume à « un petit veau pour un travail de plus de douze heures par jour pendant un mois sans repos ».

Il existe aussi la catégorie d'enfants associés aux groupes armés et aux forces armées. Bien que le recrutement d'enfants-soldats soit interdit par la convention internationale des droits de l'enfant, à l'Est du Tchad, les groupes rebelles et forces armées recrutent toujours des enfants, en particulier des garçons. Leur démobilisation et leur réinsertion sociale sont souvent très difficiles, en raison notamment d'un manque d'engagement politique, d'une insuffisance de moyens financiers et de la persistance de l'insécurité dans l'ensemble du pays.

Le Tchad connaît en outre un fort mouvement de déplacement forcé de milliers d'enfants à cause des différentes crises que connaissent les pays limitrophes. En 2007, le Tchad a signé avec l'UNICEF un Protocole d'accord sur la protection des enfants victimes d'un conflit armé et leur réintégration à long terme dans leurs communautés et leur famille. Les enfants déplacés ont un accès limité à l'éducation primaire et aucune chance de poursuivre leurs études. Les partenaires au développement affirment que les principaux défis qui existent actuellement sont le manque d'enseignants au profit de la population déplacée, la précarité des infrastructures et la pénurie de matériaux et d'équipement scolaire.

Enfin, les enfants victimes de violence sont une réalité au Tchad. La violence reste fréquente dans la famille, les écoles, les centres d'accueil, les centres de détention et dans la rue, et elle est souvent légitimée par la tradition. Par exemple, les enfants des écoles coraniques jugés difficiles ou rebelles sont souvent enchaînés et

contraints d'aller mendier pour le Mouhadjir (enfants confiés à des marabouts pour l'apprentissage du Coran) et sont battus s'ils ne ramènent pas assez d'argent. Ainsi, malgré l'interdiction légale des châtiments corporels en milieu scolaire, les enfants continuent à subir des châtiments corporels dans les écoles, notamment les écoles coraniques, le foyer, les institutions de protection ainsi que les établissements pénitentiaires.

2.5 Défis liés à l'organisation du dialogue et de la réconciliation nationale

Le Tchad a multiplié les initiatives de dialogue, de paix et de réconciliation, depuis son accession à l'indépendance en 1960. Cette longue période se caractérise par une succession de grandes assises nationales (Congrès, Conférences, Fora, Dialogues) ainsi que par la signature de multiples accords avec les politico-militaires et avec les oppositions non-armées. Ces initiatives ont souvent été suivies de la formation des gouvernements d'union nationale, la libération des prisonniers, l'amnistie, les promotions des ralliés, etc. L'objectif est d'enterrer la hache de guerre et de dégager un consensus national pour permettre au pays de connaître un souffle nouveau et d'amorcer un nouveau départ. Au total, de 1961 à 2020, on dénombre une trentaine d'initiatives d'envergure. Mais le constant est que le Tchad, depuis l'indépendance, est à la fois un pays des guerres et des divisions sans fin. Cet échec s'explique par un enchevêtrement complexe de facteurs objectifs et subjectifs qui se situent à la fois avant, pendant et après les moments de dialogue et de réconciliation²³.

Les facteurs objectifs des échecs de ces dialogues sont nombreux. D'abord, l'offre de dialogue et de réconciliation est souvent l'initiative du pouvoir face à un groupe de personnes mécontentes. C'est le type de dialogue qui vise à résoudre les problèmes immédiats sans traiter de leurs causes profondes. Ensuite, il y a un manque de sincérité et de bonne foi dans la démarche de réconciliation. Très souvent le pouvoir en place ne cherche qu'à se légitimer ou à trouver du répit suite à des constations ou à des révoltes. Une fois les accords signés, l'échec des initiatives de paix intervient dans la mise en œuvre des clauses de ces accords pourtant signés. L'autorité en place fait tout pour consolider sa position au détriment des autres parties²⁴. L'exclusion de certains acteurs de la table du dialogue a aussi constitué une cause des échecs passés des dialogues²⁵. A contrario, des assises n'ont pas été concluantes par la faute des opposants qui se sont accrochés à des préalables irréalisables comme la non-reconnaissance ou l'exigence du départ du pouvoir en place²⁶.

La nature du régime en place est un autre élément qui détermine l'issue d'un dialogue. C'est au pouvoir en place qu'il revient de donner des gages de sa bonne foi aux autres acteurs échaudés par les violations des droits de l'homme, et qui souvent ont des craintes pour leur vie après leur retour à la légalité. Ainsi, pour les raisons de sécurité, plusieurs initiatives de dialogue ont été organisées hors du pays sous médiation étrangère²⁷. Enfin, les ingérences extérieures expliquent certains échecs des dialogues passés. Le résultat du dialogue tenu en terre étrangère est souvent soumis à des influences multiples. Cela est d'autant plus manifeste quand on sait que

²³ Rapport du Sous-comité thématique n°1 : Paix, Cohésion sociale et Réconciliation Nationale, pages 16 à 18.

²⁴ Ce fut le cas des accords de Libreville en 1985. Il était clairement ressorti la nécessité « d'œuvrer pour instaurer une démocratie véritable qui garantira les libertés et les droits fondamentaux ». Par la suite, Le Président Habré réagira négativement en imposant le parti unique. La Conférence Nationale Souveraine de 1993 connaîtra aussi le même sort, par l'application partielle des recommandations.

²⁵ Le Premier Président de la République Tombalbaye avait exclu toute négociation avec le Frolinat ; Kano II avait échoué du fait du refus catégorique des Présidents Habré et Goukouni d'impliquer d'autres politico-militaires aux négociations.

²⁶ Le Frolinat avait refusé tout dialogue avec le régime des militaires.

²⁷ C'est le cas des rencontres qui ont eu lieu à Kano, à Lagos ou à Franceville en 1985. C'est aussi ce qui explique qu'aujourd'hui le pré-dialogue avec les politico-militaires en préparation se tiendra à l'extérieur du pays notamment à Doha au Qatar le 27 février 2022.

certain leaders politiques ont été inféodés à des puissances extérieures. Les conditions de la réconciliation ont alors été imposées²⁸.

A côté des facteurs objectifs, il existe d'autres facteurs, plutôt subjectifs, qui ont expliqué les échecs des dialogues passés :

- La culture de la violence qui habite certains Tchadiens qui les porte à considérer la rébellion comme un acte de virilité et de bravoure, et le dialogue et la négociation comme un acte de faiblesse et de lâcheté ;
- La culture des injustices, des discriminations et des inégalités sociales entretenue par tous les régimes successifs depuis l'indépendance ;
- Le non-respect du principe de la laïcité ;
- Les ambitions personnelles, la mauvaise foi de certains qui entraîne le non-respect de la signature et de la parole donnée ; le manque de confiance mutuelle qui nourrit les suspicions et génère des réconciliations de façade, les raisons matérielles liées notamment au partage inéquitable des postes, aux perfidies) etc.

Dans ce contexte, quelle évaluation peut-on faire de la mise en œuvre de la Feuille de Route du Gouvernement de Transition ?

²⁸ La décennie 1977-1987 a été marquée par ces ingérences.

3. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA TRANSITION

Le Gouvernement de Transition promet assurer la continuité de l'Etat, et mettre en œuvre les actions de la Transition, tout en respectant les engagements bilatéraux et multilatéraux. Pour faciliter l'atteinte de cet objectif, trois (3) axes ont été retenus. Il s'agit notamment de (i) renforcer la sécurité et la défense ; (ii) organiser le dialogue, consolider la paix et l'unité nationale ; (iii) renforcer la bonne gouvernance et l'Etat de droit. Par décret n°0112/PCMT/SGG/2022, un Mécanisme de Suivi-Evaluation de la Feuille de Route du Gouvernement de Transition a été adopté, mais il n'a pas encore été mis en œuvre. Il est donc difficile, au stade actuel de l'évolution de la Transition, de se prononcer sur la mise en œuvre effective de ces différentes priorités. Toutefois, quelques actes du Gouvernement, notamment en matière de sécurité et de la défense nationale, et les études menées par le CODNI en octobre, novembre et décembre 2021, en préparation du dialogue national inclusif, donnent quelques indications utiles sur l'application de cette Feuille de Route du Gouvernement.

3.1 Réalisations en faveur de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale

Dans son adresse à la nation, à l'occasion du nouvel an²⁹, le Président du Conseil Militaire de Transition (PCMT) a placé la période de Transition dans le contexte de la disparition du Maréchal du Tchad qui a failli plonger le pays dans le chaos. La promptitude de la réaction de l'Armée Nationale Tchadienne, qui a pris ses responsabilités pour assurer la continuité de l'Etat, préserver l'intégrité territoriale, raffermir l'unité nationale et garantir la paix, la sécurité et la souveraineté du pays, gravement mises en péril, est pour lui une réalisation capitale.

Ensuite, il a évoqué d'autres mesures prises au profit des soldats. Au nombre de celles-ci, la révision du statut du personnel militaire, l'ajustement des avancements, la revalorisation des salaires³⁰. Ces mesures sont la première étape d'une réforme majeure de professionnalisation et d'amélioration des conditions de travail du métier des armées.

De même, Il a rappelé les réalisations faites depuis la mise en place des institutions de la transition en citant la création des mécanismes comme la Feuille de Route du Gouvernement de Transition, la mise en place du Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif (CODNI)³¹ et du Comité Technique Spécial³² chargé de la participation des politico-militaires au dialogue. Les membres du Comité Technique Spécial, dirigé par l'ancien président Goukouni Weddeye, ont été dépêchés un peu partout en Afrique, en Amérique, en Europe et au Moyen-Orient. Leur mission a été d'échanger avec tous les politico-militaires et les convaincre de participer à ce dialogue.

Les conditions posées par les différents mouvements rebelles pour leur participation à ce dialogue ont été prises en compte. C'est ainsi que deux lois ont été adoptées pour accorder l'amnistie générale à ceux qui avaient choisi la voie de l'exil ou de la violence pour exprimer leur divergence politique. La première loi propose une

²⁹ Il s'agit du discours à la Nation du 31 décembre 2021.

³⁰ Loi de ratification de l'Ordonnance n°2 du 31 août 2021 portant statut général militaires des forces de défense et de sécurité

³¹ Décret n°101/PCMT/2021 Portant création d'un Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif du 2 juillet 2021.

³²Décret n°307/PCMT/2021 Portant création d'un Comité Technique Spécial relatif à la participation des politico-militaires au Dialogue National Inclusif du 13 Août 2021.

amnistie générale pour les faits d'atteinte à l'intégrité de l'Etat et de délit d'opinion³³ ; la seconde loi accorde une amnistie générale pour les faits d'acte de terrorisme, de complicité, de recrutement et d'enrôlement de mineurs dans les forces armées³⁴. Près de trois cents personnes ont bénéficié de ces mesures.

Dans le même sillage, une commission ad hoc chargée du recensement et de la restitution des biens immobiliers appartenant aux politico militaires a été mise en place par un décret du 23 décembre 2021. Cette commission ad hoc a notamment pour mission d'identifier les biens immobiliers des politico-militaires précédemment confisqués par l'Etat en vertu des lois et règlements en vigueur ou occupés par des individus, et d'en dresser une liste exhaustive. Dans sa mission, la commission doit ressortir pour chaque immeuble, toutes les informations liées à son état du moment, et proposer un plan cohérent d'accompagnement et de restitution.

En outre, il faut signaler la mise en place d'une Commission Mixte de Désarmement³⁵ composée des éléments de la gendarmerie nationale, de la garde nationale et nomades et de l'Armée nationale. Sa mission est de mener de vastes opérations de récupération des armes détenues illégalement. Depuis le début de ces opérations 2834 armes de toutes marques et de tous calibres confondus ont été saisies. Ces opérations de désarmement s'inscrivent bien dans la Feuille de Route de la Transition ; le Conseil Militaire de Transition s'étant engagé à renforcer la paix, la cohabitation pacifique, la stabilité et la sécurité sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, la volonté annoncée des autorités de la transition de créer une justice militaire³⁶, afin de réguler et de réprimer, de manière spécifique, des éventuels comportements déviants des hommes en uniforme, pourrait être encouragée. Cette juridiction sera chargée de juger les infractions de droit commun comme les infractions spécifiques à l'armée, notamment celles commises par des militaires impliqués dans les missions de maintien de la paix sur le plan international. Son existence procède de la volonté des autorités de ne plus tolérer des actes déviants des forces armées qui doivent accomplir leurs missions selon les règles de l'art et dans la discipline.

Toutes ces initiatives devraient être appréciées à leur juste valeur car la tenue prochaine du Dialogue National Inclusif offre une nouvelle occasion de refonder l'Etat et d'apporter à la population l'espoir nouvel de son développement socio-économique. A cet égard, le défi majeur reste la transformation de l'armée tchadienne en une armée véritablement républicaine, formée et organisée, une armée de métier et au service du développement. Ceci justifie les programmes de restructuration et de démobilisation, engagés depuis trente ans pour la transformer en une armée professionnelle. Ceux-ci n'ont pas connu de succès à cause des pesanteurs comme la volonté du pouvoir de garder un noyau de fidèles recrutés dans son groupe ethnique à son service³⁷.

En dehors de la question sécuritaire et de défense, le Gouvernement de Transition, à travers le Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif, a posé des actes dans le sens de la préparation du dialogue national inclusif.

³³Loi n°0007/PCMT/2021 du 30 décembre 2021 Portant Amnistie Générale pour les faits d'atteinte à l'intégrité de l'Etat et aux délits d'opinion.

³⁴Loi n°0007/PCMT/2021 du 30 décembre 2021 Portant Amnistie Générale pour des faits d'acte de terrorisme, de complexité, de recrutement et d'enrôlement des mineurs de moins de 18 ans dans les forces armées.

³⁵ Arrêté n°0028/CMT/PCMT/2021 Portant mise en place et composition de la Commission Mixte de Désarmement du 15 juillet 2021.

³⁶L'annonce a été faite le 27 janvier 2022 de la mise en place d'une commission interministérielle composée des Ministres de la Justice, celui de la Défense, délégué à la Présidence du Conseil militaire de transition et du Secrétaire général du gouvernement chargée de mettre sur pied cette Cour.

³⁷ Idem, page 6.

3.2 Travaux préalables à la tenue du Dialogue National Inclusif

Aux termes du décret le créant³⁸, le Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif (CODNI) a pour missions de :

- prendre attache avec toutes les forces vives de la Nation, de l'intérieur et de l'extérieur, de recueillir leurs attentes ;
- préparer dans un esprit de consensus tous les documents à soumettre à l'appréciation des participants ;
- définir son format ;
- établir l'agenda et la liste consensuelle des participants ;
- élaborer, valider et mettre en exécution les termes de référence de l'organisation de cette rencontre et prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la participation effective de toutes les personnalités conviées ;
- délibérer sur toute autre question relative au dialogue ; organiser les assises dans des conditions appropriées.

Le CODNI a, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, consulté les forces vives de l'intérieur et de la diaspora de la nation tchadienne, et a mené des études³⁹ en vue d'identifier et d'analyser les problèmes du Tchad. A cet égard, cinq (5) sous-comités thématiques composés d'experts ont été créés. Il s'agit du sous-comité thématique 1 : paix, cohésion sociale et réconciliation nationale ; sous-comité technique 2 : Forme de l'Etat, Constitution, Réformes Institutionnelles et Processus électoral ; sous-comité thématique 3 : Droits et Libertés Fondamentales ; sous-comité technique 4 : Politiques Publiques Sectorielles ; sous-comité technique 5 : Questions Sociétales. Ces sous-comités ont débattu en profondeur des questions dans leur domaine et ont rendu les conclusions de leurs travaux assorties des recommandations qui seront débattues au dialogue national inclusif.

Recommandations en matière de Défense et de Sécurité

Les Tchadiens de la Diaspora et de l'Intérieur du pays consultés par les experts thématiques du Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif pensent que, de l'analyse de la situation actuelle, les FDS ont des atouts mais souffrent des faiblesses auxquelles il convient de trouver des solutions durables⁴⁰. A cet effet, ils ont proposé leur réforme en profondeur afin de faire de cette armée une institution véritablement républicaine et au service de la paix et de la sécurité. Cela pourrait se réaliser par la mise en œuvre des propositions suivantes :

- Professionnaliser les bureaux des Etats-majors et des services en plaçant l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ;
- Instaurer une planification en matière de recrutement et de formation ;
- Mettre en place un mécanisme de gestion des ralliés ;
- Mettre fin aux interférences du politique dans la gestion des FDS ;
- Professionnaliser et renforcer les capacités des Forces de Sécurité Intérieure ;

³⁸ Article 2 du Décret n°101/PCMT/2021 Portant création d'un Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif du 2 juillet 2021

³⁹ Ces études ont été réalisées par les cinq (5) sous-comités thématiques créées dans la période allant du mois d'octobre à décembre 2021.

⁴⁰ Rapport du Sous-comité thématique n°1 : Paix, Cohésion sociale et Réconciliation Nationale, page 35 à 38.

- Renforcer les capacités opérationnelles des services spéciaux ;
- Redimensionner les FDS en tenant compte de nouvelles formes des menaces ;
- Instaurer la conscription pour tous les jeunes diplômés candidats à l'intégration à la fonction publique ;
- Renforcer l'effectif des Forces de Sécurité Intérieure ;
- Améliorer de manière substantielle le soutien du soldat (salaire, alimentation, équipements, etc.) ;
- Revenir à une gestion orthodoxe des ressources ;
- Faire la promotion des cadres civils et militaires dans les institutions internationales ;
- Créer des casernes pour mettre ensemble les militaires ;
- Créer une structure de gestion des veuves et orphelins de guerres.

☛ **Recommandations relatives à la paix et à l'unité nationale**

La conclusion du rapport de consultations des Tchadiens de la Diaspora, des Provinces, des organisations féminines et de jeunes, et les travaux des experts des groupes thématiques, a permis de faire un diagnostic précis de la problématique de la paix, de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale au Tchad⁴¹. Il concerne :

- Le non-respect des chefs traditionnels et coutumiers par le pouvoir exécutif ;
- L'absence d'encadrement et de sensibilisation comme raisons principales des conflits communautaires ;
- L'inégal accès aux ressources naturelles, particulièrement à l'eau et aux pâturages ;
- Le non-respect du couloir de transhumance ;
- Les pratiques discriminatoires et le non-respect des us et coutumes ;
- La mauvaise gestion du terroir marquée par l'inégal accès à la terre ;
- La partialité des autorités administratives, politiques et militaires, sources de la récurrence des conflits intra et inter communautaire ;
- L'injustice sociale, facteur de frustrations, des déchirures du tissu social ;
- La mauvaise gestion des conflits intercommunautaires ;
- Le mépris et l'exclusion réciproque des tchadiens ;
- La répartition inégale de postes de responsabilité ;
- Le non-respect de la population d'accueil ;
- Les conflits fonciers ;
- Le complexe de supériorité de certains citoyens ;
- La question de la Dia qui outrepassse la laïcité de l'Etat ;
- Les manipulations des hommes politiques et des élites.

En vue de résorber ces défis à la paix, à la cohésion et à l'unité nationale, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Respecter et appliquer les textes de la République et restaurer l'autorité de l'Etat pour mettre fin à l'impunité, l'injustice, la haine, etc.
- Désarmer les civiles qui détiennent les armes à feu de manière illégale ;

⁴¹ Idem, page 30.

- Créer des cadres de brassage en faveur des enfants et des jeunes ;
- Créer des centres culturels dans tous les gouvernorats du pays ;
- Sauvegarder la diversité sociale et culturelle en organisant par exemple des événements culturels suivant un calendrier annuel national pour permettre à chaque communauté puisse valoriser sa culture ;
- Condamner publiquement les graves atteintes à la paix et à la cohésion sociale ;
- Respecter les valeurs morales et éthiques ;
- Reformuler le système judiciaire pour que la justice sociale se rétablisse sur l'ensemble du territoire ;
- Instaurer un mécanisme de brassage culturel : intégrer la culture et le civisme dans le programme de l'enseignement de base pour que les notions de nation, de patrie et de culture soient assimilées par les jeunes ;
- Valoriser les compétences et combattre la gabegie ;
- Impliquer les femmes du monde rural dans la culture et le maintien de la paix à travers le brassage ;
- Renforcer le système éducatif, particulièrement dans les zones des conflits ;
- Créer un observatoire juridique ;
- Sensibiliser la population à travers les chefs traditionnels et coutumiers et les leaders religieux sur le vivre ensemble ;
- Promouvoir dans les familles tchadiennes la culture du vivre-ensemble et de la tolérance en éduquant les enfants dès le bas âge contre les mauvais comportements tels les stigmatisations communautaires, ethniques, tribales, religieuses, etc.) ;
- Instaurer une éducation de base à la citoyenneté, à l'égalité et à la cohésion pacifique dans les familles ainsi que dans les institutions éducatives et de formation ;
- Régler le problème de la mauvaise gouvernance politique au sommet même de l'Etat, pris en otage par des groupes d'intérêts, d'intouchables, qui encouragent la discrimination dans les nominations à des postes de responsabilité et dans l'intégration à la fonction publique ;
- Garantir l'égalité devant la loi à tous les citoyens en bannissant la discrimination et les clivages ethniques, religieux, tribaux et politiques dans la promotion et la nomination à des postes de responsabilité de l'Etat ;
- Elaborer un code du foncier rural pour réglementer l'accès aux terres et préciser le rôle des différents acteurs qui interviennent dans la chaîne d'attribution des terres ;
- Assurer l'égalité entre les chefs de canton en matière des salaires et des moyens roulants (véhicules) ;
- Respecter le quota de 5% relatif à l'exploitation des ressources minières dans les provinces et départements concernés ;
- Parachever l'opération du découpage administratif afin de fixer les limites territoriales des circonscriptions administratives ;
- Renforcer et soutenir les centres d'alphabétisation dans le milieu rural et urbain ;
- Actualiser les couloirs de transhumance en couloirs de pâturage ou aires de pâturage au profit des éleveurs ;
- Interdire formellement aux autorités administratives et militaires la pratique de l'élevage dans leurs circonscriptions administratives ; sanctionner les récalcitrants en les relevant de leurs fonctions.

Aux fins d'arriver à une véritable réconciliation nationale, les Tchadiens de la Diaspora, des Provinces, les femmes et les jeunes consultés, et les travaux des experts des groupes thématiques arrêtent les conclusions suivantes⁴² :

- Appliquer dans leur intégralité les accords de paix avec les politico-militaires ;
- Respecter et faire respecter les termes des accords de paix en renforçant le suivi ;
- Renforcer la diplomatie en général et en particulier avec les pays voisins pour réduire le risque d'hébergement et de financement des rebellions ;
- Actualiser et mettre effectivement en œuvre un vaste programme de démilitarisation, de démobilisation et de réinsertion des anciens éléments des troupes politico-militaires ;
- Accorder le pardon sincère, une amnistie générale et des mesures de grâce à tous les groupes politico-militaires qui accepteraient de renoncer à la lutte armée ;
- Restituer tous les biens des opposants confisqués ;
- Traiter de manière rationnelle le retour des politico-militaires dans l'armée ;
- Revoir en baisse le budget de l'armée et accorder davantage de priorité aux secteurs clefs (infrastructures routières, santé, éducation, etc.) ;
- Réconcilier toutes les composantes de la nation sans exclusion, en particulier avec les politico-militaires ;
- Encourager le brassage culturel (par le biais de mariage entre les différentes ethnies tchadiennes) ;
- Organiser un dialogue réellement inclusif ;
- Respecter les termes des accords de paix avec les politico-militaires ;
- Lutter contre les modifications intempestives de la Constitution en vue de perdurer au pouvoir ;
- Promouvoir la transparence dans les processus électoraux ;
- Garantir la justice et l'égalité des chances pour tous ;
- Respecter la souveraineté de la Constitution et des lois ;
- Instaurer réellement l'état de droit ;
- Promouvoir l'excellence et l'équité dans la procédure de recrutement à la fonction publique ;
- Appliquer l'égalité entre tous les citoyens sans discrimination ;
- Respecter l'indépendance et l'équité de la justice ;
- Dépolitiser la justice ;
- Créer un conseil constitutionnel et/ou un conseil d'Etat qui fera office de médiateur d'Etat ;
- Créer un collège de gestion de conflits intercommunautaires ;
- Mettre sur pied un comité technique d'application et de suivi des accords ;
- Encourager et renforcer la culture du pardon ;
- Instaurer une politique de paix durable avec les pays voisins ;
- Renforcer le système judiciaire et la conformer aux normes internationales ;
- Créer les conditions propices d'inclusivité à la tenue du dialogue national ;
- Respecter les préoccupations des forces vives issues du dialogue inclusif ;
- Renforcer la pratique de la bonne gouvernance dans toutes les chaînes de gestion de l'administration publique ;

⁴² Idem, pages 33 à 34.

- Adopter et valoriser le principe de l'alternance dans la gestion du pays ;
- Impliquer les femmes de manière effective dans la gestion des conflits et dans le processus de la recherche de la paix ;
- S'unir autour des valeurs supérieures de la nation ;
- Promouvoir les valeurs citoyennes.

☛ **Recommandations relatives aux droits et libertés fondamentales**

A l'issue des consultations des Tchadiens de la Diaspora et de l'intérieur, les recommandations suivantes ont été formulées par les experts du CODNI pour rendre effectifs les droits de l'Homme et les libertés fondamentales :

- Droits humains, libertés fondamentales et droits de la défense ;
 - Veiller à l'application stricte des textes portant promotion et protection des droits de l'Homme
 - Actualiser les recommandations du Forum National des Droits de l'Homme de 2010 et les mettre en œuvre ;
 - Multiplier les actions visant à renforcer la législation dans le domaine des droits et des libertés fondamentales ;
 - Accélérer le processus de ratification d'autres conventions pertinentes et procéder à leur harmonisation avec la législation nationale ;
 - Appuyer les organisations de la société civile et de défense des droits de l'Homme dans l'accomplissement de leurs missions ;
 - Sanctionner sévèrement les auteurs de violations des droits de l'Homme, quel que soit leur rang social et leur appartenance, pour faire renaitre la confiance au sein de la communauté ;
 - Renforcer les capacités des Forces de Défense et de Sécurité en matière de droits de l'Homme ;
 - Respecter scrupuleusement l'indépendance de la justice et arrêter toute ingérence dans les affaires judiciaires ;
 - Assainir la justice afin de rassurer les justiciables et les investisseurs ;
 - Sanctionner les magistrats et agents des forces de l'ordre indécents ;
 - Appliquer sans délai les résolutions et recommandations des états généraux de la justice ;
 - Veiller à l'exécution des décisions judiciaires ;
 - Accélérer l'adoption du « Code des Personnes et de la Famille » ;
 - Exécuter toutes les décisions de condamnations de l'Etat pour montrer le caractère justiciable de l'Etat ;
 - Faciliter la saisine des juridictions notamment en réinstaurant la saisine par requête simple ou conjointe ;
 - Installer dans les juridictions des bureaux d'orientations des justiciables ;
 - Garantir la sécurité des magistrats dans l'exercice de leur fonction.
- Libertés syndicales et associatives
 - Appliquer les textes qui régissent les associations syndicales ;
 - Réviser l'Ordonnance n°23 du 27 juin 2018 portant régime des associations au Tchad ;
 - Impliquer les leaders syndicaux dans les instances de prise de décision des administrations et des sociétés étatiques.

c) Démocratie et citoyenneté

- Rendre obligatoire les cours d'instruction civique dans les établissements scolaires (primaires et secondaires) ;
- Intégrer les TIC dans le processus électoral (distribution des kits complets dans les bureaux de vote, etc.) ;
- Garantir la transparence dans toutes les opérations du processus électoral en mettant en place un organe électoral véritablement indépendant et soumis à un contrôle citoyen ;
- Mettre en place un organe permanent pour capitaliser les données électorales afin d'éviter de reprendre entièrement le recensement avec des risques de modifications de toute ou partie de ces données ;
- Donner libre accès à des acteurs de la société civile pour contrôler la qualité du travail électoral en amont et en aval des opérations (recensement, vote, dépouillement, publication des résultats) ;
- Disposer d'un fichier électoral fiable et constamment mis à jour ;
- Organiser des élections transparentes, libres, inclusives et crédibles ;
- Libéraliser la diffusion des résultats des élections dans les bureaux de vote ;
- Veiller à une répartition équitable des richesses dans les provinces ;
- Adopter une nouvelle Constitution par voie de référendum ;
- Promouvoir l'alternance démocratique ;
- Respecter la laïcité de l'Etat à tous les niveaux.

d) Libertés de la presse et rapports média-pouvoirs publics

- Garantir les sources et l'accès aux informations à tous les médias, sans discrimination ;
- Réglementer la publicité pour favoriser l'autonomie financière des médias ;
- Revaloriser et assurer la régularité de l'aide à la presse ;
- Réviser la Loi n°31 sur le régime de la presse écrite et les médias électroniques ;
- Réviser la Loi n°32 portant attributions de la HAMA pour permettre l'éclosion du pluralisme médiatique au Tchad ;
- Dépolitiser les médias publics et favoriser leur accès à tous ;
- Veiller à une réelle professionnalisation des médias ;
- Protéger et assurer la sécurité des journalistes dans l'exercice de leur métier ;
- Mettre fin aux harcèlements et à l'intimidation des professionnels des médias ;
- Sensibiliser les FDS à la connaissance et au respect de l'exercice du métier du journaliste ;
- Appuyer la commémoration de la journée du 2 novembre marquant la fin de l'impunité de crimes commis contre les journalistes ;
- Associer les organisations professionnelles des médias dans tout processus de relecture des lois sur la communication ;
- Veiller à l'application stricte des textes régissant l'exercice de la liberté de la presse, à la déontologie et l'exercice du métier de journaliste ;
- Légiférer et protéger les lanceurs d'alerte ;
- Assurer la couverture nationale des médias publics ;
- Renforcer les dispositions légales relatives aux communications digitales.

- e) Traitements inhumains et dégradants, tortures, détentions arbitraires, disparitions forcées
- Poursuivre les auteurs des pratiques portant atteintes à l'intégrité physique et psychologique des personnes ;
 - Poursuivre les FDS auteurs des traitements inhumains, dégradants et humiliants ;
 - Veiller à ce que les auteurs et complices des disparitions forcées soient poursuivis et condamnés ;
 - Autoriser les visites du conseil et des membres de la famille à la personne privée de liberté ;
 - Assurer une formation continue des FDS sur les instruments internationaux portant protection de l'intégrité physique des personnes.
- f) Droits des personnes vivant avec un handicap
- Rendre effectif les textes portant protection des personnes vivant avec un handicap ;
 - Réserver un quota aux personnes vivant avec un handicap dans l'accès aux emplois publics ;
 - Organiser le recensement des personnes vivant avec un handicap afin de déterminer le nombre, type de handicap et planifier les actions selon les types, le nombre et le sexe ;
 - Faciliter l'accès des personnes vivant avec un handicap aux édifices recevant du public ;
 - Assurer une couverture sociale aux personnes vivant avec un handicap ;
 - Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes vivant avec un handicap ;
 - Organiser des campagnes de sensibilisation afin de freiner la stigmatisation des enfants handicapés ;
 - Concevoir un curricula adapté aux besoins des personnes vivant avec un handicap ;
 - Créer des centres de formation socioprofessionnelle au profit des personnes vivant avec handicap.
- g) Protection de la petite enfance
- Adopter une stratégie de prise en charge globale de l'enfance, son éducation, sa santé, sa survie et sa protection ;
 - Considérer l'enfant comme acteur de sa propre vie en l'impliquant dans toutes les questions le concernant ;
 - Adopter le Code de protection de l'enfance ;
 - Multiplier les infrastructures d'accueil, d'encadrement et de loisirs des enfants sur l'ensemble du territoire ;
 - Créer des quartiers pour mineurs dans les établissements pénitentiaires ;
 - Augmenter le nombre de cellules dans les commissariats pour la garde à vue des mineurs ;
 - Sensibiliser les chefs traditionnels sur les questions de protection de l'enfant, particulièrement des filles ;
 - Sensibiliser les leaders d'opinion et les parents sur l'obligation d'enregistrement à la naissance ;
 - Multiplier les campagnes de sensibilisation sur les textes portant protection des enfants ;
 - Veiller à l'effectivité de l'encadrement scolaire des enfants en conflits avec la loi ;
 - Augmenter le financement pour la protection de l'enfance ;
 - Veiller à la scolarisation des enfants nomades et des zones insulaires ;
 - Recadrer les enseignements des enfants mouhadjirine ;
 - Veiller à l'application stricte des textes existants.

h) Violences faites aux femmes/violences basées sur le genre

- Adopter le Code des personnes et de la famille et procéder à son harmonisation avec la CEDEF et les autres instruments juridiques africains de promotion et de protection des droits des femmes ;
- Veiller à l'application effective des lois protégeant les femmes contre les violences basées sur le genre ;
- Renforcer la synergie des actions des organisations travaillant dans la protection des droits des femmes ;
- Renforcer le suivi psychologique, l'assistance économique et judiciaire des victimes de violences basées sur le genre ;
- Impliquer les responsables coutumiers et leaders religieux au sein des différentes communautés et garants des valeurs sociales ;
- Promouvoir un environnement socioculturel favorable au respect des droits de la femme ;
- Promouvoir l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information ;
- Promouvoir l'égalité des chances et d'opportunités entre les femmes et les hommes dans les domaines économiques et de l'emploi ;
- Améliorer l'accès des femmes aux services de santé notamment en matière de santé de reproduction ;
- Faire la cartographie des violences à l'égard des femmes ;
- Accélérer l'élaboration du Plan d'action nationale de la Résolution 1325 ;
- Encourager les médias à dénoncer les VBG et montrer leur impact néfaste sur le développement de la société ;
- Renforcer la participation et la représentativité des femmes dans la vie publique et la prise de décision.

A la suite de ces études, le CODNI a organisé une série de rencontres⁴³ avec les partis politiques, les institutions publiques et les organisations nationales et internationales sur les différentes thématiques du futur dialogue. Ainsi, les échanges ont notamment porté sur le code électoral, le mandat électoral, le maintien de la paix et de la sécurité, le vivre ensemble, la forme de l'Etat, l'organisation des élections libres et transparentes, le projet de la charte des libertés. Au cours de ces débats quelques recommandations ont été formulées à savoir :

- définir un indicateur national de vulnérabilités permettant la prise en charge des personnes démunies ;
- améliorer le leadership des femmes par des programmes de renforcement de capacités ;
- intensifier les actions de lutte contre la violence basée sur le genre en vue de leur élimination à terme ;
- moderniser certaines filières artisanales locales ;
- renforcer les dispositions existantes du code pénal par une législation spécifique en matière de trafic d'enfants ;
- former toute la chaîne administrative et judiciaire à la protection de l'intégrité physique et morale de l'enfant ;
- mettre en place une police d'investigation spécialisée dans le domaine de trafic et de la traite des enfants ; etc.

Les participants ont aussi souhaité la création d'un comité de gestion des conflits agriculteur-éleveur. Pour eux, il faut relever les défis de l'échec de la CNS de 1993 et avoir confiance à la jeunesse pour la réussite de ce dialogue. La prise en compte des échecs passés est nécessaire et d'elle dépend la réussite de celui en

⁴³ Ces échanges ont eu lieu le 13 janvier 2022.

préparation. Car, c'est depuis l'indépendance, en 1960, que les initiatives de dialogue et de réconciliation nationale se succèdent et se ressemblent, sans que les Tchadiens soient pour autant véritablement réconciliés.

☛ **Recommandations relatives au processus électoral**

Le Sous-comité 2 du CODNI⁴⁴ a identifié les insuffisances suivantes dans le domaine du processus électoral. Il s'agit de :

- la lourdeur et la centralisation excessive des fonctions des Organes de Gestion des Elections ;
- le manque d'indépendance et de neutralité des Organes de Gestion des Elections ;
- l'instabilité de la cartographie administrative ;
- la qualité désuète du matériel mis en place par l'opérateur technique ;
- la piètre qualité de la formation du personnel ;
- l'insuffisance des ressources matérielles, logistiques et financières ;
- la durée souvent insuffisante du recensement électoral ;
- les retards dans l'affichage des listes électorales ;
- la confection et la distribution tardive des cartes d'électeur ;
- l'incompétence des membres des bureaux de vote et le retard dans la mise à disposition du matériel électoral ;
- le manque d'information, de sensibilisation et d'encadrement des électeurs ;
- la difficulté à gérer les bureaux de vote itinérants ;
- la non révision des listes électorales ;
- etc.

De l'analyse de ces insuffisances, les recommandations suivantes ont été formulées :

- la mise en place d'une institution constitutionnalisée, indépendante et consensuelle, chargée de l'organisation des élections, avec un effectif moins pléthorique et un profil des membres déterminé par une Loi Organique ;
- la clarification par Décret des conditions d'organisation, de fonctionnement et de publicité du fichier électoral ;
- la suppression de bureaux de vote itinérants et la mise en place d'un mécanisme consensuel permettant aux nomades d'exercer leur droit de vote et de garantir la sincérité, la transparence et la crédibilité du vote ;
- l'accompagnement de toute procuration par la carte d'électeur du mandant ;
- la stabilisation des cautions pour le dépôt des candidatures à des montants raisonnables ;
- la fixation d'un délai raisonnable aux candidats et aux Partis Politiques pour les recours, et aux juridictions compétentes pour rendre les décisions ;
- l'application des dispositions concernant le remboursement des dépenses engagées par les candidats et les partis politiques à hauteur convenue dans la loi ;
- la stabilisation de la cartographie administrative et la définition de manière durable des limites territoriales de toutes les entités administratives avant le démarrage de tout recensement électoral ;
- l'élaboration d'une véritable cartographie électorale à mettre à jour à chaque cycle électoral ;

⁴⁴ CODNI, Rapport d'analyse du Groupe Thématique 2 « Forme de l'Etat, Constitution, Réformes institutionnelles et Processus électoral, Décembre 2021, pages 100 à 103.

- la confection des cartes d'électeur biométriques, conformément au fichier électoral au niveau national (BPE) ;
- la distribution des cartes d'électeurs à temps sur la base d'une procédure bien établie et par des personnes formées et qualifiées ;

Ces études réalisées par le CODNI sont de bons augures pour la tenue du dialogue. Elles donnent des pistes de discussions aux participants au dialogue national inclusif. Cependant, le vrai défi qui demeure pour le Gouvernement est de consolider l'Etat de droit dans lequel la puissance publique est soumise au droit. Dans ce système, l'Etat est fondé sur le principe du respect des normes juridiques. Chacun, gouvernants et gouvernés, est soumis au même droit. Pour cela, il faut réformer le système judiciaire, consolider la bonne gouvernance ; mettre en œuvre des réformes visant à renforcer et à moderniser le fonctionnement des institutions.

Par ailleurs, l'élaboration du projet de la nouvelle Constitution qui doit tenir compte des aspirations profondes du peuple tchadien, reste un chantier ouvert, et qui sera d'une importance capitale pour l'avenir du pays. Ce projet de Constitution permettra l'établissement des institutions fortes, capables de garantir la justice, la paix et la démocratie.

Le Gouvernement doit également mettre tout en œuvre pour assurer la transparence et la crédibilité des prochaines élections générales, pour permettre à tous les Tchadiens, des deux sexes, en âge de voter, de jouir de leurs droits civiques et politiques. Ces élections qui suivront la période de transition, et le dialogue national inclusif, permettront d'installer le Tchad dans une trajectoire de paix, par une dévolution pacifique du pouvoir⁴⁵.

En vue de restaurer la confiance entre la population et les institutions, une lutte implacable devra enfin être menée contre la mauvaise gouvernance, le népotisme, l'exclusion et la corruption pour canaliser les ressources publiques au profit du bien-être de la population, crédibiliser les institutions de la République, assurer l'équité et la justice sociale. Pour ce faire, il faut intensifier les contrôles administratifs et juridictionnels à travers les institutions compétentes. Les gestionnaires des deniers publics devront être soumis à l'obligation de rendre compte.

⁴⁵ Programme politique du Gouvernement du 02 mai 2021.

Tableau 4 : Evaluation de la Transition Axe Renforcement de la Sécurité et de la Défense

Attentes et priorités	Risques	Opportunités	Indicateurs de l'évolution de la transition
<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur l'ensemble du territoire • Surveillance accrue du dispositif sécuritaire pour éviter les incursions des mouvements armés • Préservation de la stabilité et de la sécurité aux frontières • Lutte contre le terrorisme dans la région • Lutte contre la détention illégale d'armes de guerre 	<ul style="list-style-type: none"> • Abus des Forces de Sécurité • Prolifération et circulation d'armes légères • Existence de politico-militaires à connotation ethnique • Sous-représentation de certaines régions au gouvernement • Sous-représentation de certains groupes dans l'armée • Manque de contrôle civil sur les Forces de Sécurité • Environnement d'insécurité avec les coupeurs de route • Menaces terroristes • Menaces de rebellions • Affaiblissement des capacités des FDS suite aux opérations au-delà des frontières • Népotisme et priorisation des proches dans l'Armée • Non-respect de la hiérarchie • Recrutements irréguliers • Attributions fantaisistes des grades • Immixtion d'hommes politiques dans les prises de décision • Comportements non professionnels d'agents des forces de l'ordre • Violences et répressions des Forces de Défense et de Sécurité sur les populations • Flambée des affrontements intercommunautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience par les autorités de la question des FDS comme fondamentale à la résolution des problèmes de la paix, de l'unité nationale, de la démocratie et de la bonne gouvernance • Existence des recommandations issues des tentatives passées de réformes des FDS • Existence d'instruments de paix et de sécurité dans les communautés sous-régionales (Pacte de Non-agression ; Protocole d'assistance mutuelle ; Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements des FDS renforcés • Recrutements dans l'Armée et dans la Police • Maintien des effectifs des FDS engagés à l'extérieur • Formation des recrues des Forces de sécurité intérieure • Révision du statut du personnel militaire, • Ajustement des avancements et revalorisation des salaires des FDS • Amélioration des conditions de travail des FDS • Création d'un Comité Technique Spécial en vue de la participation des politico-militaires au Dialogue National Inclusif • Adoption de la Loi portant amnistie générale pour les faits d'atteinte à l'intégrité de l'Etat et de délit d'opinion • Adoption de la loi portant amnistie générale pour les faits d'acte de terrorisme, de complicité, de recrutement et d'enrôlement des mineurs dans les forces armées • Création d'une commission ad hoc chargée du recensement et de la restitution des biens mobiliers des politico-militaires • Création d'une commission de désarmement • Projet création d'une justice militaire

Tableau 5 : Evaluation de la Transition Axe Dialogue, Consolidation de la Paix et de l'Unité Nationale

Attentes et priorités	Risques	Opportunités	Indicateurs de l'évolution de la transition
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, apaisement des tensions communautaires, cohabitation pacifique et vivre ensemble de l'ensemble des Tchadiens • Consolidation des acquis de la paix, renforcement de la confiance dans les institutions républicaines • Sauvegarde de la solidarité nationale • Préservation du dialogue politique, interreligieux et social en vue de garantir la concorde nationale • Organisation d'un Dialogue National Inclusif 	<ul style="list-style-type: none"> • Dirigeants font du dialogue un moyen de consolidation du pouvoir, de prolongement du mandat, de cooptation de l'opposition, de moyens pour apaiser les critiques extérieures • Exclusion de certains groupes du dialogue • Processus de paix dirigé de l'extérieur, déconnecté des réalités de terrain • Décisions de la phase préparatoire du dialogue national affecte sa légitimité • Sélection de l'organisateur affecte la perception du dialogue par le public • Partialité des organisateurs nationaux inféodés au dirigeant en exercice décrédibilise le dialogue • Manque de sincérité et de bonne foi dans la démarche de réconciliation • Exclusion de certains acteurs de la table de dialogue • Opposants accrochés à des préalables irréalisables • Mauvaise foi entraînant le non-respect de la signature et de la parole donnée • Flambée de violences intercommunautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Conviction des dirigeants de faire du dialogue un moyen pour progresser vers la paix • Possibilité de ramener les groupes exclus de la table des négociations à participer aux discussions sur l'avenir du pays • Engouement et intérêt porté au dialogue par toutes les couches sociales de la population • Appui politique de l'UA, de la France et des autres partenaires bilatéraux et multilatéraux à la Transition • Soutien des partenaires en ressources techniques et financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Création du Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif • Création des sous-comités thématiques d'experts • Consultation des forces vives de l'intérieur et de la diaspora tchadienne • Proclamation du caractère souverain et des décisions exécutoires du dialogue national • Création d'un Comité Technique Spécial en vue de la participation des politico-militaires au Dialogue National Inclusif • Adoption de la Loi portant amnistie générale pour les faits d'atteinte à l'intégrité de l'Etat et de délit d'opinion • Adoption de la loi portant amnistie générale pour les faits d'acte de terrorisme, de complicité, de recrutement et d'enrôlement des mineurs dans les forces armées • Création d'une commission ad hoc chargée du recensement et de la restitution des biens mobiliers des politico-militaires • Organisation des pré-dialogues avec les politico-militaires hors du pays sous mandat étranger • Signature d'un pacte social avec les syndicats

Tableau 6 : Evaluation de la Transition Axe Renforcement de la Bonne Gouvernance et de l'Etat de droit

Attentes/Priorités	Faiblesses	Forces	Indicateurs de l'évolution de la transition
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système par lequel la puissance publique et chaque citoyen est soumis au respect du droit • Réformer le système judiciaire • Consolider la bonne gouvernance • Moderniser le fonctionnement des institutions de l'Etat • Etablir des institutions fortes capables de garantir la justice, la paix et la démocratie • Assurer la transparence et la crédibilité des élections générales • Faire jouir à tous les Tchadiens leurs droits civiques et politiques • Installer le Tchad dans une trajectoire de paix par une dévolution pacifique du pouvoir • Améliorer la qualité de la gouvernance publique • Lutter contre la mauvaise gouvernance, le népotisme, l'exclusion et la corruption • Canaliser les ressources publiques au profit du bien-être de la population • Assurer l'équité et la justice sociale • Intensifier les contrôles administratifs et juridictionnels à travers des institutions compétentes • Soumettre les gestionnaires des deniers publics à l'obligation de rendre compte 	<ul style="list-style-type: none"> • Non-respect des libertés publiques par le pouvoir exécutif ; • Insuffisance du niveau d'éducation et de scolarisation de la population • Absence d'encadrement et de sensibilisation comme raisons principales des conflits communautaires ; • Non-respect du couloir de transhumance ; • Non-respect des us et coutumes ; • Mauvaise gestion du terroir marquée par l'inégal accès à la terre ; • Partialité des autorités administratives, politiques et militaires, sources de la récurrence des conflits intra et inter communautaire ; • Injustice sociale, facteur de frustrations, des déchirures du tissu social ; • Mauvaise gestion des conflits intercommunautaires ; • Mépris et exclusion réciproque des tchadiens ; • Répartition inégale de postes de responsabilité ; • Conflits fonciers ; • Complexe de supériorité de certains citoyens ; • Question de la Dia qui met à mal la laïcité de l'Etat ; • Manipulations des hommes politiques et des élites. • Augmentation de la pression démographique 	<ul style="list-style-type: none"> • Ratification des conventions, Chartes et Protocoles au bénéfice des enfants mineurs • Existence d'une série de lois contre les violences basées sur le genre • Libertés d'opinion, d'expression de communication et de presse garanties par la loi • Interdiction des actes de tortures, de traitements inhumains et dégradants par la loi • Liberté d'association et syndicale reconnue par la loi • Soutien des partenaires internationaux en ressources en ressources techniques et financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des tarifs d'accès à l'internet suite accord du Gouvernement avec les opérateurs de téléphonie mobile • Autorisation partielle des manifestations de rue

4. RESULTATS DES ENQUÊTES TERRAIN BASEES SUR LES PERCEPTIONS DE LA TRANSITION ET LE DIALOGUE

Sur 7 200 personnes prévues dans le cadre de cette étude, 7 256 ont été effectivement enquêtées et enregistrées dans le serveur de la plateforme, soit une couverture de 100,8%, dont 2 335 femmes et 4 921 hommes âgés de 15 ans et plus. On a observé un écart positif de 56 individus enquêtés. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que l'outil de collecte Kobocollect est implanté sur les tablettes et les agents enquêteurs ont la facilité d'interviewer. C'est ce qui a donné un surplus de personnes prévues pour cette enquête, comme illustre les tableaux ci-dessous. Globalement, les données sont de bonne qualité avec un taux de non réponse de 0%.

L'analyse du tableau taux de réalisation des enquêtes par province, révèle un surplus de 21 enquêtés dans la province de N'Djaména ; 11 dans la province de Hadjer Lamis ; 8 dans la province de Guera. L'on observe également 4 personnes de plus dans les provinces de Mayo Kebbi Ouest, du Logone Oriental et du Batha. Dans le Logone Occidental et l'Ennedi Est 3 personnes de plus ; 2 personnes dans la province de Tibesti ; une personne dans les provinces de Mandoul et du Ouaddaï.

Tableau 7 : Taux de réalisation des enquêtés par province

Province	Effectif collecté	Effectif prévu	Ecart	Taux de réalisation
Barth El Gazel	172	172	0	100,0%
Logone oriental	646	642	4	100,6%
Mandoul	457	456	1	100,2%
Mayo Kebi Est	636	636	0	100,0%
Mayo Kebi Ouest	402	398	4	101,0%
Moyen Chari	550	550	0	100,0%
Ouadaï	378	377	1	100,3%
Tandjilé	530	533	-3	99,4%
Tibesti	25	23	2	108,7%
N'Djaména	922	901	21	102,3%
Batha	367	363	4	101,1%
Chari-Baguirmi	433	434	-1	99,8%
Ennedi Est	53	50	3	106,0%
Guéra	422	414	8	101,9%
Hadjer-Lamis	90	79	11	113,9%
Kanem	304	305	-1	99,7%
Lac	323	324	-1	99,7%
Logone occidental	546	543	3	100,6%
TOTAL	7256	7200	56	100,8%

4.1 Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

Selon le tableau ci-contre, l'analyse des résultats par sexe indique que l'échantillon de l'étude est composé de près 67,8% d'hommes contre 32,2% des femmes. Globalement les résultats font ressortir que plus de 71,2% des personnes interrogées sont de sexe masculin contre 28,8% de sexe féminin. Ces personnes enquêtées ont plus de 24 ans. Les résultats montrent que 66,7% et 80,0% des hommes ont atteint le niveau secondaire et supérieur. Quant aux femmes, ces pourcentages sont dans l'ordre de 33,3% et 20,0%.

Il ressort de l'analyse de la situation matrimoniale que 76,3% des hommes enquêtés vivent en mariage polygame contre seulement 28,8% des femmes. En revanche, la proportion des femmes veuves (62,6%) est largement plus élevée que celle des hommes (37,4%). On note aussi une proportion importante des hommes (67,3%) célibataires contre celle des femmes (32,7%). Par ailleurs, l'analyse selon les activités des enquêtés ressort que 91,8% des ouvriers qualifiés sont des hommes contre seulement 8,2% des femmes. On note également que 88,3% des hommes interrogés sont des cadres contre 11,7% des femmes. De même, la proportion des hommes (86,9%) agriculteurs/éleveurs est plus élevée que celle des femmes (13,1%). En ce qui concerne les chômeurs, on a observé 79,4% des hommes en situation de chômage contre 20,6% des femmes. Enfin, 98,4% des femmes enquêtées vivent au foyer.

Tableau 8 : Répartition des enquêtés par sexe selon l'âge, le statut matrimonial, le niveau d'instruction et l'activité

		Sexe de l'enquêté (e)		Effectif des répondants
		Homme (%)	Femme (%)	
Groupe d'âges				
	15-24	57,6%	42,4%	1720
	24 et plus	71,2%	28,8%	4704
	Ne sait pas son âge	69,6%	30,4%	381
	Ne déclare pas son âge	69,8%	30,2%	451
	Ensemble	67,8%	32,2%	7256
Niveau d'instruction				
	Aucun	62,4%	37,6%	1572
	Primaire	62,6%	37,4%	1324
	Secondaire	66,7%	33,3%	2841
	Supérieur	80,0%	20,0%	1519
	Ensemble	67,8%	32,2%	7256
Statut matrimonial				
	Marié (e) monogame	69,4%	30,6%	3190
	Marié (e) polygame	76,3%	23,7%	1396
	Divorcé (e)	43,1%	56,9%	332
	Veuf/veuve	37,4%	62,6%	243
	Célibataire	67,3%	32,7%	2095
	Ensemble	67,8%	32,2%	7256
Activités des enquêtés				
	Etudiant	63,5%	36,5%	1476
	Femme au foyer	0	98,4%	873
	Chômeur	79,4%	20,6%	603
	Commerçant	70,5%	30,0%	1762
	Agriculteur/éleveur	86,9%	13,1%	998
	Ouvrier (re) non qualifié (e)	91,3%	8,7%	450
	Ouvrier (re) qualifié (e)	91,8%	8,2%	417
	Cadre	88,3%	11,7%	681
	Ensemble	67,8%	32,2%	7256

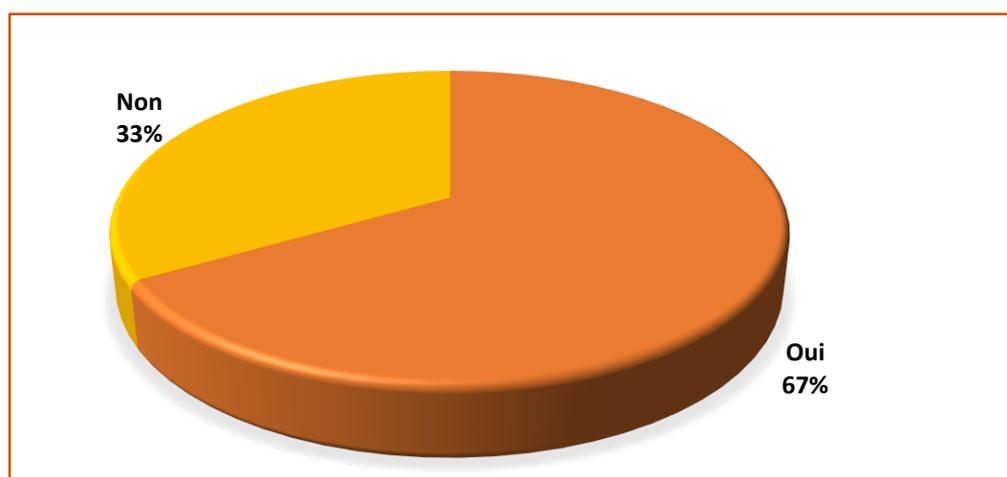
4.2 Source d'information sur la transition en cours

Cette section aborde non seulement des différents types de sources d'information mais aussi du degré de satisfaction des enquêtés sur la manière dont les médias traitent des questions de la transition et du dialogue national inclusif.

☛ Degré de satisfaction des enquêtés du traitement des questions de transition par les médias

La majorité des enquêtés (67,0%) se dit satisfaite du traitement des questions de la transition et du dialogue par les médias.

Graphique 1 : Répartition des enquêtés selon leur satisfaction du traitement des questions de transition par les médias



L'analyse des résultats selon le sexe des enquêtés indique, pour l'ensemble des deux sexes, que 66,6% des personnes interrogées sont satisfaites de la manière dont les médias traitent les questions de la transition contre 33,4%.

Tableau 9 : Répartition des enquêtés par sexe sur la satisfaction du traitement de la transition par les médias

Sexe de l'enquêté (e)	Degré de satisfaction		Effectif des répondants
	Oui	Non	
Masculin	67,3%	32,7%	4921
Féminin	65,1%	34,9%	2335
Ensemble	66,6%	33,4%	7256

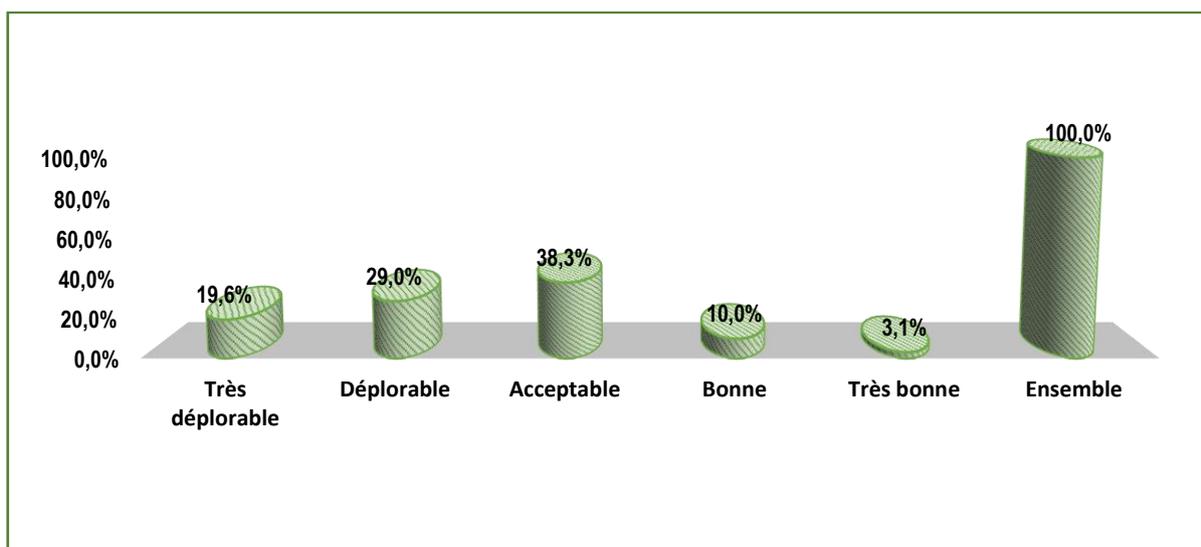
4.3 Perception de la paix et de la sécurité pendant la période de transition

Avoir une idée de l'opinion des enquêtés sur la paix et la sécurité pendant la période de transition revêt une grande importance. En effet, la connaissance de cette perception des enquêtés permettra la mise en place des politiques sécuritaires mieux orientées sur les besoins des populations.

☛ Insécurité depuis les six derniers mois passés dans votre localité

La lecture du tableau ci-dessous permet de conclure que 38,3% des personnes interrogées affirment que l'insécurité depuis les six derniers mois passés est acceptable dans leur localité contre 29,0% qui disent le contraire ; 19,6% des enquêtés déplorent la situation sécuritaire alors que 3,1% des enquêtés la juge très bonne.

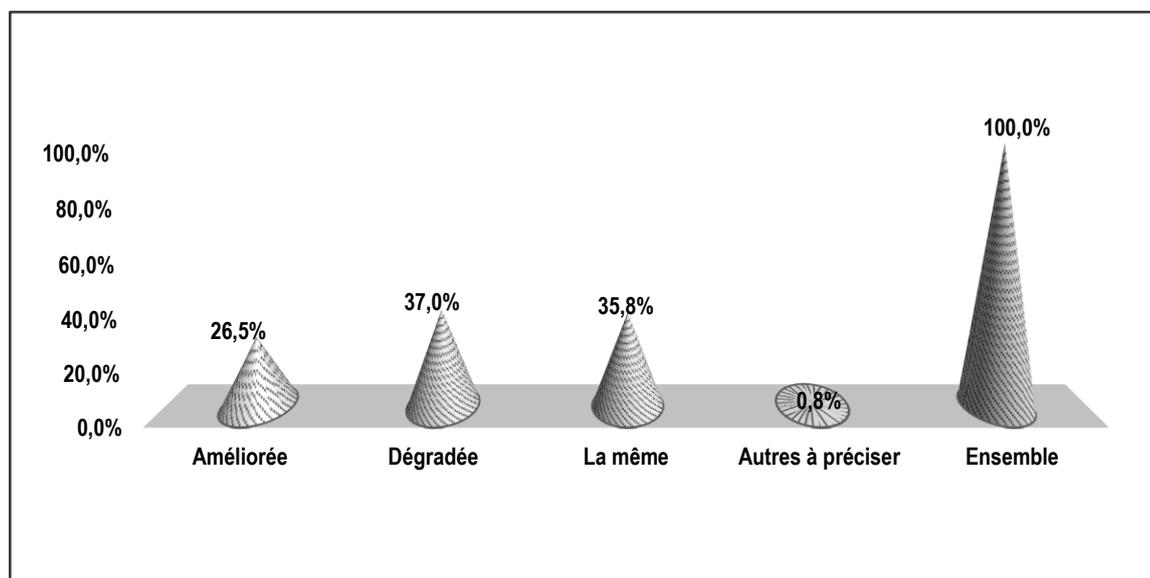
Graphique 2 : Répartition des enquêtés selon leur perception de l'insécurité dans leur localité



☛ Situation sécuritaire pendant la période avant la transition

Tout comme l'insécurité qui s'est dégradée depuis les six (6) derniers mois, 37,0% des enquêtés considèrent que la situation sécuritaire avant la période de transition n'était pas bonne contre 26,5% qui estiment qu'elle s'est améliorée.

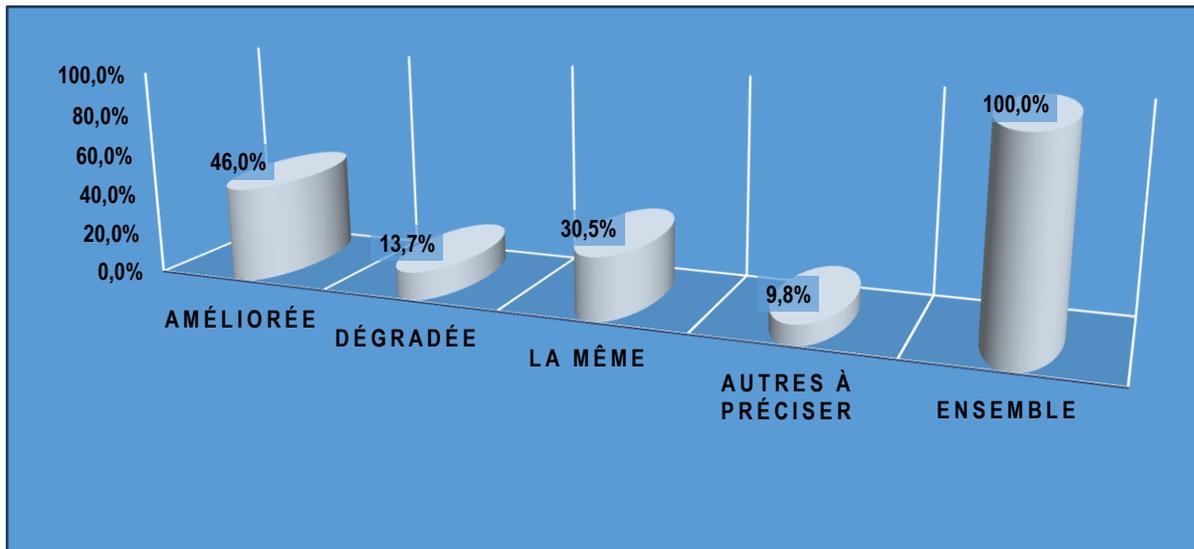
Graphique 3 : Répartition des enquêtés selon leur perception de la situation sécuritaire pendant la période avant la transition



☛ Situation sécuritaire dans les mois à venir

Concernant la situation sécuritaire dans les mois à venir, l'analyse des résultats montre que 46,0% des personnes interviewées estiment qu'elle va être améliorée contre 30,5% qui pensent qu'elle sera la même ; Par ailleurs, 13,7% des enquêtés affirment que la situation va se dégrader davantage dans les mois à venir. Enfin, 9,8% des personnes interrogées pensent autre chose de la situation sécuritaire dans les six mois à venir.

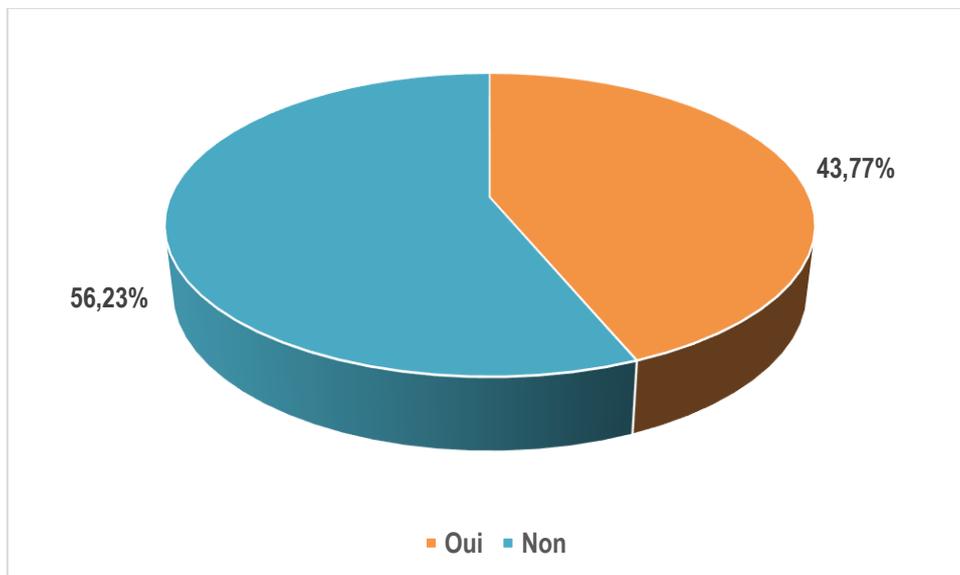
Graphique 4 : Répartition des enquêtés selon leur perception de la situation sécuritaire dans les mois à venir



4.4 Respect des droits et de l'état de droit pendant la période de transition

A la question sur le respect des conditions de paix, de sécurité et de droit pendant la période de transition, il en ressort que 56,23% des interviewés ont répondu par l'affirmatif contre 43,77%.

Graphique 5 : Création des conditions de paix, de sécurité et de droit pendant la période de transition



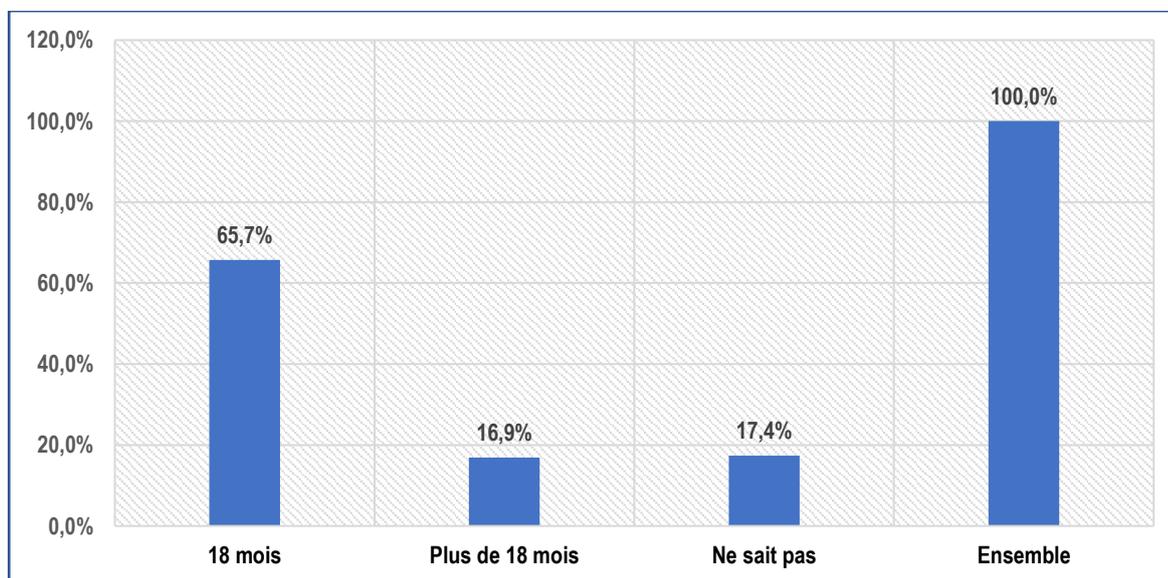
4.5 Perception de la transition

Cette section porte sur la perception de la transition par les populations tchadiennes. Il s'agit plus précisément de l'analyse de la perception des enquêtés sur le processus de la transition en cours et des difficultés dont ils font face.

☛ Connaissance sur la durée de la transition

Les résultats des données du graphique ci-dessous indiquent la répartition des enquêtés selon leur connaissance de la durée de la transition. 65,7% des personnes interrogées déclarent que cette transition devrait durer dix-huit mois ; 16,9% répondent qu'elle sera plus de 18 mois, et 17,4% de personnes disent ne rien en savoir.

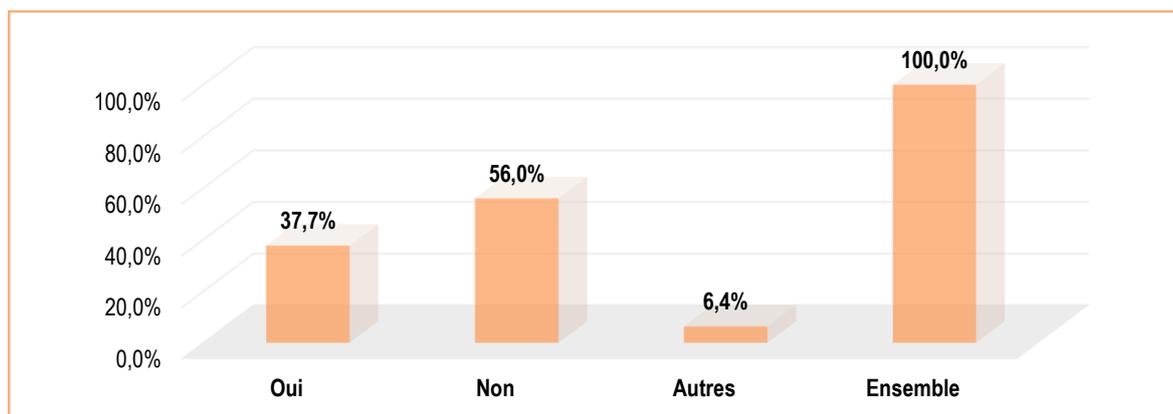
Graphique 6 : Répartition des enquêtés selon la connaissance de la durée de transition



☛ Opinion des enquêtés sur le report de la transition

L'examen du graphique ci-dessous montre que 56,0% des enquêtés ne sont pas d'accord pour le report de la transition contre 37,7% qui y sont favorables. On note également que 6,4% des interviewés ne se prononcent pas.

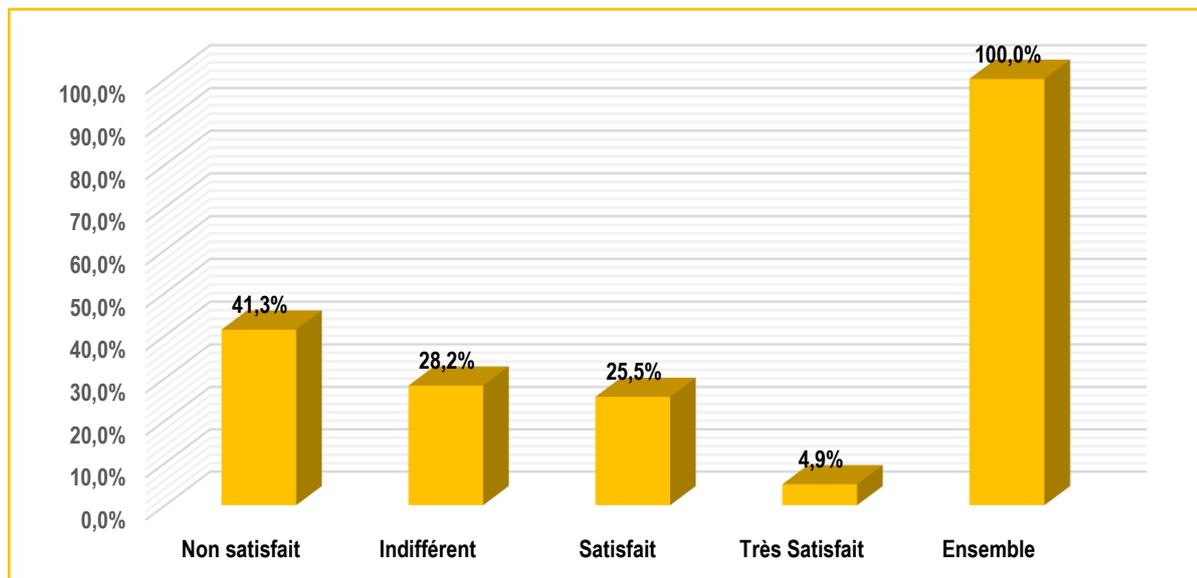
Graphique 7 : Répartition des enquêtés selon leur accord sur le report de la transition



Degré de satisfaction de la transition

La majorité des enquêtés (41,3%) éprouve un sentiment de non satisfaction de la transition en cours au Tchad ; (25,5%) déclarent en être satisfaits ; 28,2% sont indifférents ; seuls 4,9% disent qu'ils en sont très satisfaits.

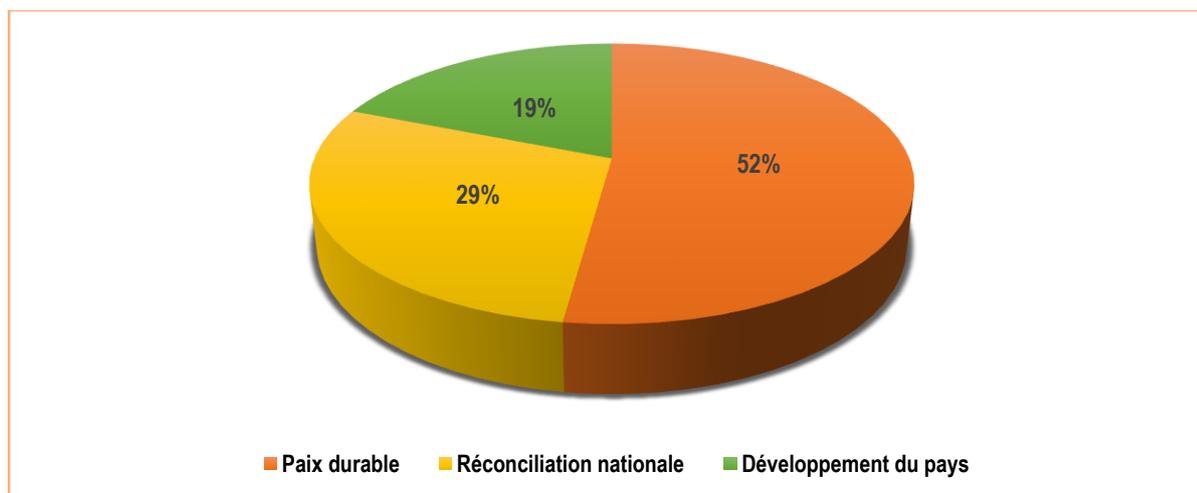
Graphique 8 : Répartition des enquêtés selon leur degré de satisfaction de la transition



Attentes des enquêtés après la transition

Plus de 52% des personnes interrogées souhaitent que l'issue de la transition apporte une paix durable au pays ; 29% souhaitent une réconciliation nationale, et 19% des personnes espèrent pour le pays un développement.

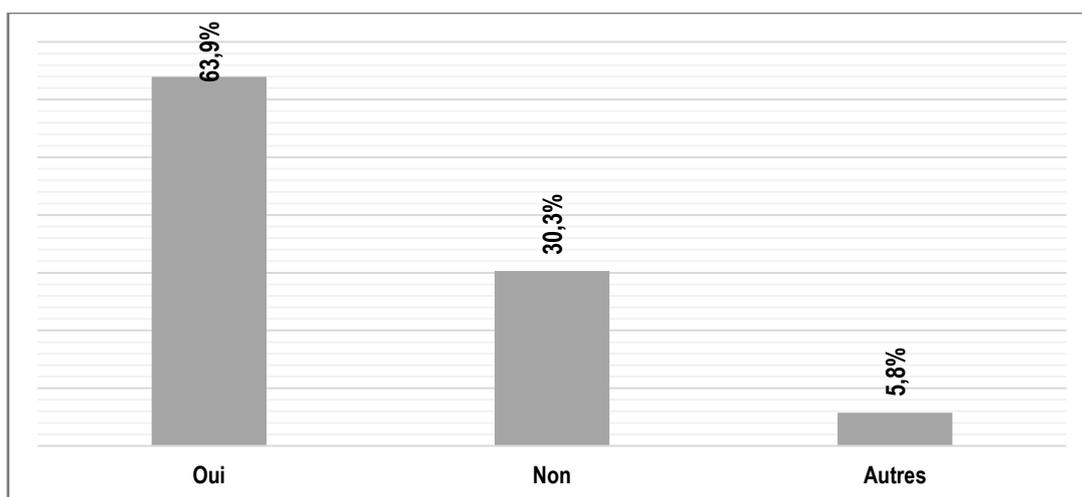
Graphique 9 : Répartition des enquêtés selon leur attente après la transition



Opinion des enquêtés sur la possibilité de doter le pays d'institutions légitimes et crédibles pendant les dix-huit mois de transition

Les personnes interrogées ont principalement confirmé que la transition de dix-huit (18) mois suffit pour doter le pays des institutions légitimes et crédibles (63,9%). Autrement dit, la majorité des enquêtés considère que la période de transition déterminée dans la Charte est suffisante pour asseoir toutes les institutions. Néanmoins, presque 30,3% des enquêtés n'y croient pas, et 5,8% des répondants se sont prononcés autrement.

Graphique 10 : Opinion des enquêtés sur la possibilité de doter le pays des institutions légitimes et crédibles pendant les dix-huit (18) mois de la transition



Il ressort de l'analyse des données du tableau ci-dessous que 56,1% des répondants ne sont pas satisfaits des réformes clés mises en œuvre depuis le début de la transition contre 43,9% qui éprouvent une satisfaction.

La répartition des enquêtés selon leur degré de satisfaction en matière des institutions de la transition favorisant les conditions de paix et de sécurité depuis leur mise en place met en exergue que 56,4% de ceux-ci ne sont pas satisfaits de ces conditions contre 43,6%.

Lors de la collecte, les opinions des enquêtés et leurs degrés de satisfaction par rapport au choix des membres de la transition ont été recueillies. 57,6% des personnes interrogées n'apprécient pas la manière dont les membres de transition ont été choisis contre, 42,4% qui approuvent le choix de ces membres de transition.

Une proportion non négligeable des enquêtés n'accepte pas le choix des membres de transition, mais la proposition de la durée de transition fait l'objet d'une appréciation acceptable. Pour chaque critère considéré, les répondants affirment accepter de faire une proposition de la durée de transition s'ils étaient consultés à 62,5% contre 37,5%.

De l'analyse des résultats, 59,8% des répondants ne sont pas d'avis que les autorités actuelles de transition participent aux prochaines élections présidentielles ; 40,2% des enquêtés estiment qu'elles ne peuvent participer.

Les résultats des données relatifs au degré d'appréciation de la transition actuelle montrent que près de 51,4% des enquêtés n'apprécient pas la transition actuelle contre 48,6% qui disent approuvent cette transition.

Par ailleurs, à la question de savoir si la charte de la transition proposée a pris effectivement en compte les besoins des populations, 60,4% des répondants ont déclaré qu'elle ne les a pas pris en compte contre 39,6% qui estiment le contraire.

En ce qui concerne les dix-huit (18) mois de transition, une part importante des personnes (73,6%) enquêtées accepte les dix-huit (18) mois contre 26,4% d'entre elles qui ne sont pas d'accord et qui estiment qu'elle est très longue.

Tableau 10 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation de la transition

Appréciation des enquêtés	% d'avis		Effectif des répondants
	Oui	Non	
Satisfaction des réformes clés mises en œuvre depuis le début de la transition	43,9%	56,1%	7256
Les institutions de la transition favorisent les conditions de paix et de sécurité depuis leur mise en place	43,6%	56,4%	7256
Opinion des enquêtés sur le choix des membres de transition	42,4%	57,6%	7256
Proposition d'une durée de la transition	62,5%	37,5%	7256
La participation des autorités de la transition aux prochaines élections présidentielles	40,2%	59,8%	7256
Degré d'appréciation de la transition actuelle	48,6%	51,4%	7256
La charte de la transition proposée a pris en compte les besoins des populations	39,6%	60,4%	7256
Degré d'avis des enquêtés sur les 18 mois de la transition	73,6%	26,4%	7256

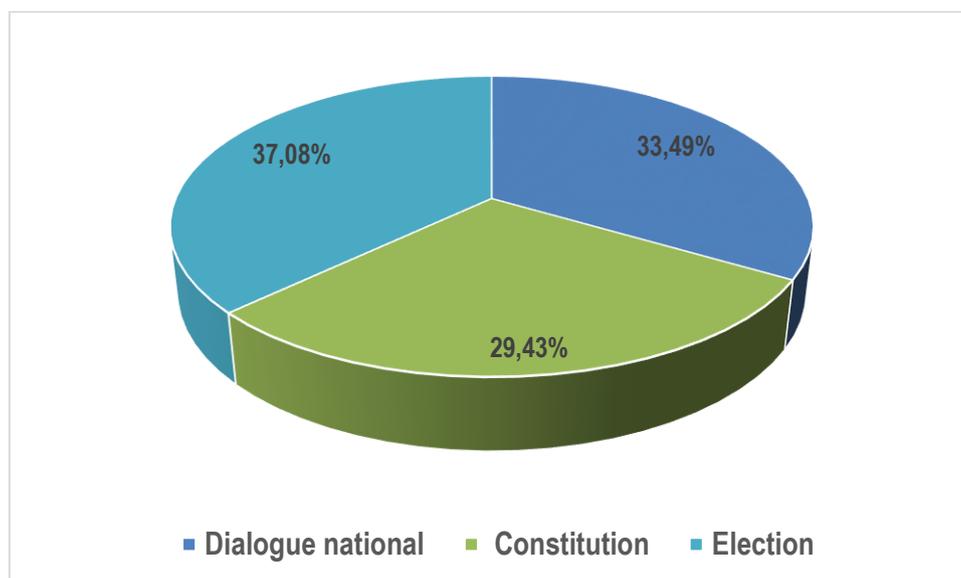
4.6 Séquence des réformes institutionnelles

L'appréciation des séquences institutionnelles pourrait permettre de saisir jusqu'à quel point les populations aspirent à un changement dans les réformes de gouvernance.

☛ Séquence des réformes clés

En terme de séquence des réformes clés comme l'indique le graphique ci-dessous, nous avons les élections (37,08%), le dialogue national (33,49%), et révision de la constitution (29,43%).

Graphique 11 : Répartition des enquêtés selon leurs différents degrés d'appréciations des séquence des réformes clés



Thématiques prioritaires pour le Dialogue National Inclusif

A l'issue des enquêtes menées sur le terrain, douze thématiques ont pu être définies. Elles sont considérées comme étant des sujets à fort potentiel pour inscrire par ordre de priorité à l'ordre du jour au Dialogue National Inclusif. A la lecture du tableau, on constate que la paix (35,91%) est en première position. Ensuite, nous avons la création de l'emploi (17,31%), la sécurité (15,18%), l'éducation, santé, eau, et assainissement, électricité (9,05%), le conflit intercommunautaire (6,44%), l'élection (4,73%), la constitution (3,94%), la forme de l'Etat (3,00%), la bonne gouvernance (2,46%), la liberté et droits de l'Homme (1,64%), la laïcité (0,19%), et le bilinguisme (0,15%).

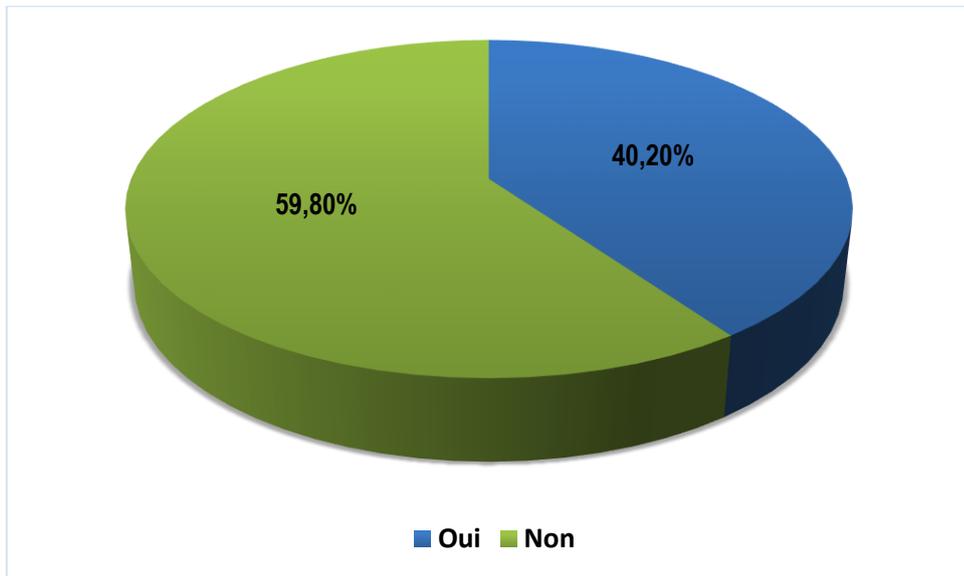
Tableau 11 : Sujet à inscrire en priorité à l'ordre du jour du Dialogue National Inclusif

Thématique / Ordre de priorité	Pourcentage
Paix	35,91%
Création d'emploi	17,31%
Sécurité	15,18%
Education/ Santé/Eau et assainissement/ Electricité	9,05%
Conflit intercommunautaire	6,44%
Election	4,73%
Constitution	3,94%
Forme de l'Etat	3,00%
Bonne gouvernance	2,46%
Liberté et droits de l'Homme	1,64%
Laïcité	0,19%
Bilinguisme	0,15%

☛ Participation des autorités de transition aux prochaines élections présidentielles

Comme le présente le tableau ci-après, 40,20% des personnes enquêtées estiment que les autorités de la transition doivent participer à l'élection présidentielle contre 59,80% qui ne sont pas d'accord.

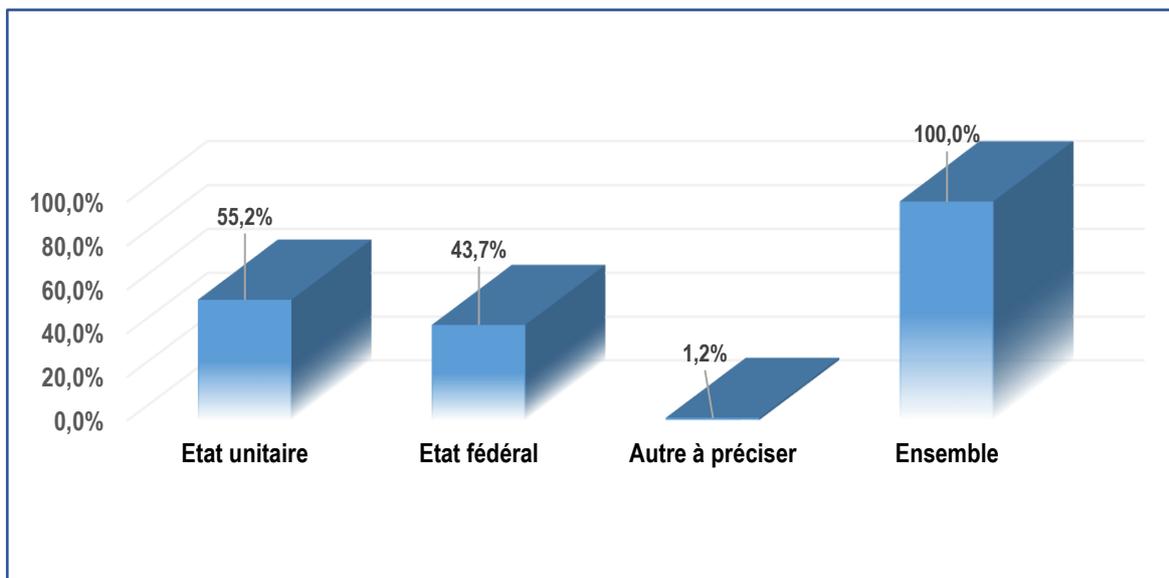
Graphique 12 : Participation des autorités de la transition aux prochaines élections présidentielles



☛ Forme de l'Etat que la population attend à la sortie du dialogue national inclusif

Sur la forme de l'Etat attendue par la population, il a été administré auprès d'un échantillon de 7 256 individus de dix-huit (18) provinces des questionnaires dont les résultats montrent que 55,2% souhaitent un Etat unitaire ; 43,7% des enquêtés ont quant à eux opté pour un Etat fédéral, et 1,2% a opté pour d'autres formes de l'Etat.

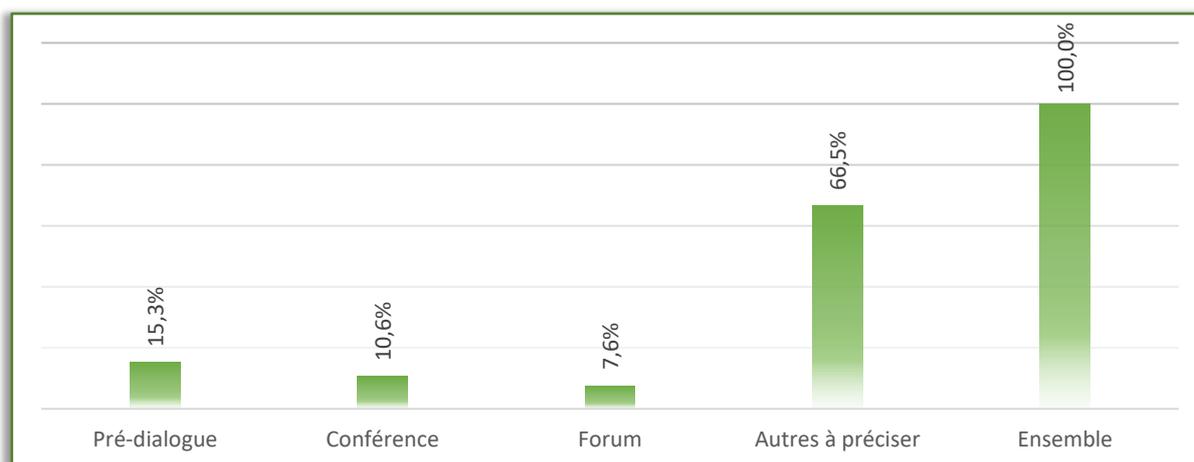
Graphique 13 : Répartition des enquêtés selon leur aspiration sur la forme de l'Etat



Participation à des rencontres antérieures au dialogue national inclusif

Plus de 15,3% personnes interrogées ont participé au pré-dialogue ; 10,6% ont pris part à la conférence nationale souveraine ; 7,6% à un forum. La majorité des personnes (66,5%) interrogées ont déclaré avoir participé aux autres rencontres.

Graphique 14 : Répartition des enquêtés selon leur participation à des rencontres antérieures au dialogue national inclusif

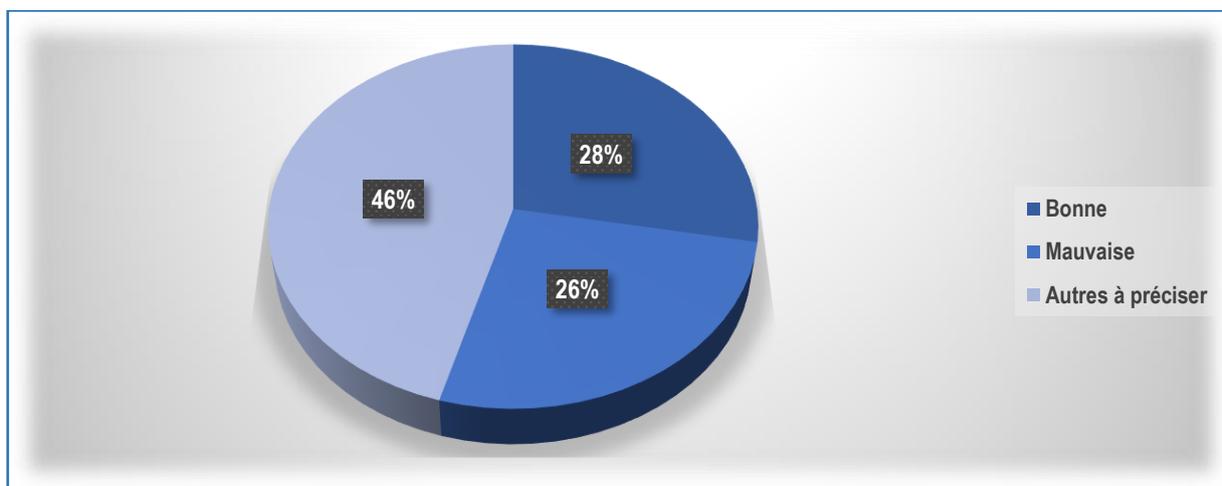


Appréciation des enquêtés des résultats obtenus aux rencontres antérieures du dialogue national inclusif

Selon les résultats du graphique ci-dessous, pour l'ensemble des personnes enquêtées, 46% ont donné d'autres appréciations des résultats obtenus à des rencontres antérieures au dialogue national inclusif. Par ailleurs, 28%

ont confirmé que les résultats obtenus à des rencontres antérieures du dialogue national inclusif étaient de bonne qualité. Par contre, 26% des enquêtés déclarent que ces résultats sont de mauvaise qualité.

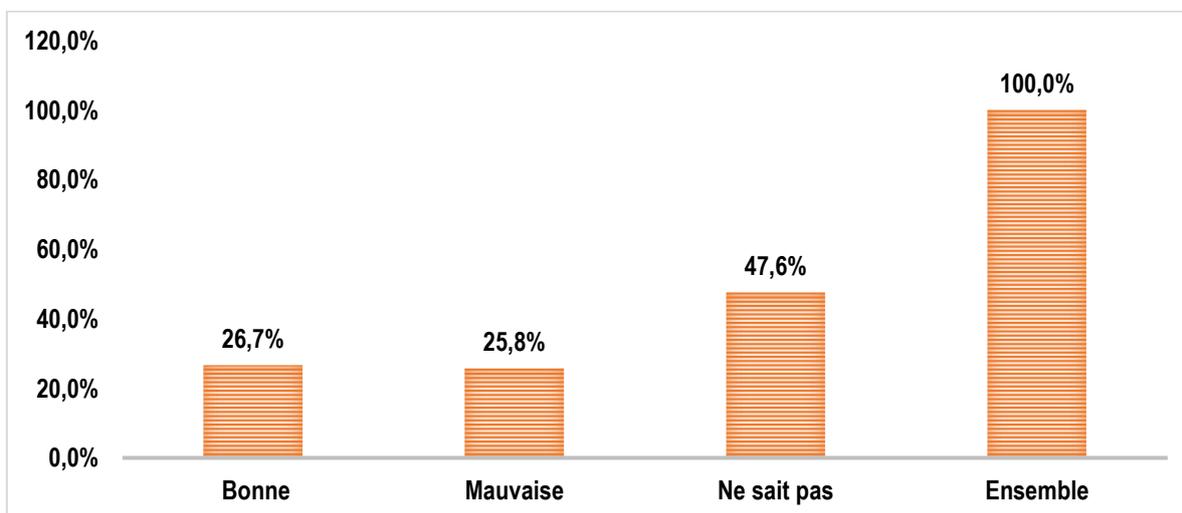
Graphique 15 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation des résultats obtenus aux rencontres antérieures au dialogue national inclusif



Appréciation de la composition des membres du Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif

Près de 25,8% des enquêtées n'approuvent pas la composition des membres du comité d'organisation du dialogue national inclusif ; 47,6% disent ne rien en savoir ; et 26,7% des enquêtés jugent acceptables cette composition.

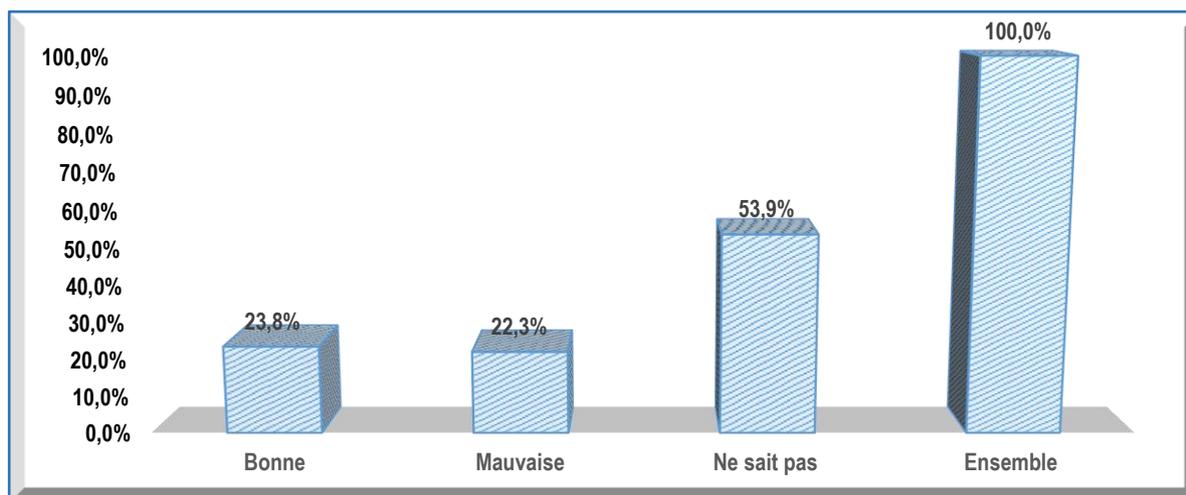
Graphique 16 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation de la composition des membres du CODNI



Opinion des enquêtés sur les résultats des travaux réalisés par le CODNI

L'examen du graphique ci-après montre que la majorité des enquêtés (53,9%) n'est pas informée du résultat des travaux du CODNI ; 23,8% des enquêtés estiment que les résultats de ces travaux sont de bonne qualité. Par contre, 22,3% des personnes considèrent que ces résultats sont de mauvaise qualité.

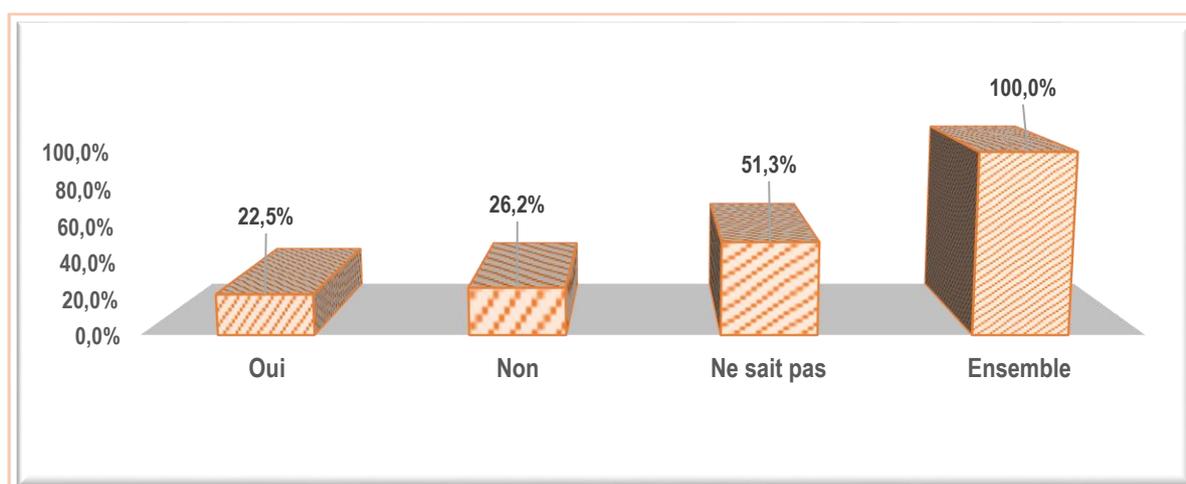
Graphique 17 : Répartition des enquêtés selon l'appréciation des travaux du CODNI



Opinion des enquêtés sur la prise en compte par le CODNI des besoins des Tchadiens

Le graphique ci-dessous montre que 51,3% des enquêtés ne savent pas si les problèmes des tchadiens ont été pris en compte dans les résultats publiés par le CODNI ; 26,2% estiment que les problèmes des tchadiens n'ont pas été pris en compte ; 22,5% ont estimé que ces résultats ont pris en compte les problèmes des tchadiens.

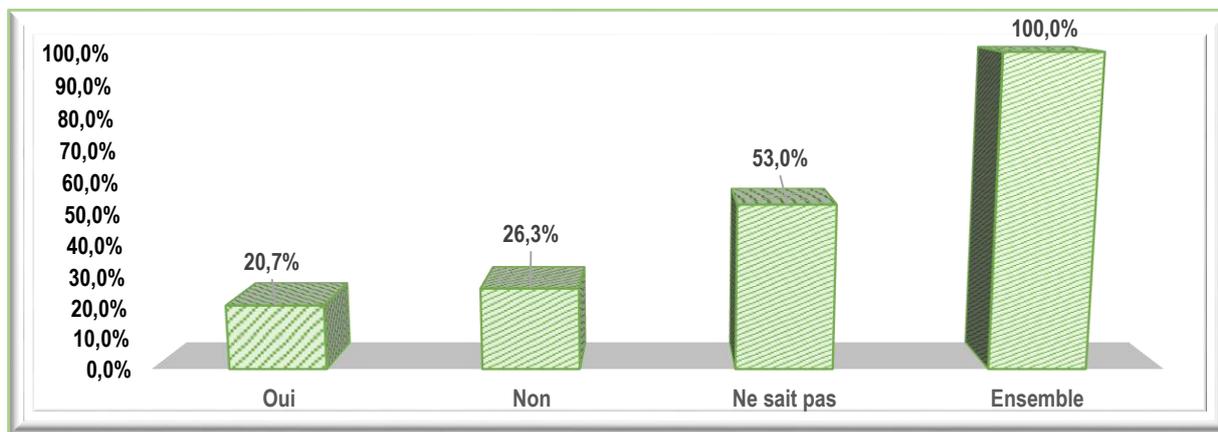
Graphique 18 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation de la prise en compte des problèmes des tchadiens dans les résultats publiés par le CODNI



Appréciation des recommandations des travaux du CODNI

L'analyse des résultats du graphique ci-après met en évidence que 53,0% des personnes interrogées ne savent rien des recommandations issues des travaux de Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif; 26,3% des enquêtées ne les apprécient pas ; 20,7% les trouvent bons.

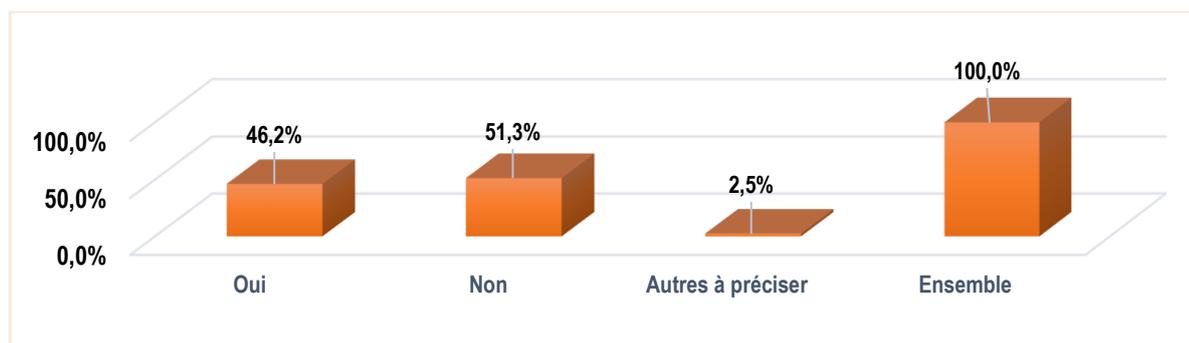
Graphique 19 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation des recommandations des travaux du CODNI



☛ Le bilinguisme constitue un problème pour la population

Un peu plus de la moitié des personnes (51,2%) interrogées indique que le bilinguisme constitue un problème pour la population. Par contre, 46,2% ont déclaré que le bilinguisme ne constitue pas de problème pour la population.

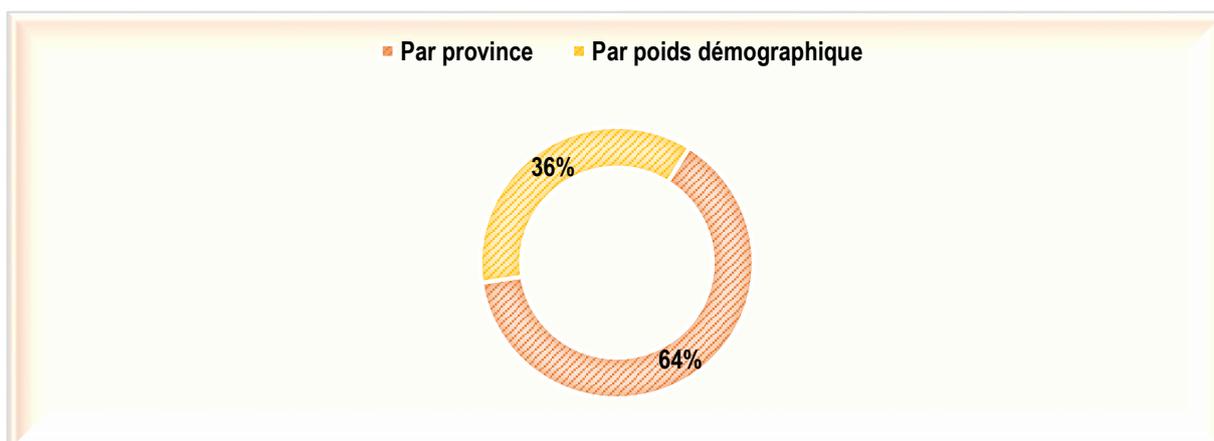
Graphique 20 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation du bilinguisme comme un problème pour la population



☛ Dialogue national inclusif va déterminer la circonscription électorale

Une part importante des personnes enquêtées (64,0%) souhaite que la circonscription électorale soit déterminée par province, contre 36,0% qui expriment le souhait d'une détermination par poids démographique.

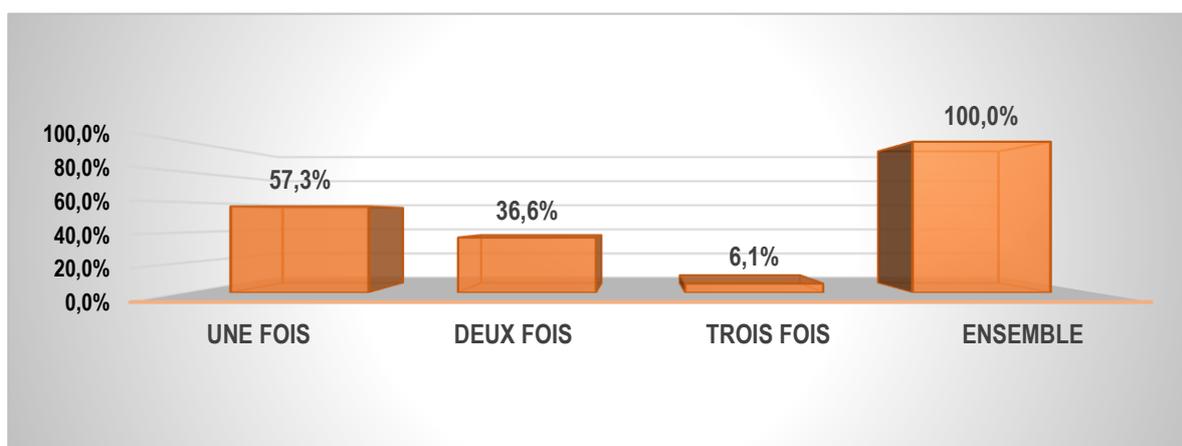
Graphique 21 : Répartition des enquêtés selon le choix de détermination de la circonscription électorale



Proposition de la durée de renouvellement du mandat présidentiel

Sur la durée de renouvellement du mandat présidentiel, plus de la moitié (57,3%) des personnes interrogées souhaite son renouvellement une seule fois ; 36,6% des enquêtés émettent le vœu que le mandat présidentiel se renouvelle deux fois, contre seulement 6,1% qui préfèrent que le mandat présidentiel se renouvelle trois fois.

Graphique 22 : Répartition des enquêtés selon leur proposition de la durée de renouvellement du mandat présidentiel



Les résultats de l'analyse montrent que 73,7% des personnes interrogées ont déjà entendu parler du dialogue national inclusif contre 26,3% qui n'en ont jamais entendu parler.

Plus de la moitié des personnes enquêtées (66,8%) souhaite que la question de la laïcité soit discutée au dialogue national inclusif ; 33,2% des enquêtés ne sont pas d'accord qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour du dialogue.

90,8% des interviewés se déclarent pour la limitation du mandat présidentiel contre 9,2% qui se prononcent contre cette limitation.

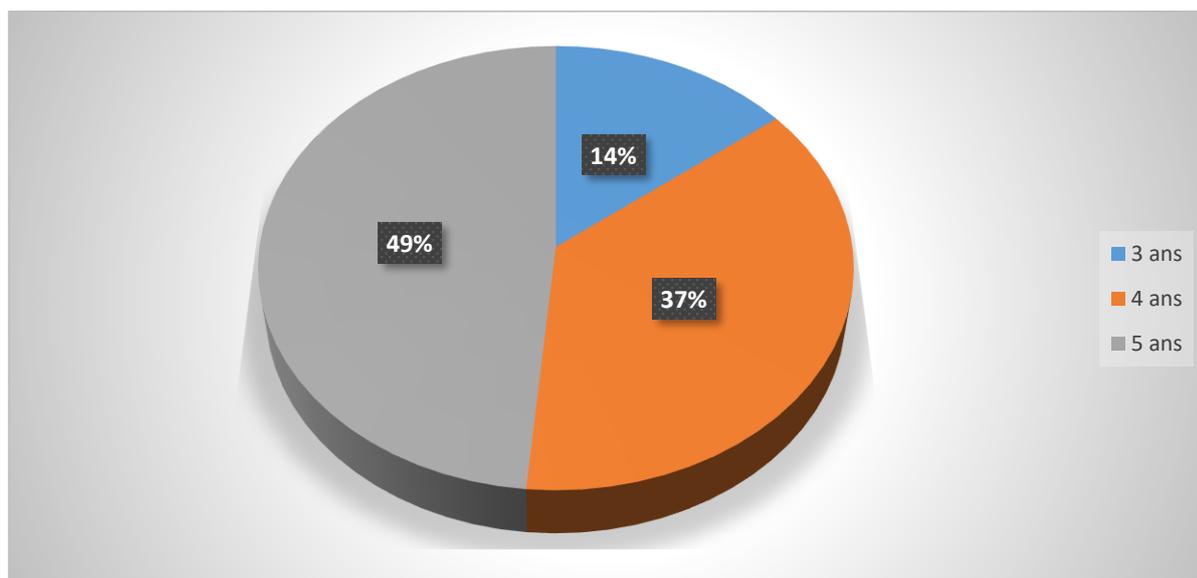
Tableau 12 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation du dialogue national inclusif

Appréciation des enquêtés	% d'avis		Effectif des répondants
	Oui	Non	
Entendu parler de Dialogue National Inclusif (DNI)	73,7%	26,3%	7256
Accord pour que la question de laïcité soit discutée au dialogue	66,8%	33,2%	7256
Opinion sur la limitation du mandat présidentiel	90,8%	9,2%	7256

☛ Proposition de la durée d'un mandat présidentiel

L'analyse des résultats du graphique ci-après révèle que 49,0% des personnes enquêtées optent pour une durée d'un mandat présidentiel de 5 ans. Par ailleurs, 37,0% de celles-ci ont suggéré une durée de 4 ans pour un mandat présidentiel. Aussi, une autre catégorie de personnes interrogées (14,0%) souhaitent une durée de 3 ans pour un mandat présidentiel.

Graphique 23 : Répartition des enquêtés selon leur proposition de la durée d'un mandat présidentiel



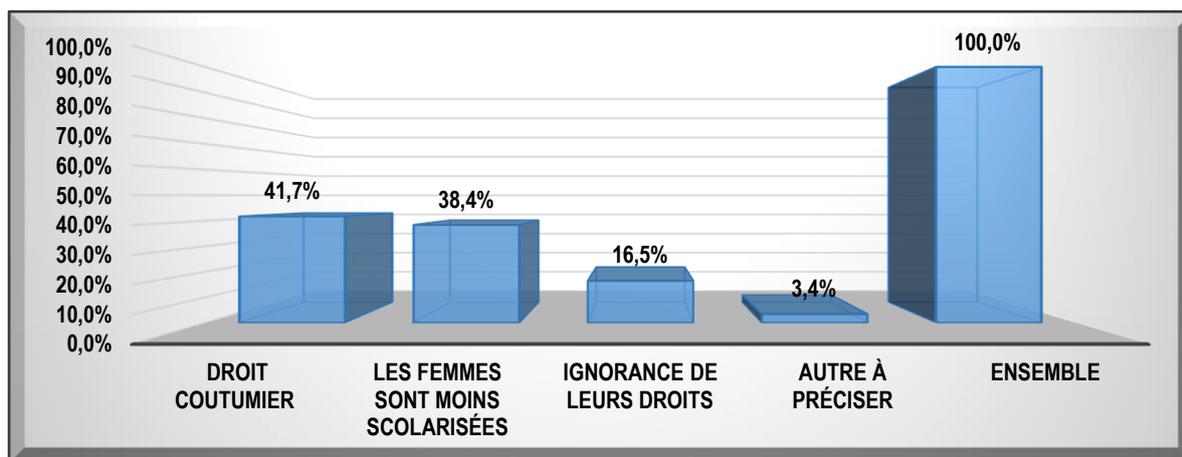
4.7 Participation et représentativité des jeunes et femmes dans les instances de décision

Dans cette section seront présentés les obstacles qui limitent la participation des jeunes et des femmes aux instances de décision.

☛ Obstacles à la participation et représentativité des femmes dans les instances de gouvernance

L'analyse du graphique ci-dessous montre un accès difficile des femmes aux instances de décision. 41,7% des personnes interrogées reconnaissent que le droit coutumier est le premier facteur empêchant les femmes d'être présentes à ces instances. Pour 38,4%, c'est le fait que les femmes soient moins scolarisées ; 16,5% pensent que c'est parce que les femmes sont ignorantes de leurs droits ; 3,4% des enquêtés avancent d'autres causes.

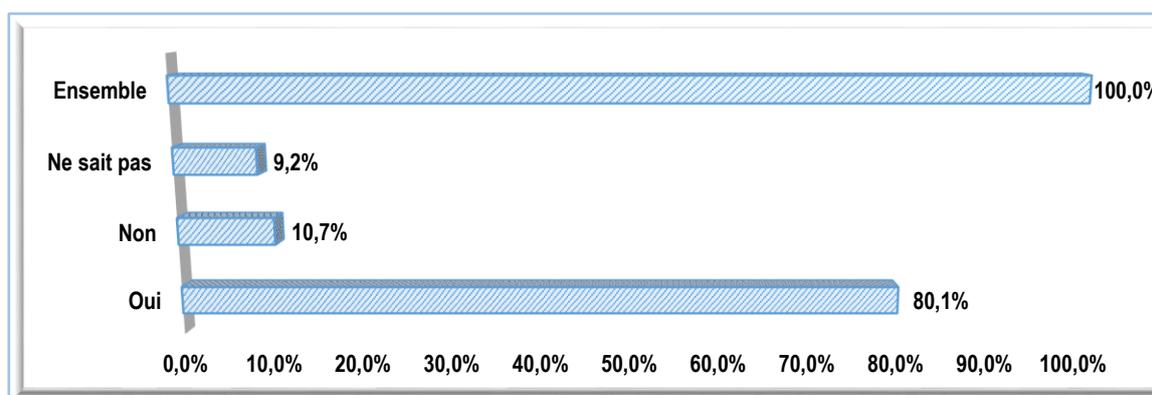
Graphique 24 : Opinion des enquêtés sur les obstacles qui empêchent la participation des femmes aux instances de gouvernance



Poids de la jeunesse pour participer au dialogue

Il ressort de l'analyse du graphique ci-dessous, par rapport à la participation des jeunes au processus du dialogue national inclusif, que plus de la majorité (80,1%) des enquêtées a déclaré que la jeunesse a un poids pour participer au processus. Toutefois, une minorité des personnes interrogées (10,7%) a répondu négativement.

Graphique 25 : Répartition des enquêtés selon leur opinion de la participation des jeunes au processus de dialogue national inclusif



L'examen du tableau ci-après montre qu'une proportion importante des personnes enquêtées (85,1%) affirme que la voix de la femme sera porteuse au prochain dialogue national inclusif contre 14,9% qui dit ne rien en savoir.

La majeure partie des personnes interrogées (90,5%) pense que l'équité et l'égalité de chance peuvent changer les problèmes des jeunes et des femmes au Tchad contre 9,5% des enquêtés qui sont pessimistes à ce sujet.

Tableau 13 : Répartition des enquêtés selon leur appréciation des obstacles qui empêchent la participation des jeunes et des femmes au dialogue

Appréciation des enquêtés	% d'avis		Effectif des répondants
	Oui	Non	
Voix de la femme soit porteuse lors du dialogue	85,1%	14,9%	7256
Equité et l'égalité de chance peuvent changer le problème des jeunes et des femmes	90,5%	9,5%	7256

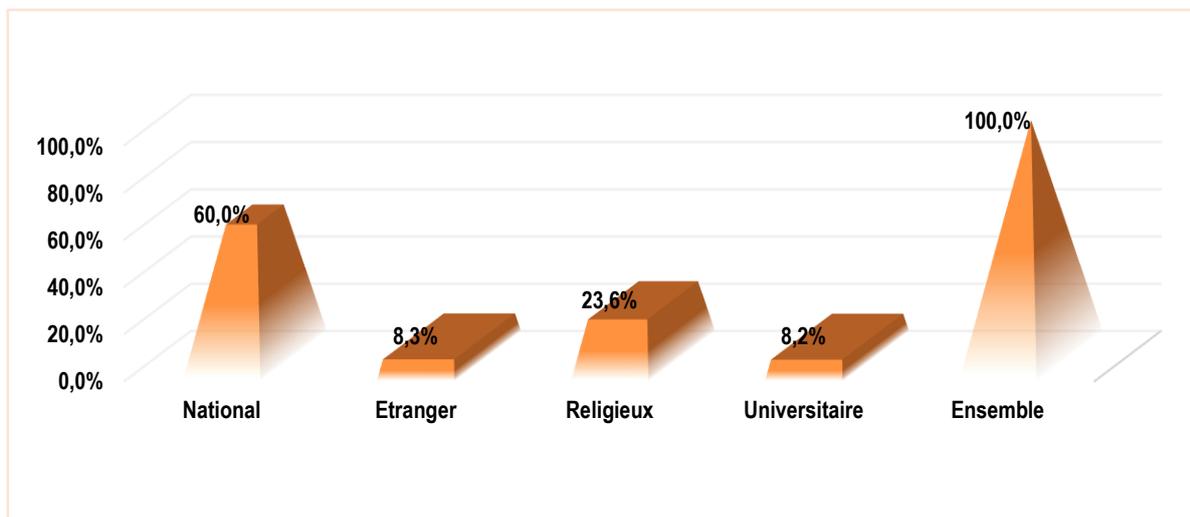
4.8 Perception du Dialogue National Inclusif

Cette section présente la perception des enquêtés sur le processus du Dialogue National Inclusif en préparation.

☛ Profil de personnalités pour diriger le présidium du Dialogue National Inclusif

Il ressort de l'analyse des résultats que plus de la moitié des personnes enquêtées (60,0%) souhaite que la personnalité qui va diriger le prochain présidium du dialogue national inclusif soit un national contre 8,3% qui désirent un étranger ; 23,6% des enquêtés se prononcent pour un religieux contre 8,2% qui préfèrent un universitaire.

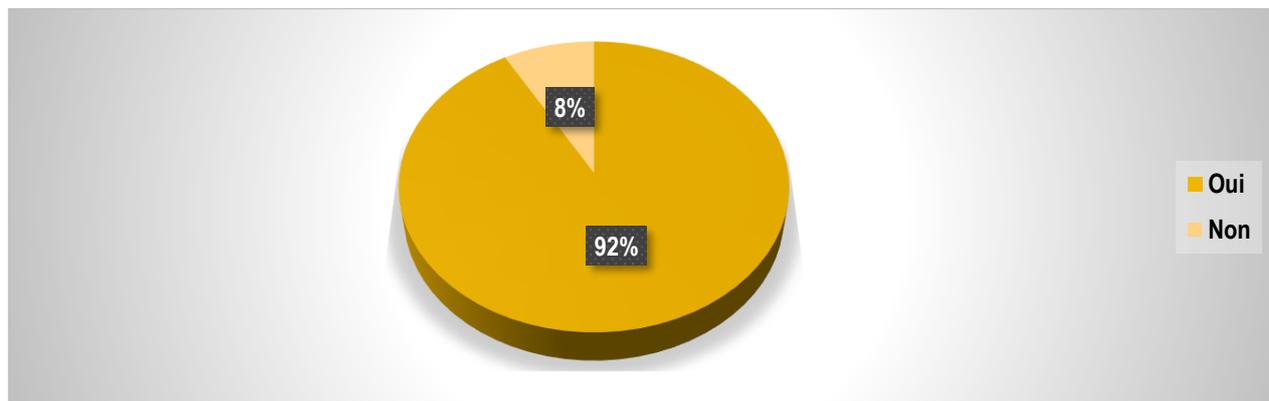
Graphique 26 : Répartition des enquêtés selon le profil de personnalités devant diriger le présidium du Dialogue National Inclusif



☛ Dialogue National Inclusif favorisera la paix, la stabilité et la sécurité

La majorité des interviewées (92,0%) pense que le DNI va apporter la paix, la stabilité et la sécurité, contre 8,0% qui n'y croient pas.

Graphique 27 : Opinion des enquêtés sur l'apport du Dialogue National Inclusif en faveur de la paix, la stabilité et la sécurité



5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'étude de perception de la transition et du dialogue national inclusif impose, en définitive, les conclusions suivantes :

5.1 Sur la transition, la paix, la sécurité et le dialogue national inclusif

De manière générale, la transition n'a pas apporté satisfaction puisque 51,4% des personnes interrogées disent ne pas l'apprécier, et 60,4% pensent que la Charte de transition n'a pas pris en compte les besoins de la population. De même, la majorité des enquêtés (65,7%) déclare connaître le calendrier de la transition de 18 mois et ne souhaite pas son report (56,0%). Pour elle, ce calendrier suffit pour doter le pays d'institutions légitimes et crédibles (63,9%) en vue de remplacer les membres de la transition dont elle n'agrée pas le choix (57,6%).

Par ailleurs, la majorité des personnes interrogées pense que les réformes clefs mises en œuvre depuis le début de cette Transition ne sont pas satisfaisantes (56,1%). Pour ce qui est de la participation des autorités de la transition aux prochaines élections présidentielles, 59,80% des enquêtés pensent que ce n'est pas possible. Cette participation des autorités de la transition aux prochaines élections constitue un point important de discordance avec l'opposition démocratique qui pense qu'au nom du principe qu'on ne peut être juge et partie, joueur et arbitre, le PCMT doit consacrer par écrit l'inéligibilité des dirigeants de la Transition aux prochaines élections.

L'opinion négative des Tchadiens sur cette période de Transition peut s'expliquer par divers facteurs. Pour de nombreuses personnes (59,79%), elle est une imposition des militaires. A ce titre, elle ne peut apporter le changement escompté (45,44%). Pour d'autres (65,68%), c'est une suite logique du régime passé dont ils considèrent la gestion relativement chaotique (36,23%). Mais, cette perception négative pourrait aussi être expliquée par les insuffisances des organes de presse qui n'ont pas communiqué efficacement avec la population.

Les médias publics ont notamment un rôle important à jouer dans la promotion d'une transition responsable, inclusive et pacifique. C'est à eux qu'il revient d'accompagner le processus par la production de contenus médiatiques qui favorisent la prévention des conflits et la promotion de la paix, l'unité et la cohésion sociale. La majorité des enquêtés (67,0%) déclare être satisfaite de la manière dont ces médias traitent les questions de transition. Pour autant, il se pose une question sur le contenu des informations qu'ils ont eu à traiter. Par exemple, des aspects importants de la préparation du dialogue sont méconnus par l'opinion : 47,6% des enquêtés ne savent rien de la composition des membres du CODNI ; 53,9% ignorent tout du résultat de ses travaux ; 51,3% ne savent pas si les problèmes des Tchadiens sont pris en compte dans ses travaux ; 53,0% ne savent pas si la population les apprécie. Ces données montrent que la vulgarisation des études menées par le CODNI a manqué. Aussi convient-il de sensibiliser davantage l'opinion, et de renforcer les capacités des médias publics et privés. Ceci passe aussi par la prise en compte des recommandations suivantes⁴⁶ :

- Favoriser l'accès aux sources d'information à tous les journalistes ;
- Assurer le libre accès à tous les courants de pensées et d'opinions aux médias ;
- Assurer la protection des journalistes dans l'exercice de leur métier ;
- Mettre en place une plateforme de partage d'informations ;
- Créer un espace de dialogue entre les différentes composantes de la société tchadienne ;

⁴⁶ Ces recommandations ont été faites à l'atelier organisé par l'ONG ADES du 13 au 15 décembre 2021 en partenariat avec le PNUD.

- Créer un programme de conscientisation et de sensibilisation sur la transition et le dialogue national inclusif.

Par ailleurs, les autorités de la Transition semblent ne pas trouver la clef de la résolution des défis à la paix et à l'unité nationale, comme on peut le constater, avec la dégradation, ces dernières semaines, de la situation sécuritaire. C'est en réaction à cette insécurité que les professionnels de la justice (avocats, notaires, huissiers) ont adressé des mots forts au président du CMT lors de la marche organisée le 21 février 2022 en soutien aux victimes de la répression des FDS à Abéché⁴⁷ et des massacres de Sandana⁴⁸ à Koumogo dans le Moyen-Chari.

Extraits Lettre ouverte des Professionnels de la Justice du 21 février 2022

« (...) Pour la première fois depuis le début de la transition, nous professionnels libéraux judiciaires, décidons de vous écrire pour évoquer nos vives préoccupations, dénoncer et demander que des mesures urgentes soient prises, et le plus tôt, pour éviter le chaos à notre pays. C'est à la mesure de sa justice, du respect des droits et libertés et leur exercice à tous, sans discrimination, que le Tchad est un Etat de droit comme clamé partout. La justice dont il est question ne se résume pas à la justice de nom, mais une justice qui fait respecter les règles de la vie en société par tous sans exception, une justice qui sanctionne les comportements interdits par la loi, protège les personnes les plus fragiles et vulnérables. C'est ce qui permet de mettre fin aux conflits. La justice tchadienne est loin de remplir cette mission (...) Certains arment des brigands et des bandits de grands chemins pour arracher les biens des paisibles citoyens et leur ôter la vie. Tout cela est inadmissible et le sang a trop coulé. Les familles tchadiennes ont trop pleuré leurs morts. Nos mères, nos pères et nos sœurs sont dans l'amertume. Le désarroi est total et la consternation a atteint son comble. Nous ne sommes pas dans la jungle. Comment le vivre-ensemble, la cohabitation pacifique et la paix sociale peuvent-ils être possibles dans un tel environnement ? (...) »

Cette préoccupation correspond à ce que ressentent les populations puisque, à la question de savoir si les institutions de la Transition ont créé les conditions de paix et de sécurité depuis leur mise en place, 56,23% des personnes enquêtées répondent par le négatif contre 43,77% d'opinions positives. Seuls 37,0% pensent que la sécurité n'était pas bonne dans leur localité les six derniers mois, et 26,5% croient qu'elle s'est améliorée par rapport à la période d'avant la transition. En tout état de cause, la problématique de la paix et de la sécurité est à traiter en toute priorité car elle est une des conditions préalables de la réalisation du développement durable⁴⁹. Elle est aussi importante car c'est elle qui est susceptible d'ouvrir la voie à l'édification d'une société pacifique.

En effet, la majorité des personnes enquêtées (52%) déclare que la priorité de l'après transition est la paix durable. Elle opte à 29% pour la réconciliation nationale, et 19% se prononcent pour le développement durable. Il appartient aux pouvoirs publics de redoubler d'efforts pour la recherche de la paix, de la sécurité et de la réconciliation, en prenant en compte les recommandations déjà exprimées à l'issue des études du CODNI, et en s'appuyant sur le fait que les Tchadiens restent confiants quant à l'avenir du pays sur cette question de sécurité, puisque 45,6% des enquêtées pensent que la situation va s'améliorer dans les mois à venir.

Les Tchadiens gardent espoir en l'avenir et disent que le dialogue national inclusif en préparation, dont ils ont entendu parler (73,17%), et qu'ils approuvent (72,55%), va favoriser l'adoption d'une nouvelle Constitution

⁴⁷ Mardi 25 janvier 2022, une foule d'habitants qui demande l'annulation d'une décision de création d'un canton à Abéché, à l'Est du pays, s'est fait violemment dispersée par les forces de l'ordre. Selon les organisations de défense des droits de l'homme, cinq (5) personnes sont mortes et une trentaine de personnes sont blessées à la suite de la répression des Forces de Défense et de Sécurité.

⁴⁸ Le 9 février 2022, douze (12) villageois de Sandana ont été massacrés par les éleveurs accusés d'être armés par les autorités administratives.

⁴⁹ Cf. Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015

(63,74%), et aboutir à des élections qu'ils attendent (80,32%). Cet optimisme s'explique par le fait que la population tchadienne est très jeune et que la plupart des personnes ayant participé à cette enquête n'a pas participé à des rencontres antérieures de ce type qui se sont soldées par un échec dans le passé. Seuls 10,6% des interviewés ont participé à la Conférence Nationale Souveraine de 1993 ; 7,6% aux deux forums et 15,3% aux pré-dialogues organisés à l'intérieur du pays et à l'extérieur avec les Tchadiens de la Diaspora. Cette population jeune croit alors à 72,55% au dialogue comme le meilleur moyen de résolution des conflits, malgré le fait qu'elle est bien consciente que les résultats des rencontres passées n'aient pas été bons (26%).

Cet optimisme ne doit pas toutefois occulter les facteurs qui pèsent négativement sur la réussite de ce dialogue national inclusif auxquels il faut ajouter sa mauvaise préparation sur le plan de la sensibilisation de la population. En effet, à la question de savoir comment ils apprécient la composition des membres du CODNI 47,6% affirment ne rien en savoir, seuls 26,67% déclarent en avoir une bonne appréciation. Cette tendance se conforte dans le fait que la majorité des personnes interrogées (53,9%) ne sait rien du résultat des travaux réalisés par le CODNI en octobre, novembre et décembre 2021 à travers les sous-comités thématiques mis en place. Seuls 23,8% trouvent ces travaux bons, au moment où 51,3% ne sait pas si les problèmes des Tchadiens sont pris en compte dans les résultats publiés, et 53,00% ne sait pas si la population apprécie ses recommandations.

Par ailleurs, le dialogue national inclusif suppose un grand nombre de délégués qui vont s'attaquer à un ordre du jour étendu pour sonder les causes profondes des problèmes auxquels le pays est confronté ces dernières années. Dans le cadre des travaux du CODNI, les thèmes qui reviennent avec insistance concernent la laïcité, la détermination de la circonscription électorale, la forme de l'Etat, la limitation du mandat présidentiel, la participation des femmes dans les instances de gouvernance, le poids de la jeunesse, l'équité et l'égalité des chances, le profil des personnalités devant diriger le présidium, la paix et la stabilité. Une bonne lecture doit être faite de ces thèmes par les délégués conviés au dialogue qui, devant l'histoire, doivent mener les échanges de manière rigoureuse pour ouvrir la voie à un vivre-ensemble responsable des différentes communautés.

5.2 Sur le bilinguisme

A la question de savoir si le bilinguisme constitue un problème pour la population, 51,2% contre 46,2% de personnes interrogées répondent par l'affirmatif. Quelle est la genèse des difficultés qui empêchent les Tchadiens de voir dans ce bilinguisme un moyen de développement plutôt qu'une malheureuse source de division ?

En effet, la revendication de la reconnaissance de l'arabe, comme langue officielle au côté du français, était aussi vieille que les crises postcoloniales qu'a connues le Tchad. Par exemple, l'une des revendications de la rébellion nordiste lors de l'accord CSM-CCFAN en 1977, appelé « accord de khartoum », premier accord politique entre l'Etat Tchadien et l'opposition armée en vue de trouver une solution politique, était la reconnaissance de l'arabe comme langue officielle, au même titre que le français. La Charte Fondamentale, qui découle dudit accord, publiée le 25 août 1978, reconnaît déjà que « le français et l'arabe seront les langues officielles du pays ». Cette reconnaissance de la langue arabe au côté du français comme langues officielles s'est vue confirmée en 1993, par la CNS, puis codifiée par la Constitution de 1996. Pour autant, cette décision était-elle la confirmation d'une réalité concrète de la pratique de cette langue ou une imposition de pure nature politique ? Les avis divergent sur la question. Toujours est-il que si le bilinguisme a connu un nouvel élan, avec la volonté des autorités de voir son application effective à tous les niveaux dans les domaines publics, l'application d'un tel projet grandiose nécessitait des préalables, une stratégie bien étudiée, un cahier de charges avec des objectifs à court et à long terme qui n'ont pu être mobilisés. Il en résulte que les populations continuent par voir ces langues sous le prisme religieux. Il est de la responsabilité de l'Etat d'adopter une politique volontaire

pour aider ces populations à mieux comprendre le bilinguisme qu'il faut dépouiller des passions. A ce prix, il est susceptible de devenir un atout important pour le développement du pays.

5.3 Sur le mandat présidentiel

Le Tchad fait partie des pays africains qui ont mis à mal le principe du respect de la limitation des mandats en la déverrouillant en 2005. La levée de cette limitation a renversé la tendance positive consacrée par la Constitution de 1996 qui prévoyait un mandat présidentiel de cinq ans renouvelable une fois. Cette situation a des conséquences importantes, puisque les mandats présidentiels les plus longs sont liés à une corruption accrue, à une réduction des droits civiques et à une plus grande fréquence des conflits. Même après avoir levé les restrictions qui limitaient leurs mandats, les élus en place ont toujours tendance à manipuler les résultats électoraux afin de rester au pouvoir. Cette pratique illustre la baisse de popularité de ces dirigeants et prouve que la motivation qui les pousse à prolonger leurs mandats est d'ordre personnel et non dans l'intérêt du service public au sens large. Cela souligne, en outre, que ce contournement n'est pas un fait isolé, mais fait partie intégrante d'un schéma plus général visant à saper l'état de droit, et à affaiblir les institutions démocratiques.

Certes, le Parlement avait adopté une nouvelle Constitution, le 30 avril 2018, qui met en place une 4^{ème} République, et réintroduit un mandat présidentiel de six ans, renouvelable une fois, contre cinq ans renouvelables indéfiniment auparavant. Cependant, le vote au Parlement a été boycotté par la plupart des élus d'opposition appuyés par des membres de la société civile et l'Eglise catholique qui avaient réclamé sans succès que la Constitution soit adoptée par référendum. Les résultats actuels de ce sondage (90,41% pour la limitation) montrent l'attachement des Tchadiens à la démocratie et à l'état de droit respectueux de cette limitation.

5.4 Sur la laïcité

Le Tchad a, depuis la première constitution postindépendance affirmé solennellement la volonté du peuple, de vivre ensemble dans le respect de sa diversité religieuse, et déclare son attachement aux principes de droits de l'homme tels que définis par la Charte des Nations unies de 1945, et la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Cette première Constitution et celle qui l'a suivie en 1973 étaient en revanche, toutes deux muettes sur le principe de la laïcité, en affirmant le caractère laïque de l'Etat tchadien. Après avoir réaffirmé le caractère laïque de l'Etat dans les mêmes termes que la précédente, la Loi fondamentale de 1996, issue du processus démocratique, a quant à elle précisé que la république du Tchad se fonde sur les principes de démocratie, du règne de la loi et de la justice, en affirmant la séparation des religions et de l'Etat. Cette même Constitution de 1996 rappelait la valeur constitutionnelle des divers engagements internationaux du Tchad en matière religieuse, comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifiés en 1995, qui dispose en son article 18 que « toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement ».

Le droit de changer de religion, qui fut l'objet de réserves de plusieurs pays musulmans, ne s'est pas posé. En revanche, le Tchad n'a pas adhéré au protocole facultatif sur la compétence du Comité des droits de l'homme. A la fin de l'année 1994. Il a toutefois créé une Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) dont le rôle était de formuler des avis sur les questions des droits de l'homme à l'intention du gouvernement, et de participer à la révision et à la rédaction des lois pour s'assurer de leur conformité avec la Charte des droits de l'homme issue de la conférence nationale, ainsi qu'avec les traités régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme. La Commission a cependant brillé par son manque d'indépendance, d'autonomie et de crédibilité à tel point que trois décennies après sa création, son bilan et ses activités sont de plus en plus critiques.

Le Tchad étant membre de l'Union africaine, le texte de 1996 réaffirmait également son attachement à la Charte africaine de droits de l'homme et des peuples adoptée en 1981, un texte qui garantit « la liberté de conscience, la profession et la pratique libre de la religion.

Enfin, la Constitution de 2018, en consacrant le principe de laïcité, dans les mêmes termes que les précédentes lois fondamentales, proclame, dès le préambule, que la tolérance politique, ethnique et religieuse, le pardon, le dialogue interreligieux sont des valeurs fondamentales qui concourent à la consolidation de l'unité et de la cohésion nationales. Elle réaffirme son attachement aux instruments internationaux en matière de droits humains ratifiés par le Tchad, et rappelle la religiosité des sociétés tchadiennes en affirmant la volonté de bâtir un Etat fondé sur des valeurs africaines respectueuses des préceptes religieux.

Ce même texte introduit, pour la première fois dans l'histoire constitutionnelle du Tchad, un serment confessionnel qui a été perçu et compris sous des schémas strictement différents, et a créé des luttes et tensions non seulement entre confessions religieuses, mais aussi entre ces dernières et l'Etat. Le caractère confessionnel du serment a été supprimé au deuxième forum national inclusif pour éviter d'exacerber les clivages religieux. Toujours est-il qu'il a porté le germe d'un malaise exprimé par les enquêtés qui souhaitent à 66,39% que la question de la laïcité soit discutée au dialogue national inclusif. Au vu de la sensibilité de ce sujet par rapport à la paix et à la cohabitation pacifique, il est souhaitable qu'il soit abordé en bonne place au DNI.

5.5 Sur la forme de l'Etat

La forme de l'Etat fait partie des sujets clivant en discussion au Tchad depuis la Conférence Nationale Souveraine de 1993. Entre les partisans d'un Etat unitaire centralisé et ceux d'un Etat fédéral, la Conférence a choisi l'institution d'un Etat unitaire fortement décentralisé consacré par les Constitutions de 1996⁵⁰ à 2020⁵¹. Les consultations des Tchadiens de l'intérieur et de la Diaspora, en vue du DNI révèlent que ce débat sur la forme de l'Etat reste entier car elle est considérée comme l'une des causes des difficultés du fonctionnement de l'Etat.

Pour les experts du CODNI⁵², le Tchad est un pays fragile qui est loin de constituer un Etat-nation marqué par la volonté de ses populations de vivre ensemble. Il faut mener des politiques dont la finalité serait de recréer les liens entre les différentes composantes de la population. Malgré les échecs de l'Etat unitaire décentralisé, il est hasardeux de prôner un passage immédiat à l'Etat fédéral qui risquerait d'exacerber les divisions. Aussi, pensent-ils que la décentralisation marque le pas par défaut de cadres formés et en nombre suffisant. Il faut alors poursuivre les réformes par un renforcement des systèmes de contrôle, une juste répartition des ressources nationales, une lutte sans répit contre la corruption. En somme, Ils recommandent le maintien de la forme de l'Etat unitaire fortement décentralisé, avec des collectivités autonomes à deux niveaux, la province et la commune. Le résultat de la présente étude qui donne 55,2% d'avis en faveur de l'Etat unitaire confirme cette tendance.

⁵⁰ Constitution adoptée par référendum le 31 mars 1996. Elle sera révisée par la Loi constitutionnelle n°008/PR/2005 du 15 juillet 2005 et la Loi n°013/PR/2013 du 03 juillet 2013.

⁵¹ En 2018, le Premier Forum National Inclusif s'est soldé par l'adoption et la promulgation d'une nouvelle Constitution le 04 mai 2018. Cette Constitution, elle-même évaluée au Deuxième Forum National Inclusif de 2020, sera révisée et promulguée le 12 décembre 2020.

⁵² CODNI, Rapport d'analyse du Groupe Thématique 2, « Forme de l'Etat, Constitution, Réformes institutionnelles et Processus électoral, Décembre 2021, 185 pages.

5.6 Sur la détermination de la circonscription électorale

Le découpage des circonscriptions est l'opération préalable à toute élection. Dans un régime démocratique, il doit être neutre, impartial et objectif et ignorer les arrière-pensées partisans et politiques. Ce découpage revêt une importance particulière dans les systèmes électoraux majoritaires. Ainsi, il est nécessaire que les règles du jeu soient clairement définies. Au Tchad, l'un des sujets de discorde entre les tenants du pouvoir et les partis d'opposition par rapport au processus électoral est cette détermination des circonscriptions électorales.

En principe, le découpage doit reposer sur des bases essentiellement démographiques, notamment le principe de l'égalité des suffrages qui veut qu'un homme n'ait qu'une voix. Or, c'est sur des critères géographiques que des sièges ont été attribués aux dernières élections législatives. Pour de nombreux acteurs politiques, cette méthode d'attribution des sièges doit être revue. Ils estiment concrètement que les régions du Nord, peu peuplées sont surreprésentées au détriment des régions du sud très peuplées mais sous représentées. La démographie du pays indiquant que la partie du sud est nettement plus peuplée que la moitié nord, il fallait réparer cette injustice. Cependant, cette vision n'a pas emporté l'adhésion des enquêtés qui se sont prononcées à 64,0% en faveur d'une détermination des circonscriptions sur des critères plutôt géographiques.

5.7 Sur la Jeunesse

La jeunesse est considérée comme socle de développement. Bien formée et soignée, elle pourrait participer activement au développement et à la lutte contre la pauvreté. Selon le rapport sur le dividende démographique de l'UNFPA (2015), la population tchadienne est composée de 50,4% de femmes et 49,6% d'hommes. Une forte tranche de cette population est jeune. Les moins de 5 ans représentent 19,9% de la population totale, les moins de 15 ans 50,9%, les 15 à 64 ans 46,6% et les 65 ans et plus 2,5%. Plus de 81% de la population tchadienne est donc jeune, soit 4 individus sur 5 sont âgés de moins de 35 ans. Ceci constitue une véritable opportunité pour le développement du pays, mais aussi des défis majeurs en termes d'investissements sociaux (éducation, santé) et de création d'emplois pour répondre aux besoins les plus croissants de cette jeunesse.

Au regard du niveau de chômage, très élevé, en milieu jeune (75% des demandeurs d'emploi sont jeunes), ceux-ci, réunis au 2^{ème} Forum National de la Jeunesse Tchadienne estiment que la question de l'emploi des jeunes est l'épine dorsale des maux dont ils sont confrontés et qui empêchent leur épanouissement. Pour le Président du Conseil Militaire de Transition, les défis liés au développement du potentiel de la jeunesse ont trait à l'accès au marché du travail qu'il faut élargir, et à la participation citoyenne qu'il faut renforcer à tous les niveaux. La grande hantise des jeunes, dit-il, c'est l'absence de perspectives lorsqu'ils arrivent, au prix de mille sacrifices, au bout de leur cursus académique et professionnel. Dans ce contexte, qui d'autres que les jeunes eux-mêmes sont à même de poser le diagnostic de ces maux dont ils souffrent afin d'y apporter les solutions idoines ? Le dialogue national inclusif est un cadre propice à cet exercice. C'est pourquoi, à la question de savoir si la jeunesse a un poids pour participer dans ce processus de dialogue 79,63% des enquêtés répond par oui contre seulement 10,78% qui répond non. En attendant ces assises, il est vivement souhaitable que les autorités de transition rendent effectives leurs décisions de recruter cinq mille (5000) jeunes à la Fonction publique dans le cadre de la Loi des Finances 2022 ; d'accorder des facilités fiscales exceptionnelles aux entreprises qui recrutent des jeunes ; d'augmenter des financements en faveur de l'entreprenariat des jeunes et à soutenir les incubateurs ; de réduire le coût de la connexion internet à hauteur de 30%.

Ces mesures pourraient être accompagnées d'autres actions pour renforcer le cadre institutionnel, promouvoir l'accès des jeunes aux instances de décision et les responsabiliser comme acteurs de développement du pays. Il s'agit de :

- Améliorer le système éducatif et développer l'apprentissage des petits métiers et la formation professionnalisante ;
- Renforcer les structures d'encadrement et de promotion de l'emploi des jeunes ;
- Renforcer le niveau d'alphabétisation des jeunes impliqués dans les activités informelles ;
- Doter ces derniers de moyens pour mieux rentabiliser leurs activités ;
- Améliorer les moyens de production dans le secteur primaire avec des investissements en aménagement et en infrastructures de la production ;
- Adopter la Politique Nationale de l'Emploi
- Mettre en place un cadre institutionnel stable pour mener à bien la politique de l'emploi ;
- Introduire le module entrepreneuriat dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire ;
- Accélérer la mise en place du Programme National de Volontariat des Jeunes ;
- Elaborer, adopter et mettre en œuvre la Politique Nationale de la Santé de Reproduction des Adolescents et Jeunes ;
- Répertorier et regrouper les activités dans l'informel en groupe homogènes ;
- Créer une structure d'encadrement de ces activités pour les mener vers le cadre formel ;
- Mener les jeunes vers une meilleure prise de conscience de leurs responsabilités dans les activités économiques du pays ;
- Encourager le secteur bancaire à investir dans l'auto-emploi des jeunes.

5.8 Sur les femmes

Il a été soumis aux enquêtés la question de savoir qu'est-ce qui empêche la participation des femmes dans les instances de gouvernance. 41,7% pensent que le droit coutumier en est la principale cause ; 38,4% que les femmes sont moins scolarisées ; 16,5% que les femmes ignorent leurs droits et 3,4% évoquent d'autres causes. Par ailleurs, lorsqu'il leur a été demandé s'ils espèrent que la voix de la femme soit porteuse lors du dialogue, 85,1% le souhaitent contre 14,9%. Alors que l'on sait que dans cette enquête, plus d'hommes ont été interrogés par rapport aux femmes (67,8% contre 32,2%), on peut en conclure que les hommes sont moins machos qu'on pouvait le croire, et que l'idée que le droit coutumier exclu les femmes des instances de décision n'est pas très partagée par la population tchadienne qui est de plus en plus jeune. Toujours est-il que dans les faits les femmes restent confrontées à une violation importante de leurs droits fondamentaux. Les tchadiens ayant conscience de cette situation en appellent à un changement. C'est pourquoi, dans cette enquête, à la question de savoir si l'équité et l'égalité de chance peuvent changer le problème des femmes, 90,5% des personnes interrogées répondent oui, et que seuls 9,5% d'entre eux disent non. Pour bien comprendre l'ampleur des défis auxquels sont confrontées ces femmes, il faut faire observer les données suivantes.

Avec une population estimée à plus de 16 millions d'habitants⁵³, les femmes représentent 50%⁵⁴ de la population tchadienne. Cette forte représentativité devrait être considérée comme un atout pour un développement harmonieux et durable. Malheureusement, elles font l'objet de discriminations de toute sorte. Leur statut reste encore caractérisé par un manque d'opportunités politiques et économiques, une faible implication dans les prises de décisions à tous les niveaux ainsi qu'un accès limité aux services locaux de base. De même, cette population fait face à de graves problèmes de violations des droits fondamentaux, conséquence des relations

⁵³ Projection INSEED, 16 818. 391

⁵⁴ D'après le recensement général de la population de 2009 (RGPH-2).

sociales, souvent inégales, perpétuées par des hommes et des femmes attachées aux valeurs et pratiques ancestrales qui accordent peu d'importance aux femmes et, de l'inadéquation du cadre juridique de protection.

Ces dernières années, les violences faites aux femmes ont pris de l'ampleur, en dépit des actions menées par les institutions de la République, les partenaires de développement et les organisations de la société civile, en particulier les organisations féminines. Cette situation est exacerbée par les conflits intercommunautaires et la situation sécuritaire. Ainsi, en temps de paix, pendant et après les conflits, les femmes subissent des violences basées sur le genre. Celles-ci constituent une des violations des droits humains les plus répandues, ayant un effet dévastateur sur les femmes et les filles, sur la société en général. Les violences restreignent les possibilités de ces dernières d'accéder à l'éducation, de gagner leur vie et de participer à la vie politique et publique.

Généralement, la prévalence des violences basées sur le genre est très difficile à estimer du fait de sa nature insidieuse et du silence des victimes, surtout en ce qui concerne les violences sexuelles. Selon les données disponibles :

- 23% des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans et 65% avant 18 ans ; 38 % des femmes de 15-49 ans ont subi des mutilations génitales féminines ; 1 femme sur 3 déclare être victime de violence physique et 12 % de femmes subissent des violences sexuelles chaque année (EDST-MICS 2014-2015) ;
- 74,6% des filles âgées de 0 à 14 ans ayant subi des mutilations génitales féminines (MGF) dont 64,3% sont urbaines et 74,6% rurales. Sur 17,4% discriminées ou harcelées, 8,5% sont urbaines et 7,2% sont rurales. 50% des filles se marient avant 18 ans ; 64,3% d'hommes et 89,4% de femmes de 15-49 ans pensent qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme dans certaines situations particulières (sortie sans permission, refus sexuel, brûlure de repas, dispute, consommation d'alcool, etc.) ; 44% des filles ont une grossesse avant 18 ans ; 22% des femmes rurales sont très pauvres (selon MICS6 Chad – 2019).
- Le Tchad est classé au 4^e rang mondial en matière d'inégalité de genre. Il révèle aussi que 35% des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans et 44% ont vécu des mutilations génitales féminines (PNUD, 2019) ;
- 1242 cas d'incidences rapportés dans les sites de réfugiés dont 95% des survivants sont des femmes et filles, contre 5% d'hommes et garçons. Les trois premiers types de violence sont : agression physique (38%), violence psychologique (29%) et déni de ressources (19%). 45% des cas de VBG sont perpétrés par les partenaires intimes, 19% par des membres de la famille et 18% par des inconnus. 55% cas survenus au domicile des victimes, suivi du domicile des auteurs de violences (15%) et la brousse (14%) (rapport APLFT/UNHCR2020).

Les causes de ces violences faites aux femmes sont nombreuses, toutefois les attitudes comme les pratiques de la société en matière de discrimination qui confinent les hommes et les femmes dans des rôles et des positions figées, et qui placent les femmes dans une situation de subordination aux hommes, sont à l'origine de cette situation qui perdure. D'autres causes complètent cette cause fondamentale à savoir :

- La dévalorisation sociale et économique des femmes et de leur travail renforcent l'expression de contrôle et de pouvoir décisionnaire des hommes sur les femmes, de même l'ignorance et le mépris des droits de l'Homme, de l'égalité entre les hommes et les femmes confortent les inégalités ;
- La perception de la communauté sur les violences basées sur le genre, puisque les hommes affirment que la violence à l'égard des femmes est une expression de la masculinité et la tolérance de la société tchadienne vis-à-vis des violences faites aux femmes et aux enfants en raison de son attachement aux valeurs traditionnelles ;

- La faible application des textes réprimant ces violences et la tendance à régler les cas de violences à l'amiable perpétue la violence ;
- L'impunité institutionnalisée : les auteurs sont souvent relaxés juste après un délai court comme si c'est pour juste calmer la victime et sa famille ;
- Le faible accès des femmes à la justice à cause de la peur d'être rejeté et la pression de la famille ;
- Les difficultés d'exécution des décisions de justice à cause des coûts que cela engendre et de la lenteur de la procédure ;
- La faible application des textes existants (code pénal, code civil...) et la partialité de certains juges due à la dualité entre droit moderne et droits coutumiers ;
- La prédominance des règles coutumières avec la tendance à régler les affaires à l'amiable.

6. BIBLIOGRAPHIE

Rapports

- CODNI : Rapport du sous-comité 3 « Droits et Libertés Fondamentales »
- INSEED : Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad, quatrième Edition (ECOSIT-4), 2019
- PND, 2017-2021 : Ministère de l'Economie, de La Planification du Développement et de la Coopération Internationale
- PNUD : Rapport sur le développement humain, 2016.
- Programme Indicatif Multi annuel 2021-2027 en faveur de la République du Tchad, Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale - Europe dans le Monde, pages 8 à 10
- Rapport du Sous-comité thématique n°1 : Paix, Cohésion sociale et Réconciliation Nationale

Textes réglementaires

- Décret n°101/PCMT/2021 Portant création d'un Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif du 2 juillet 2021.
- Décret n°307/PCMT/2021 Portant création d'un Comité Technique Spécial relatif à la participation des politico-militaires au Dialogue National Inclusif du 13 Août 2021.
- Loi de ratification de l'Ordonnance n°2 du 31 août 2021 portant statut général militaires des forces de défense et de sécurité
- Loi n°0007/PCMT/2021 du 30 décembre 2021 Portant Amnistie Générale pour les faits d'atteinte à l'intégrité de l'Etat et aux délits d'opinion.
- Loi n°0007/PCMT/2021 du 30 décembre 2021 Portant Amnistie Générale pour des faits d'acte de terrorisme, de complexité, de recrutement et d'enrôlement des mineurs de moins de 18 ans dans les forces armées.
- Loi n°31 du 3 décembre 2018 portant régime de la presse
- Loi n°6/PR/2002 du 15 avril 2002 portant promotion de la santé de reproduction qui interdit le mariage précoce, les mutilations génitales féminines et les actes de torture
- Loi n°7/PR/99 du 6 avril 1999 portant procédure de poursuite et jugement des infractions commises par les mineurs de 13 à moins de 18 ans
- Ordonnance n°001/PR/2014 du 4 février 2014 portant interdiction et répression de l'enrôlement et de l'utilisation des enfants dans les conflits armés
- Ordonnance n°025 portant régime de la presse écrite et média électronique
- Ordonnance n°16/PR/2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA)

7. ANNEXES

Outils de collecte des données

- Protocole de questionnaires

Introduction

[ENQUÊTEUR : Bonjour/bonsoir. Je me nomme _____ et je suis là dans le cadre de l'étude de perception sur la transition et le dialogue national inclusif financé par le PNUD.

Nous aimerions vous demander de bien vouloir participer à la présente enquête en lien avec le processus de la recherche de la paix au Tchad. Votre participation est totalement volontaire. Si vous décidez de participer, vous pouvez vous arrêter à tout moment si vous ne souhaitez plus poursuivre. Vous pourrez également refuser de répondre à une ou des questions particulières.

Nous vous serions par ailleurs très reconnaissants de bien vouloir donner votre opinion franche sur toutes les questions posées. Soyez rassuré que votre nom ne sera pas communiqué ou cité dans l'analyse.

(L'interviewer présente l'acte le désignant ou l'autorisant à faire le travail).

Toutes les réponses que vous donnerez demeureront strictement et entièrement confidentielles et anonymes.

Q1. Identification			
Q1.1. N° Province		/ /	
Q1.2. Département		/ /	
Q1.3. Commune		/ / /	
Q1.4. Langue		/ / / /	
Q1.5. Nom et prénom du répondant			
Q1.6. Nom enquêteur	_____	Q1.7. Code enquêteur	/ /
Q1.8. Nom de Superviseur	_____	Q1.9. Code de Superviseur	/ /
Q1.10. Date de passage:		/ / / / / / / /	
Coordonnées géographiques :			

Observations :
.....
.....
.....
.....

Q2. Caractéristiques sociodémographiques	
Q2.1. Sexe de l'enquêté (e)	
1. Homme	_
2. Femme	
Q2.2. Quel est votre statut matrimonial ?	
1. Marié (e) monogame	_
2. Marié (e) polygame	
3. Divorcé (e)	
4. Veuf/veuve	
5. Célibataire	
Q2.3. Quel est votre âge? (âge au dernier anniversaire)	
<i>[ENQUÊTEUR : Saisir 96 Si l'âge est entre 15-24 ; 97 si l'âge dépasse 24 ; 98 lorsque l'enquêté ne connaît pas son âge et 99 s'il ne le déclare pas]</i>	_ _
	(en années)
Q2.4. Quel est votre niveau d'instruction ?	
1. Aucun	_
2. Primaire	
3. Secondaire	
4. Supérieur	
Q2.5. Quelle est votre activité ?	
1. Etudiant	_
2. Femme au foyer	
3. Chômeur	
4. Commerçant	
5. Agriculteur/éleveur	
6. Ouvrier (re) non qualifié (e')	
7. Ouvrier (re) qualifié (e')	
8. Cadre	
Q2.6. Quelle est votre religion ?	
1. Islam	_
2. Christianisme	
3. Animisme	
4. Autres à préciser	

Q3. Sources d'informations sur la transition en cours	
Q3.1. Où est-ce que vous obtenez des informations concernant la transition en cours ?	
<i>[ENQUÊTEUR : Pour chaque cas, saisir 1 si Oui et 2 si Non]</i>	
A. Amis/parents	_
B. École	_
C. Internet	_
D. Journal Officiel de la République du Tchad	_
E. Médias (Journal, Télévision, Radio)	_
F. Organisation de la Société Civile	_
G. Service d'administration publique	_
X. Autres (à préciser) _____	_

Q3.2. Êtes-vous satisfaits de la manière dont les médias traitent les questions de la transition ?	
1. Oui	/ /
2. Non	/ /
Q4. Perception de la transition	
Q4.1. Que pensez-vous de la transition en cours ?	
<i>[ENQUÊTEUR : Pour chaque cas, saisir 1 si Oui et 2 si Non]</i>	
A. L'imposition des militaires	/ /
B. La suite du régime	/ /
C. Pas de changement	/ /
D. La gestion chaotique	/ /
X. Autres (à préciser) : _____	/ /
Q4.2. Connaissez-vous combien de temps la transition va prendre ?	
1. 18 mois	/ /
2. Plus de 18 mois	
3. Ne sait pas	
Q4.3. Avez-vous été d'accord du report de la transition ?	
1. Oui	/ /
2. Non	
3. Autres (à préciser): _____	
Q4.4. Quel est votre degré de satisfaction par rapport à la transition ?	
1. Non satisfait	/ /
2. Indifférent	
3. Satisfait	
4. Très Satisfait	
Q4.5. Etes-vous d'accord du choix des membres de transition ?	
1. Oui	/ /
2. Non	
Q4.6. Que pensez-vous des institutions de la transition ?	
<i>[ENQUÊTEUR : Pour chaque cas, saisir 1 si Bonne et 2 si Mauvaise]</i>	
1. CMT ⁵⁵	/ /
2. CNT ⁵⁶	/ /
3. Gouvernement	/ /
Q4.7. Les réformes clés mises en œuvre depuis le début de la transition sont-elles satisfaisantes ?	
1. Oui	/ /
2. Non	
Q4.8. Les institutions de la transition ont-elles créé des conditions de paix et de sécurité depuis leur mise en place ?	
1. Oui	/ /
2. Non	
Q4.9. La transition de dix-huit (18) mois suffira-t-elle ou pas pour doter le pays des institutions légitimes et crédibles ?	
1. Oui	/ /

⁵⁵ Conseil Militaire de Transition

⁵⁶ Conseil National de Transition

2. Non	
3. Autres à préciser	
Q4.10. Proposeriez-vous la durée de la transition ?	
1. Oui, si je suis consulté	/ _ /
2. Non, ça ne m'intéresse pas	
Q4.11. Qu'attendez-vous de l'après transition ?	
1. Paix durable	/ _ /
2. Réconciliation nationale	
3. Développement du pays	
Q4.12. La participation des autorités de la transition aux prochaines élections présidentielles est-elle possible ?	
1. Oui	/ _ /
2. Non	
Q4.13. Appréciez-vous la transition actuelle ?	
1. Oui	/ _ /
2. Non	
Q4.14. Pensez-vous que la charte de la transition proposée a pris en compte les besoins des populations ?	
1. Oui	/ _ /
2. Non	
Q4.15. Etes-vous d'accord pour les 18 mois de transition ?	
1. Oui	/ _ /
2. Non	
Q5 Séquence des réformes institutionnelles	
Q5.1. Séquence des réformes clés	
<i>[ENQUÊTEUR : Pour chaque cas, saisir 1 si Oui et 2 si Non]</i>	
1. Dialogue national	/ _ /
2. Constitution	/ _ /
3. Election	/ _ /
Q5.2. Avez-vous entendu parler du Dialogue National Inclusif (DNI) ?	
1. Oui	/ _ /
2. Non	
Q5.3. Avez-vous déjà participé à des rencontres antérieures du Dialogue National Inclusif ?	
1. Pré-dialogue	/ _ /
2. Conférence	/ _ /
3. Forum	/ _ /
Q5.4. Comment avez-vous trouvé les résultats obtenus ?	
1. Bonne	/ _ /
2. Mauvaise	
Q5.5. Comment appréciez-vous la composition des membres de Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif (CODNI) mise sur pied ?	
1 Bonne	/ _ /
2 Mauvaise	
3. Ne sait pas	
Q5.6 Comment trouvez-vous le résultat des travaux réalisés par le CODNI ?	
1 Bonne	
2 Mauvaise	

Q5.7. Est-ce que les problèmes des Tchadiens sont pris en compte dans les résultats publiés ?		
1. Oui		
2. Non		/ _ /
Q5.8. Est-ce que la population apprécie les recommandations du CODNI ?		
1. Oui		
2. Non		/ _ /
Q5.9. Etes-vous d'accord que la question de laïcité soit discutée au dialogue ?		
1. Oui		
2. Non		/ _ /
Q5.10. Selon vous le bilinguisme constitue-t-il un problème pour la population ?		
1. Oui		
2. Non		/ _ /
3. Autre à préciser		
Q5.11. Est-ce que le dialogue doit déterminer la circonscription électorale ?		
1. Par province		
2. Par poids démographique		/ _ /
Q5.12. Quelle est la forme de l'Etat que vous attendez de ce dialogue ?		
1. Etat unitaire		
2. Etat fédéral		/ _ /
3. Autre à préciser		
Q5.13. Etes-vous pour ou contre la limitation du mandat présidentiel ?		
1. Oui		
2. Non		/ _ /
Q5.14. Si oui, à combien estimez-vous la durée d'un mandat ?		
A. 3 ans		
B. 4 ans		/ _ /
C. 5 ans		
D. Ne sait pas		
Q5.15. Combien de fois doit-on le renouveler ?		
1. Une fois		
2. Deux fois		/ _ /
3. Trois fois		
Q6. Participation et représentativité des jeunes et femmes dans les instances gouvernance		
<i>[ENQUÊTEUR : J'aimerais à présent avoir votre avis sur la participation des jeunes et femmes au sein des instances étatiques]</i>		
Q6.1. Selon vous qu'est-ce qui empêche la participation des femmes dans les instances gouvernance ?		
1. Droit coutumier		
2. Les femmes sont moins scolarisées		
3. Ignorance de leurs droits		/ _ /
4. Autre à préciser		
Q6.2. Pensez-vous que la jeunesse a un poids pour participer dans ce processus de dialogue ?		
1. Oui		
2. Non		/ _ /
3. Ne sait pas		
Q6.3. Espérez-vous que la voix de la femme soit porteuse lors du dialogue ?		

1. Oui	/ _ /
2. Non	
Q6.4. Pensez-vous que l'équité et l'égalité de chance peuvent changer le problème des jeunes et des femmes?	
1. Oui	/ _ /
2. Non	

Q7. Perception de la paix et de la sécurité pendant la période de transition	
Q7.1. Que pensez-vous de l'insécurité depuis les six derniers mois passés dans votre localité?	
1. Très déplorable	/ _ /
2. Déplorable	
3. Acceptable	
4. Bonne	
5. Très bonne	
Q7.2. Que pensez-vous de la situation sécuritaire pendant la période avant la transition ?	
1. Améliorée	/ _ /
2. Dégradée	
3. La même	
4. Autres à préciser	
Q7.3. A votre avis, quelle serait la situation dans les mois à venir ?	
1. Améliorée	/ _ /
2. Dégradée	
3. La même	
4. Autres à préciser	
Q8. Perception du Dialogue National Inclusif (DNI)⁵⁷	
Q8.1. Quelles sont selon vous les conditions à réunir pour que le Dialogue National Inclusif (DNI) soit une réussite ?	
1.	/ _ /
2.	
3.	
Q8.2. Quels sont les sujets à inscrire en priorité à l'ordre du jour du Dialogue National Inclusif (DNI) ?	
1.	/ _ /
2.	
3.	
Q8.3. Quel est le profil de personnalités pour diriger le présidium du Dialogue National Inclusif (DNI)?	
1. National	/ _ /
2. Etranger	
3. Religieux	
4. Universitaire	
Q8.4. Pensez-vous que le Dialogue National Inclusif (DNI) favorisera la paix, la stabilité et la sécurité ?	
1. Oui	/ _ /
2. Non	

Introduction

La tragique disparition du Maréchal Idriss Déby Itno le 20 avril 2021 a ouvert au Tchad une période de transition conduite par un Conseil Militaire de Transition ayant à sa tête le Général Mahamat Idriss Déby Itno. Ce Conseil s'est donné notamment pour mission de garantir au pays la paix, la stabilité et la sécurité, et de préparer un dialogue national inclusif à l'issue duquel des consultations électorales seront organisées en vue de mettre en place des institutions démocratiques. **L'étude de perception de la transition et le dialogue national au Tchad**, commanditée par le PNUD et mise en œuvre par le Cabinet Agora Consulting, a pour objectif de fournir des informations sur le sentiment et le désir du peuple sur la transition. A cet effet, nous voulons avoir un entretien avec vous pour recueillir vos impressions, vos perceptions, vos attentes, vos craintes et vos aspirations sur cette transition et ce dialogue national inclusif.

- 1) Quelle appréciation faites-vous des institutions de la transition mises en place après la disparition du Maréchal (CMT, CNT, Gouvernement) ?
- 2) Les réformes clefs engagées depuis le début de la transition sont-elles satisfaisantes ou pas ? Pourquoi ?
- 3) Selon vous, les institutions de la transition ont-elles ou pas créé les conditions de paix et de sécurité ?
- 4) Pensez-vous que les droits individuels et collectifs ont été promus et protégés ces derniers mois au Tchad ?
- 5) A votre avis, la transition de dix-huit (18) mois suffira-t-elle ou pas pour doter le pays des institutions légitimes ?
- 6) Que pensez-vous de la participation des autorités de la transition aux prochaines élections présidentielles ?
- 7) Quelles sont selon vous les conditions à remplir pour que le dialogue national inclusif soit une réussite ?
- 8) Quel type de compétence ou mandat faut-il reconnaître au dialogue national inclusif ?
- 9) Quels sont selon vous les sujets (gouvernance, décentralisation, politique publique) à inscrire en priorité à l'ordre du jour du dialogue national inclusif ?
- 10) Quelle est la forme de l'Etat la mieux indiquée pour garantir la cohésion sociale, la paix et la sécurité ?
- 11) Pensez-vous que le dialogue national inclusif favorisera la paix, la stabilité et le développement du Tchad ? Pourquoi ?
- 12) Quelles sont vos attentes de l'après transition en matière de gouvernance, décentralisation et démocratie ?
- 13) Avez-vous un dernier mot au sujet de la transition et du dialogue national inclusif au Tchad ?

REPUBLIQUE DU TCHAD

CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

PRESIDENCE DU CONSEIL

PRIMATURE



UNITE-TRAVAIL- PROGRES

MINISTRE D'ETAT CHARGE DE LA
RECONCILIATION NATIONALE ET DU DIALOGUE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

N° 029 /PCMT/PMT/MECRND/SE/SG/2022

N'Djamena, le 08/02/2022

A

L'Attention des Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, Préfets, Sous-Préfets, et
Maires des collectivités territoriales

Objet : faciliter le travail des enquêteurs pour une étude de perception

Mesdames, Messieurs

Pour faciliter la mise en œuvre des priorités de la transition contenues dans la feuille de route adoptée en juillet 2021, le Gouvernement a demandé au PNUD de mettre en place un mécanisme de financement de ces priorités à travers «un Basket Fund ».

Ce projet de Basket Fund a pour mission d'appuyer les activités de préparation du dialogue national, d'élaboration de la nouvelle constitution et des nouvelles élections durant cette transition. C'est dans ce cadre qu'en étroite collaboration avec le Ministère en charge du Dialogue, un appui technique et financier a permis de faciliter la tenue de certaines missions de pré-dialogues organisées dans toutes les provinces du Tchad. Pour conforter le Gouvernement dans ce processus inclusif, le Ministère en charge de la Réconciliation et du Dialogue en collaboration avec le PNUD a demandé au CABINET AGORACONSULTING de mener sur l'étendue du pays une étude de perception sur les attentes de la population sur la transition et sur le dialogue.

Cette étude qui durera un mois, permettra au Ministère en charge de la Réconciliation et du Dialogue et tous les acteurs de la transition de disposer des éléments qui complèteront les recommandations des pré-dialogues afin d'enrichir les débats et travaux lors de la tenue du Dialogue Nationale Inclusif.

A cet effet, le Ministère chargé de la Réconciliation Nationale et du Dialogue vous prie de faciliter le travail des enquêteurs recrutés pour cette mission durant leur séjour dans vos circonscriptions respectives.

Comptant sur votre dévouement et engagement pour la réussite de cette transition, je vous prie de recevoir Mesdames, Messieurs les expressions de ma considération distinguée.

Le Ministre d'Etat Chargé de la Réconciliation Nationale et du Dialogue

ACHEIKH IBN-OMAR



- Pour info :** - Le Ministre en charge de l'Administration du Territoire,
- Le Ministre en charge de la Sécurité Publique.

RAPPORT DE FORMATION DES AGENTS ENQUETEURS

Formation effectuée à : N'Djaména (République du Tchad)
Par : M. DJERABE Kélos et Dr Jean Calvin, Consultants
Dates : 31 janvier 2022 au CEFOD

I - OBJET

Le recrutement et la formation des agents de collecte de données sont des étapes importantes pour les opérations de collecte d'informations statistiques sur le terrain. En effet, un mauvais recrutement conduit toujours à une collecte de données très défectueuse et par conséquent à des résultats peu fiables. Pour réussir sa mission, Agora Consulting a souhaité réussir cette étape en recrutant 36 agents de bon niveau pour la formation.

La séance de la formation a eu lieu au CEFOD et elle s'est focalisée sur l'organisation et la réalisation de l'enquête de perception sur la transition et le dialogue national au Tchad dans les dix-huit (18) provinces du Tchad notamment : **Barh el Gazel, Batha, Chari-Baguirmi, Ennedi-Est, Guéra, Hadjer Lamis, Kanem, Lac, Logone Occidentale, Logone Orientale, Mandoul, Mayo Kebbi Est, Mayo-Kebbi Ouest, Moyen-Chari, Ouaddaï, Tandjilé, Tibesti, N'djaména.**

II - PRINCIPAUX RÉSULTATS

Organisation et réalisation de l'enquête

- Objectifs spécifiques

- recruter des enquêteurs et des enquêtrices ayant un niveau et des aptitudes suffisants pour suivre la formation et maîtriser tous les aspects de mise en œuvre de l'enquête de perception sur la transition et le dialogue national au Tchad ;
- amener les enquêteurs et les enquêtrices à s'approprier les techniques pour mener une bonne interview et les procédures de terrain ;
- amener les enquêteurs et les enquêtrices à s'approprier les questionnaires de l'enquête et leur remplissage ainsi que les techniques d'utilisation de KoBoCollect avec les Smartphones ;
- amener les enquêteurs et les enquêtrices à s'approprier les techniques de collecte avec les tablettes (téléphones) ;
- amener les enquêteurs et enquêtrices à réaliser une enquête pilote pour tester les outils de collecte et toute la stratégie de mise en œuvre de l'enquête pour la réussite de l'opération.

- Nombre de candidats retenus

- Un effectif de 38 personnes de deux sexes a été retenu comme stagiaires pour suivre la formation théorique et pratique pendant deux (02) jours.
- Après la formation, trente-six (36) stagiaires sur 38 (femmes et hommes) ont été retenus pour faire le pré-test du questionnaire dans les Arrondissements de N'Djaména (01 février 2022).

Les formateurs :

- La formation fut assurée par les Consultants de Agora Consulting. Elle s'est focalisée sur le maniement des appareils et sur la logique des questionnaires. Cette formation a été complétée par des conseils à l'endroit des enquêteurs sur l'importance de cette étude. Ces contributions ont été d'une grande utilité car elles ont permis aux stagiaires de mieux comprendre l'importance des sujets abordés par l'enquête mais aussi comment doivent-ils s'y prendre pour aborder les enquêté(e)s. Les stagiaires ont apprécié la clarté de cette formation complémentaire



- Enquête pilote (collecte des données)

Pour tester les outils de collecte ainsi que les stagiaires après leur formation, un cadre de travail de l'enquête pilote a été retenu. Il s'agissait de certains quartiers des Arrondissements de la ville de N'Djamena. Ces quartiers ne font pas parties de l'échantillon de l'enquête principale dans la province de N'Djamena.

Chaque enquêteur/enquêtrice constitue sa propre équipe de travail. Tous les 36 agents enquêteurs sont allés sur le terrain et ont effectivement commencé le travail après avoir identifié leur quartier.

Après avoir expliqué les objectifs et la pertinence de l'enquête au chef de carré, celui-ci a donné son accord favorable pour le déroulement du prétest. L'enquête qui a commencé à 9h 30 a pris fin à 15 heures pour les uns et d'autres ont fini deux heures après.

36 ménages ont pu être visités par les agents enquêteurs. Parmi ceux visités, certains ont pu être enquêtés avec succès.

Par ailleurs, un suivi régulier des consultants a été organisé pour corriger les imperfections de certains stagiaires.

o Répartition des tâches

Il n'y a pas eu des difficultés majeures, en dehors de quelques smartphones qui se sont plantés et qui nécessitait leur remplacement.

III - DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Organisation et réalisation de l'enquête pilote

- Insuffisance de communication entre les agents de terrain et l'équipe d'encadrement technique due aux problèmes de connexion
- L'absence des personnes ressources du client (PNUD), qui devrait être un plus et davantage bénéfique pour les agents enquêteurs

IV - PROCHAINES ÉTAPES

Le déploiement effectif de la collecte des données pour l'enquête principale est prévu pour ce dimanche 6 février 2022 dans toutes les provinces par les 36 agents enquêteurs.

Liste de présence des agents enquêteurs :

1. DJEDINGAM JEAN YVES
2. MADJIMBAYE MASKONGAR
3. LOPTOUANDE CHRISTOPHE
4. MADJIMBE MIMO IVERSON
5. MADJITA FLORA
6. ANNOUR MAHAMAT ABAKAR
7. DENEMADJI MEELOM EVELINE
8. MAHADIA ABOULKHASSIM
9. DJADMON FELTOUIN
10. MAHAMADOU OUMAR ADJI
11. MOUSTAPHA YOUSOUF
12. ALTEBAYE ALLASSOUM

13. MAKAILA MAHAMAT DJIBRINE
14. GRACE BODJIM
15. RIMASBE NADJIWADE
16. FATIME SARIM
17. ABDELMADJID IDRIS TOLAS
18. ASNGAR TRYPHENE
19. HAMZA SOULEYMAN ADOUM
20. ABDOULAYE MAHAMAT SOULEY
21. ABAKAR ABDOULAYE RAKHIS
22. NGUEL-YANG OUANGBA CHRIST
23. DJEDANEM DJENE MANASSE
24. NAIGODMBAYE STEPHANE
25. KANMON KOLFOUNG
26. KALTOUMA HAROUN
27. DIONYO GISCARD
28. TCHAPELBE KOLFOUNG
29. MAILONRA HAIDANDI
30. ABDOULAYE DJIMRANGUE
31. KOSTELNGAR ALEXIS
32. NONTOLOUM GERARD
33. LAMONE DJAKDJINKREO
34. RIMOUDAL GAKNANBAYE
35. DJEKOULMEM DISSEL ARMAND
36. FANTA MAHAMAT
37. ABDELWAHID HAMAT
38. BECHIR SALEH

Liste des enquêteurs retenus par province

N°	Nom et Prénoms	Province
01	DENEMADJI MEELOM EVELINE	Logone Oriental
02	MADJIMBE MIMO-IVERSON	Logone Oriental
03	TCHAPELBE KOLFOUNG MOUDWE	Guera
04	FATIME SARIM	Batha
05	ABDELMADJID IDRIS TOLAS	Hadjer Lamis
06	NGUEL-YANG OUANGBA CHRISTIAN	Mayo Kebbi Ouest
07	ANNOUR MAHAMAT ABAKAR	Ouaddaï
08	MAHADI ABOULKASSIM	Ouaddaï
09	RIMOUDAL GAKNANBAYE JEAN BAPTISTE	Guera
10	DJEDINGAM JEAN YVES	Mayo Kebi Est
11	KOSTELNGAR ALEXIS	Logone occidentale

N°	Nom et Prénoms	Province
12	FANTA MAHAMAT	Lac
13	MAHAMADOU OUMAR ADJI	Lac
14	NONTOLOUM GERARD	Ndjamena
15	KALTOUMA HAROUN	Ndjamena
16	Grace BODJIM JOSEPH	Ndjamena
17	NAIGODMBAYE STEPHANE	Mandoul
18	MADJITA DJING-MIAN FLORA	Mandoul
19	TCHAPUS KULFUNG	Chari Baguirmi
20	MAKAILA MAHAMAT DJIBRINE	Barh El Gazal
21	HAMZA SOULEYMANE	Barh El Gazal
22	DJADMON FELTOUIN	Mayo Kebbi Est
23	DJEDANEM DJENE	Chari Baguirmi
25	MAHAMAT ALI MOUSTAPHA	Tibesti
25	KANMON KOLFONG	Guera
26	ABDOULAYE MAHAMAT SOULEYMAN	Kanem
27	ARMAND DJEKOULMEN DIESSEL	Kanem
28	LAMONE DJAKDJINKREO	Tandjile
29	ALTEVAYE ALLASSOUM	Batha
30	RIMASBE NADJIWADE	Logone Occidental
31	TRYPHENE ASINGAR	Moyen Chari
32	BECHIR SALEH	Ennedi Est
33	LOPTOUANDI CHRISTOPHE	Mayo Kebi Ouest
34	DIONYO GISCARD	Mayo Kebi Est
35	MAILONRA HAIDANDI	Tandjilé
36	MADJIMBAYE MAISKONGAR	Moyen-Chari

Tableau synoptique des FGD

N°	Province	Etat de réalisation	Communes	Observation
1	Barh El Gazal	/		Caractère sensible de l'étude ne permet pas aux autorités traditionnelles et coutumières de sensibiliser les membres représentatifs pour le FGD
2	Batha	/		Conflit intercommunautaire
3	Chari Baguirmi	OK	Ba illi, Bogomoro, et Massenya	
4	Ennedi Est	/		Caractère sensible de l'étude ne permet pas aux autorités traditionnelles et coutumières de sensibiliser les membres représentatifs pour le FGD

N°	Province	Etat de réalisation	Communes	Observation
5	Guera	OK	Bitkine	
6	Hadjer Lamis	/		Caractère sensible de l'étude ne permet pas aux autorités traditionnelles et coutumières de sensibiliser les membres représentatifs pour le FGD
7	Kanem	/		Caractère sensible de l'étude ne permet pas aux autorités traditionnelles et coutumières de sensibiliser les membres représentatifs pour le FGD
8	Lac	/		Conflit intercommunautaire
9	Logone occidentale	OK	Bebalem	
10	Logone Oriental	OK	Bedjo	
11	Mandoul	/		Conflit intercommunautaire
12	Mayo Kebbi Est	OK	Bongor	
13	Mayo Kebbi Ouest	/		Conflit intercommunautaire
14	Moyen Chari	/		Conflit intercommunautaire
15	N'Djamena	OK	Arrondissements 3 ^{ème} , 4 ^{ème} , et 8 ^{ème}	
16	Ouaddaï	OK	Bitkine	
17	Tandjile	OK	Nangassou	
18	Tibesti	OK	Aouzou	